CRIC n° 27 (2025-2026)
3e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 7 octobre 2025

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Examen de l'arriéré.....1

AUDITIONS.....1

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque.....1

Échange de vues.....1

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. Nicolas Tzanetatos – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Sabine Roberty – Mme Marie Jacqmin.

Confiance au président et au rapporteur.....4

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides.....4

Échange de vues.....4

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Alice Bernard.

Confiance au président et au rapporteur.....5

PROJETS ET PROPOSITIONS.....5

Proposition de résolution visant à limiter l'usage et les risques causés par les pesticides en Wallonie, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 327 (2025-2026) N° 1).....5

Désignation d'un rapporteur.....5

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin.

Exposé de Mme Tellier, coauteure de la proposition de résolution.....5

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier.

Discussion générale.....8

Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Jori Dupont – Mme Valérie Dejardin – Mme Véronique Durenne – M. Yves Coppieters, Ministre – Mme Céline Tellier – Mme Caroline Taquin.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....16

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du report de l'indexation sur les politiques wallonnes en matière de santé et d'action sociale » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du report de l'indexation sur les moyens de fonctionnement des acteurs de la santé et de l'action sociale en Wallonie ».....16

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée internationale de lutte contre la pauvreté ».....18

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des actions « Vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap » »..... 19

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du projet SOREAL »..... 20

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation du sans-abrisme en Wallonie » ;

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les blocages au sein du Gouvernement concernant les territoires zéro sans-abrisme » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les territoires zéro sans-abrisme »..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazaron – Mme Sabine Roberty – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'octroi des aides matérielles »..... 24

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures prises en France face aux venues des Gens du voyage » ;

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouveau campement sauvage des Gens du voyage à Ans »..... 25

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – Mme Valérie Bluge – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de fermeture du projet ConVergences de Verviers »..... 27

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation interfédérale relative au risque d'accroissement de la pauvreté à la suite de la réforme des allocations de chômage »..... 28

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dépendance des séniors »..... 29

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la survie du plan Grand Froid en Wallonie » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude à Liège pour le plan Grand Froid »..... 31

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les violences faites aux femmes par des non-partenaires »..... 33

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les contours du report de l'indexation des prix d'hébergement au sein des maisons de repos et leur impact »..... 35

Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pérennité du financement des espaces communautaires »..... 36

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE..... 36

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 37

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le résultat du conclave budgétaire dans les compétences de M. le Ministre »..... 37

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les craintes du secteur non marchand » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le mal-être du secteur non marchand »..... 38

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre la précarité hydrique »..... 40

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Vincent Palermo – Mme Alice Bernard – Mme Mathilde Vandorpe – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution de la Meuse par des fongicides » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution de la Meuse par un fongicide »..... 45

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la problématique des faux gobelets réutilisables » ;

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation de faux gobelets réutilisables »..... 47

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Goffinet – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le World Cleanup Day et l'outil FixMyStreet »..... 50

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le développement du recyclage des eaux usées face au stress hydrique »..... 51

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique pour encadrer la plongée en piscine »..... 52

Intervenants : M. le Président – M. Thierry Witsel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Bruno Lefèbvre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la présence importante d'acide trifluoroacétique (TFA) dans une zone de distribution d'eau à Ath » ;

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le préaccord européen pour inclure les PFAS dans les substances à surveiller »....53

Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le flou entourant la poursuite du travail des associations environnementales » ;

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alerte des associations environnementales »....56

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Stéphane Hazée – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les fermetures de zones de baignade »....58

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prétendue compostabilité des sacs en plastique »....59

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adoption de mesures visant à limiter la pression sur les rivières »....60

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dépôts clandestins de mollusques dans plusieurs communes de la province de Hainaut »....62

Intervenants : M. le Président – Mme Sylvie Muratore – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution historique à Hardémont sur la commune d'Engis »....63

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la position défendue par la Wallonie à la COP30 »....64

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les liens entre pesticides et autisme »....66

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Lambelin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rapport européen sur l'état de l'environnement »....67

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion de l'impact environnemental et sanitaire de la fermeture de la centrale nucléaire Tihange 1 »....69

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'égalité des femmes et des hommes au travail »....70

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'accueil et d'écoute pour les personnes LGBTQIA+ »....71

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Yves Coppieters, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE....72

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)....73

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'emploi local par l'économie sociale via le dispositif des TerritoiR'ES » ;

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le recentrement du dispositif des TerritoiR'ES » ;

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale »....73

Intervenants : Mme la Présidente – M. Loris Resinelli – Mme Anne Laffut – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inégalités en matière de vaccination contre la grippe »....76

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pénurie de médicaments essentiels pour les patients atteints de cancers »....78

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la faible participation au dépistage du cancer du sein organisé en Wallonie » ;

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la campagne « Octobre rose » et le dépistage du cancer du sein »....79

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la revalorisation des métiers de soins »....81

Intervenants : M. le Président – Mme Anne Laffut – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de M. Nicolas Janssen à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la récente sortie de M. le Ministre sur le renforcement des moyens en matière de santé mentale » ;

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la menace de suppression de subsides pour les assistants sociaux en maison médicale »....83

Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suite donnée au plan Food Wallonia et la stratégie d'alimentation durable »....85

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet « Coup de pouce, du local dans l'assiette » »....87

Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention et d'accompagnement de la ménopause »....88

Intervenants : M. le Président – Mme Diana Nikolic – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la vaccination contre le coronavirus »....90

Intervenants : M. le Président – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'identification de la source de contamination dans l'épidémie de la bactérie STEC dans les maisons de repos »....91

Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le défi CAP48 et la recherche sur l'autisme »....92

Intervenants : M. le Président – Mme Mathilde Vandorpe – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'attractivité des infirmiers en maison de repos et de soins » ;

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme des métiers infirmiers sur le secteur de l'hébergement et des soins en Wallonie »....93

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Rachida Aït Alouha – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....95

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....95

Interpellations et questions orales retirées....95

LISTE DES INTERVENANTS....96

ABRÉVIATIONS COURANTES....97

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

AUDITIONS

Le dispositif des salles de consommation à moindre risque

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur le dispositif des salles de consommation à moindre risque.

M. Palermo et Mme Roberty ont été désignés en qualité de rapporteurs.

Pour rappel, nous avons convenu d'inscrire ce jour un point relatif aux auditions sur le dispositif des salles de consommation à moindre risque afin que la confiance pour l'élaboration du rapport soit accordée.

Marquez-vous votre accord pour que celle-ci soit accordée ?

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Président, nous n'avons pas de problème à accorder la confiance aux rapporteurs, mais nous arrivons au moment de nos travaux où il faut conclure. C'est dans cette optique que je souhaite prendre la parole.

Ce n'est un secret pour personne, c'est le groupe MR qui a demandé ces auditions. L'objectif était de faire le point sur la seule salle de consommation à moindre risque que nous avons eue sur le territoire wallon. Celle-ci a été ouverte à Liège en 2018 puis fermée au début de l'année 2025, non pas par décision politique, mais pour des problèmes de gestion, notamment financière, et de gouvernance.

Ces auditions se sont tenues avec le soutien et l'impulsion de M. le Ministre, que je remercie.

Au moment de conclure nos travaux, l'objectif est de faire le point, voire d'évaluer le dispositif. Nous nous rendons compte qu'il est difficile, voire impossible, d'y procéder pour toute une série de raisons, dont l'absence de méthode d'évaluation clairement préétablie sur l'efficacité de la salle. Ce ne sont pas mes propos, mais ce qui ressort clairement des auditions.

La seule évaluation prévue était celle de l'AViQ. Mme Bouton nous a expliqué qu'elle portait sur les aspects de gouvernance. Elle a parlé d'une méthode pour mesurer la qualité et la performance organisationnelle. Elle a soulevé que les évaluations n'étaient pas « formidables » à cet égard. Pourtant, on a continué jusqu'à la fermeture, au début de l'année 2025.

L'autre évaluation a été lancée par la Ville de Liège qui l'a lancée. C'est le MR de Liège-Ville qui a obtenu, de haute lutte, une première évaluation sur l'efficacité de la salle. Mme André nous a bien expliqué les difficultés méthodologiques en raison de l'insuffisance ou de l'absence d'indicateurs et les conclusions en demi-teinte.

Je ne vais pas répéter tout ce qui sera dans le rapport, mais l'honnêteté intellectuelle me pousse – et devrait tous nous pousser – à conclure qu'il est avéré que la salle de consommation à moindre risque de Liège a réduit les risques liés à la consommation pour les usagers la fréquentant. En revanche, il n'est pas avéré qu'elle a réduit la consommation de rue.

Elle a attiré et fidélisé principalement des usagers parmi les plus précarisés et problématiques, mais elle n'a pas été une porte d'entrée leur permettant d'entamer un parcours de sortie d'addictions et certainement pas de sortir de la dépendance. Elle n'a pas sorti les toxicomanes sans abri, ni de la drogue ni de la rue, et elle n'a pas sorti la drogue de la rue, ce qui était l'un des objectifs.

Au niveau du suivi médical, au-delà de la réduction des risques, Mme Brian, l'un des médecins intervenants dans la salle de consommation à moindre risque de Liège, nous a expliqué que son action et le champ de son action étaient très limités sur l'accompagnement médical et médicosocial. La salle ne travaillait pas en réseau avec les acteurs de la prévention, de la santé et du social.

M. Nicaise nous a parlé de l'étude BELSPO qui devait faire une analyse comparative, une évaluation et une analyse entre le déploiement de la salle de consommation à moindre risque de Bruxelles et celle de Liège. Il nous a expliqué que cela allait être compliqué puisque celle de Liège a fermé. Il est difficile d'évaluer le fonctionnement d'un dispositif qui ne fonctionne plus.

Lors des auditions, tous les experts nous ont bien expliqué que l'objectif premier des salles de consommation à moindre risque était la réduction des risques. Ils ont été nombreux à nous dire qu'il ne peut pas y avoir d'autres objectifs – ce n'est donc pas un fantasme du MR que je nourris ici –, même s'il y avait des objectifs plus larges au départ.

Plusieurs experts, notamment M. Goosdeel, nous ont expliqué l'importance de poser le bon diagnostic au départ et de tenir compte des besoins et du contexte propres à chaque terrain ainsi que des acteurs qui y sont actifs. À chaque fois que j'ai posé la question des bonnes pratiques, les experts ont eu du mal à donner un modèle à copier parce que cela dépend de chaque situation.

Par contre, là où cela fonctionne, il y a une vision transversale, construite et mise en œuvre par tous les acteurs de terrain du domaine social et de la santé, mais aussi de la police et de la justice.

À Charleroi, le caractère mobile du dispositif a été largement mis en doute. Il n'a pas encore été déployé, mais, très clairement, il n'est pas plébiscité.

Tout au long de ces auditions, mon groupe a eu le sentiment qu'il y avait un décalage entre la théorie, la littérature sur les salles de consommation à moindre risque et leur déploiement ailleurs, en Europe et à l'international, et la réalité wallonne ; liégeoise, en l'occurrence. C'est ce qui a été rendu visible par les nombreux experts auditionnés et les contributions écrites que nous avons reçues.

C'est un constat que nous devons tous poser et regarder en face sans détour. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles la salle de consommation à moindre risque de Liège n'a pas fonctionné. Le rôle du politique n'est pas de trouver des excuses, mais des solutions. De tout ceci, la première, si pas la principale conclusion, c'est qu'il y a un besoin au niveau du territoire wallon d'établir une vision globale, cohérente, intégrée et de territoire.

M. Nicaise, l'un des experts auditionnés, a pointé le fait qu'il y a déjà beaucoup d'acteurs et de moyens dévolus à la prévention et à l'accompagnement, à la réduction des risques de la santé mentale ou encore à la lutte contre les addictions en Belgique et donc en Wallonie. Il a pointé des difficultés de collaboration entre les services de santé et les services sociaux. Beaucoup d'autonomie est laissée aux acteurs de terrain, mais, derrière, il n'y a pas la nécessaire vision transversale et partagée. Chacun a développé sa façon de fonctionner et les collaborations sont très informelles. Il a pointé le mode de financement, où, chacun dépendant de subsides, il y a une compétition énorme du coût. La première conclusion est cette vision globale, cohérente, intégrée et de territoire.

Une fois que tout le monde est d'accord de travailler en réseau, il faut mettre des objectifs transversaux qui – pour le MR, c'est très clair – doivent être notamment la sortie de la rue, tant des sans-abri toxicomanes, que de la drogue, et une approche des consommations les plus problématiques. Il faut identifier les acteurs actuellement actifs et les moyens disponibles sur le territoire wallon – j'insiste –, pas uniquement une vision liégeo-liégeoise. On sait qu'il y a des besoins à Charleroi, mais pas uniquement. On a aussi eu la contribution de l'ASBL Phénix à Namur. On entend régulièrement des collègues nous dire que cela commence à percoler un peu partout, en ce compris dans des zones plus éloignées des centres urbains.

Outre l'identification des acteurs et des moyens disponibles, des objectifs doivent être partagés par tous. Il faudrait aligner les acteurs et les moyens existants sur les objectifs avec une méthode d'évaluation claire, prédéfinie et préétablie, et avec des indicateurs qui permettent de faire un monitoring sur différents objectifs transversaux à établir.

Monsieur le Ministre, la Wallonie peut faire beaucoup plus que la Ville de Liège toute seule ou que d'autres communes. C'est pour cela qu'il faut une vision du territoire. Toutefois, la Wallonie ne peut pas tout. Il convient d'avoir une vision interfédérale, qui pourrait être discutée en CIM ou dans un autre lieu de discussion interfédérale, afin de formaliser les liens avec les compétences en matière de santé aux autres niveaux de pouvoir, mais aussi avec la justice. Vous savez que nous, au MR, sommes très sensibles et très attentifs au déploiement des chambres de traitement de la toxicomanie, comme celle de Charleroi dont on a eu une présentation dans le cadre des auditions. En termes de santé, on a beaucoup entendu parler de pénurie de places en santé mentale et de lits psychiatriques.

Ce sont les conclusions que je souhaitais partager et qui pourront être versées au rapport.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Nicolas Tzanetatos (MR). – Nous devons tirer les conclusions de ces auditions. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir accepté qu'elles se tiennent parce qu'elles ont été très enrichissantes et variées, notamment sur les compétences et les acteurs. On a parlé de prévention, d'accompagnement, de répression et de la manière avec laquelle cette répression pouvait s'envisager avec les chambres de traitement de la toxicomanie.

Aujourd'hui, nous devons tirer les conclusions au regard des besoins d'efficience et d'efficacité. Ce sont des lignes directrices dans la manière avec laquelle votre Gouvernement s'est engagé à agir dans toutes les matières, en ce compris les vôtres, l'efficacité des outils dans le dispositif et dans l'affectation des moyens.

Une série d'acteurs, de leur propre aveu, nous ont dit avoir parfois l'impression de se marcher sur les pieds. Ils ne l'ont pas dit de manière aussi directe, mais il est très difficile de répartir les rôles de chacun tant la matière est compliquée. Le public concerné est aussi difficile à appréhender et à segmenter.

Ces auditions nous ont permis de comparer les mécanismes. Préalablement à leur tenue, nous avons fait différentes visites qui nous ont permis d'ouvrir les yeux sur l'efficacité de certains dispositifs. Parfois, même quand le dispositif est identique, il fonctionne sur un territoire, alors qu'il ne fonctionne pas sur un autre.

Comme l'a dit Mme Nikolic, la gouvernance et les lignes directrices de ces outils permettront d'encadrer la manière avec laquelle ils doivent travailler parce qu'ils sont tous, d'une certaine manière, efficaces. La question est de savoir comment les mettre en route.

En matière d'efficacité – je parle de ce dispositif parce qu'il concerne la Ville de Charleroi, d'où je viens –, ces auditions nous ont permis de nous dire que, de manière isolée, le dispositif mobile tel qu'il est envisagé ne sert pas à grand-chose. Il peut être utile lorsqu'il est intégré dans quelque chose d'établi et de cohérent et qu'il vient en surplus. À titre d'exemple, à Thessalonique, ce dispositif mobile servait à atteindre des parties de territoire de la ville où personne n'osait aller et où aucun service n'était établi. À Charleroi, ce n'est pas le cas puisqu'il y a différents acteurs que nous avons entendus.

Selon moi, opter pour un dispositif mobile reviendrait à affecter des deniers publics importants dont on n'a pas le luxe de se priver à quelque chose qui ne pourra pas être efficace sur le terrain tel que c'est envisagé. Dès lors, il faut revoir les choses et avoir une vision transversale. Je m'inscris dans ce que Mme Nikolic a dit à ce propos.

C'est d'ailleurs ce que les acteurs ont avancé devant nous de manière unanime. Il faut avoir une vision transversale pour permettre à chacun de jouer son rôle parce que le problème d'une personne évoluera positivement ou négativement avec les soins ou les contacts lors de son parcours de sortie d'addiction. On doit sortir la drogue et les usagers de la rue à travers la Housing First et autant d'outils dont dispose la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – J'entends des conclusions sur un rapport que nous n'avons pas encore.

Le MR, depuis le début des auditions, mélange deux points : l'existence même de la salle à moindre consommation et son utilité.

En effet, à Liège, il y a eu un problème de gestion et gouvernance. Il n'y a pas de doute là-dessus et la salle est fermée. Par contre, l'utilité de la salle est importante. Il nous faut absolument un outil et la salle à moindre consommation est importante à Liège. Je suis Liégeoise et j'ai entendu que l'on sous-entendait qu'il y avait moins d'usagers dans les rues. Allez y faire un tour et vous verrez combien de personnes sont dans les rues. En plus de la précarité actuelle, allez voir les conséquences depuis que la salle est fermée.

S'il y a un truc que j'ai retenu de toutes les auditions, c'est l'utilité de la salle, mais pas uniquement puisqu'il faut d'autres services, notamment mobiles. Il est important d'avoir un outil parce que, aujourd'hui, à Liège, il n'y a rien.

M. le Président. – Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'un échange de vues.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'avoue ne pas comprendre parce que nous devons simplement accorder la confiance afin d'avoir le rapport de ces auditions qui nous ont révélé beaucoup de choses.

J'entends que le groupe MR fait déjà ses propres conclusions, évaluations et résumés d'un rapport que nous n'avons pas eu.

En assistant à ces auditions, nous avons compris que, dans le domaine des salles de consommation à moindre risque, rien n'est simple, tout est complexe et transversal.

Aujourd'hui, on doit simplement avancer et obtenir le rapport. Je ne comprends pas ce qui se passe. Je ne comprends pas non plus la chute. Je m'attendais peut-être à une autre chute.

Des évaluations sont en cours, et nous avons suffisamment entendu des personnes nous le rappeler.

Je me suis réjouie de certaines contributions que nous avons pu entendre en commission. Il y a eu des choses très positives desquelles s'inspirer pour faire

évoluer le modèle. Tout n'est pas rose, mais c'est justement pour cela que le groupe MR a demandé des auditions afin d'avoir des réponses concrètes.

Le MR souhaite peut-être demander autre chose. J'ai eu l'impression d'entendre une forme d'interpellation ce matin, mais il n'y a pas eu de question.

M. Palermo et moi-même avons été désignés à l'unanimité des membres en qualité de rapporteurs. M. Palermo, qui est coincé dans les embouteillages, va arriver, mais je suis présente, comme je l'étais il y a 15 jours.

Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on relance un débat et je ne comprends pas, Monsieur le Président. Va-t-on ou pas obtenir ce rapport afin de travailler et d'aider M. le Ministre dans ses missions ?

M. le Président. – Avant de vous céder la parole, j'ai indiqué que nous étions dans le cadre d'un échange de vues et rien d'autre.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous serons attentifs aux résultats de l'étude de BELSPO, qui fera émerger des données essentielles concernant les réalités, les activités, les parcours de soins et les coûts-bénéfices des salles de consommation à moindre risque, ainsi qu'au rapport quand nous en disposerons.

Les auditions nous ont permis de dégager une série d'éléments. C'est quelque chose que nous voulions souligner avant d'accorder notre confiance.

Tout d'abord, il y a quatre piliers indépendants dans lesquels les pouvoirs publics et associations se doivent d'agir :

- la réduction des risques ;
- la prévention ;
- les soins ;
- la répression.

On sait qu'un maillage associatif, des structures et des acteurs travaillent sur ces piliers, et l'on veut travailler dans ce sens. Selon nous, il est important de mieux les identifier. On sait que c'est ce qui a péché du côté de Liège concernant la salle de consommation à moindre risque.

La mission d'une salle de consommation à moindre risque – même si ce n'est pas sa première mission – est de participer au parcours de sortie d'addictions. La première mission est de réduire les risques, mais ce n'est pas de sortir la drogue de la rue, et ce, en s'intégrant pleinement à un réseau sociosanitaire adapté aux réalités territoriales distinctes dans toute la Wallonie.

Comme cela a été rappelé par mes collègues, les assuétudes ne concernent pas seulement l'échelon régional, mais bien tous les niveaux de pouvoir. Il faut renforcer le travail interfédéral, notamment via de meilleurs organes de concertation sur le sujet. Selon nous, c'est une nécessité.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les effets sanitaires et environnementaux des pesticides

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les effets sanitaires et environnementaux des pesticides.

Mmes Jacqmin et Warzée-Caverenne ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

Pour rappel, nous avons convenu d'inscrire ce jour un point relatif aux auditions sur les effets sanitaires et environnementaux des pesticides afin que la confiance pour l'élaboration du rapport soit accordée.

Marquez-vous votre accord pour que celle-ci soit accordée ?

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, aujourd'hui, nous arrivons à un moment important, à savoir la fin du cycle d'auditions consacrées aux pesticides. En tout cas, j'espère que la majorité estime que ce cycle est achevé.

Nous avons entendu des médecins, des scientifiques, des agriculteurs, des agronomes et des représentants des services publics. De manière globale, à une exception près, le constat est clair : les pesticides ont un impact majeur sur la santé humaine, les agriculteurs, les riverains, les enfants et l'environnement dans son ensemble.

Qu'allons-nous faire à la suite de ces auditions ? Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'ajouter le rapport à une pile d'autres rapports, mais que nous allons transformer ces auditions en actes politiques concrets et courageux.

Les citoyens et les associations se mobilisent et nous interpellent. Ils demandent de boire de l'eau pure ainsi que d'avoir une alimentation saine et une agriculture durable. Ils attendent un geste fort de la part des

politiques. Ce geste, il faut le faire en partenariat avec les agriculteurs, qui sont les premiers acteurs du terrain et des experts. Nous devons leur permettre d'avoir des solutions viables et ambitieuses, en dehors de tout clivage partisan, majorité et minorité ensemble, parce que notre santé, la santé de nos enfants et la santé des agriculteurs représentent un enjeu essentiel.

Certains espèrent que nos enfants seront fiers de nos actions. J'espère que nos enfants pourront vivre en bonne santé dans les prochaines années. Aujourd'hui, nous devons continuer à travailler et apporter des solutions claires et précises.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Nous n'avons pas de problème à accorder la confiance aux rapporteuses.

Hier après-midi, en Commission de l'agriculture, une proposition est venue de membres de la majorité – je suis étonnée qu'ils ne disent rien ce matin et qu'ils n'aient pas encore demandé la parole – afin d'ajouter aux auditions des visites à des centres de recherche agricole qui se consacrent au développement d'alternatives aux pesticides. C'est une étape supplémentaire dans le processus qui ajoutera des éléments intéressants.

Nous n'avons pas encore le rapport des réunions conjointes de la Commission de la santé et de la Commission de l'agriculture. Or, nous devons en discuter et l'approuver en Commission de l'agriculture.

Il y a donc encore des étapes à franchir. Les auditions sont clôturées, certes, mais la réflexion et le processus ne sont pas terminés.

M. le Président. – Je vous rappelle que nous sommes en Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, et que nous devons accorder la confiance aux rapporteuses de notre Commission.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et aux rapporteuses pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de résolution visant à limiter l'usage et les risques causés par les pesticides en Wallonie, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 327 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à limiter l'usage et les risques causés par les pesticides en Wallonie, déposée par Mmes Tellier, Linard, M. Hazée, Mme Cremasco et M. Mockel (Doc. 327 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Tellier, coauteure de la proposition de résolution

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre résolution s'inscrit dans la droite ligne des auditions qui ont eu lieu depuis le mois de juin dernier et se veut vraiment comme notre contribution constructive à ce débat important qui nous occupe depuis de nombreux mois.

Depuis plus de 60 ans, notre modèle agricole s'est construit sur une idée simple : produire toujours plus, toujours plus vite, toujours plus efficacement, pour nourrir une population croissante. Cette intensification s'est appuyée sur des béquilles chimiques. Les pesticides ont permis d'augmenter les rendements, c'est vrai. La question est donc : à quel prix ?

Aujourd'hui, on en retrouve partout, dans nos sols, dans nos rivières, dans nos nappes phréatiques, dans notre alimentation et jusque dans le corps de nos enfants. Chaque année en Wallonie, 1 400 à 1 500 tonnes de pesticides sont encore utilisées et selon le biomonitoring humain wallon, plus de 90 % des enfants testés présentent des traces de pesticides dans

leur organisme. Trois insecticides interdits depuis des décennies ont même été retrouvés dans leur sang.

Les effets sont connus et ont été abondamment rappelés par les médecins et les scientifiques interrogés :

- troubles du développement neurologique et hormonal ;
- diminution du QI ;
- troubles de l'attention ;
- maladies neurodégénératives comme la maladie de Parkinson ;
- cancers.

Derrière ces chiffres, il y a des visages. Celui d'un agriculteur qui chaque jour manipule ses produits et prend des risques pour sa santé. Celui d'une famille qui vit à proximité d'un champ pulvérisé. Celui d'un parent inquiet pour la qualité de l'eau qu'il donne à boire à ses enfants ou les aliments dans leurs assiettes.

Pourtant, la prise de conscience avance. Des pétitions citoyennes ont déjà réuni près de 45 000 signatures. Des auditions parlementaires approfondies nous ont occupés depuis juin dernier et ont mis en lumière les effets sanitaires et environnementaux. Des scientifiques tirent la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années.

Aujourd'hui, avec cette résolution, sur la base des différents apports que nous avons entendus, nous proposons une trajectoire claire, réaliste et, surtout, je l'espère cohérente. L'objectif n'est pas de pointer du doigt, mais d'agir ensemble pour réduire progressivement les risques liés aux pesticides, protéger la santé publique et accompagner les agriculteurs dans cette transition.

Notre résolution est structurée en quatre grands axes.

Tout d'abord, une stratégie et une gouvernance claires. La question des pesticides est d'une complexité extrême : compétence partagée, acteurs multiples, données éparses. Résultat : beaucoup de bonnes intentions, mais malheureusement peu de cohérence. Nous proposons dès lors d'abord de clarifier la stratégie. Cela passe par l'évaluation complète des trois programmes wallons de réduction des pesticides – les PWRP – pour en tirer les enseignements et améliorer l'efficacité du prochain programme.

Ensuite, il s'agit que tous les secteurs concernés soient associés à la réflexion : l'agriculture bien entendu, mais également la santé, l'eau et l'environnement. Il ne s'agit pas d'un dossier purement agricole – nous sommes d'ailleurs en Commission de l'environnement et de la santé –, mais d'un enjeu One Health, une seule santé, celle des êtres humains, des animaux et des écosystèmes.

Nous proposons aussi de mieux mesurer les risques des pesticides et pas uniquement les volumes. Le *pesticide load index*, déjà utilisé au Danemark, permet par exemple de suivre la toxicité, la persistance et l'impact global sur l'environnement. Il a été proposé d'ailleurs dans le cadre de ces auditions. C'est un outil moderne, précis et surtout utile pour piloter les politiques publiques.

Enfin, dans ce premier volet, nous demandons également davantage de transparence : ouvrir les comités d'agréation aux représentants de la société civile et aux Régions qui doivent gérer les conséquences des décisions fédérales ; publier les cartes anonymisées d'utilisation des pesticides – type carte Adonis – et une carte des parcelles bio – type carte Cartobio ; déployer le carnet de champ électronique dès 2026 pour la recherche scientifique et le suivi par l'administration. Pour rétablir la confiance, il faut d'abord de la clarté.

Le deuxième axe que nous proposons est celui de protéger l'eau, notre bien commun. L'eau est sans doute le marqueur le plus concret de cette pollution invisible par les pesticides. Aujourd'hui, la pollution des nappes phréatiques par les pesticides entraîne un coût énorme de dépollution. Il est aujourd'hui payé par les consommateurs et non par les pollueurs. C'est tout simplement contraire au principe du pollueur-payeur.

Nous proposons dès lors plusieurs mesures très concrètes :

- délimiter une ou plusieurs zones vulnérables en matière de pesticides, comme il en existe pour d'autres types de pollution, afin d'agir prioritairement là où les risques sont les plus aigus. Cela existe, par exemple, pour tout ce qui est nitrates. Ces zones tiendront compte des contrats de captage et des contrats de nappe ;
- sur la base de cette définition, protéger les zones de captage, en particulier ces zones vulnérables, en y interdisant l'utilisation de pesticides ;
- pérenniser le financement des aides de mesure aux captages, les aides MECAP et MECAP Bio, qui aujourd'hui permettent de soutenir les conversions au bio des agriculteurs situés autour de ces captages ;
- développer des haies, des bandes enherbées et des infrastructures agroécologiques, qui jouent un rôle tampon efficace dans ces zones sensibles ;
- interdire le retournement de prairies dans les zones de captage, une pratique qui aggrave encore la contamination des eaux.

Ces mesures sont de bon sens. Protéger l'eau, c'est protéger la santé publique, mais c'est aussi faire le choix de l'efficacité économique. Chaque euro investi dans la prévention, ce sont des dizaines d'euros économisés en dépollution et en factures d'eau pour les citoyens.

Le troisième volet de notre résolution vise à protéger la santé des riverains et des agriculteurs. Les effets sur la santé sont aujourd'hui prouvés : troubles neurologiques, cancers, maladie de Parkinson, déséquilibres hormonaux – je les ai cités tout à l'heure.

Et pourtant, la réglementation wallonne n'offre toujours pas une protection suffisante à l'ensemble des riverains, par exemple. Nous demandons donc à nouveau la révision de l'arrêté du Gouvernement du 11 juillet 2013 pour créer des zones de protection suffisantes autour des habitations, en complément des lieux d'accueil des publics vulnérables comme les écoles, les crèches, les homes ou les hôpitaux. Les riverains doivent être reconnus comme des publics vulnérables. C'est une question de justice environnementale.

À cet égard, nous ne sommes pas rassurés par la motion votée par le MR et les Engagés qui veulent limiter à ce jour cette protection à ces lieux d'accueil spécifiques. C'est insuffisant. Un enfant ne cesse pas d'être vulnérable lorsqu'il quitte la cour de récréation. Il doit aussi être protégé lorsqu'il rentre jouer au jardin après l'école. C'est une question de cohérence.

Nous demandons également un suivi régulier et un accompagnement spécifique de la santé des agriculteurs, qui sont, je le rappelle, les plus directement exposés.

Nous proposons également de nous attaquer plus globalement aux substances les plus toxiques, en commençant par les pesticides contenant des PFAS, ces polluants éternels qui s'accumulent dans nos corps et dans l'environnement. Ils sont encore relativement peu utilisés dans le monde agricole, mais leur utilisation est exponentielle. C'est maintenant, et pas dans cinq ans, que nous devons nous en débarrasser. Là aussi, la proposition de la majorité de se limiter à interdire les pesticides PFAS chez les particuliers nous paraît totalement insuffisante. Les particuliers, pour rappel, représentent 0,05 % de l'utilisation totale des pesticides PFAS. Je vois que M. le Ministre acquiesce.

Nous proposons aussi de définir un horizon et un plan d'action pour l'interdiction progressive des pesticides contenant les substances les plus préoccupantes. Les auditions étaient claires : nous devons intégrer la notion de risque tout en définissant un horizon progressif pour permettre au secteur agricole de se retourner. Personne, ni un enfant ni un agriculteur, ne devrait tomber malade pour avoir simplement vécu ou travaillé la terre.

Le quatrième et dernier axe de notre résolution vise à accompagner la transition plus globale de l'agriculture. C'est essentiel. Cette transition ne se fera pas contre les agriculteurs, mais avec eux. L'agriculture wallonne a besoin de sécurité, de reconnaissance et de prévisibilité. Notre texte fixe un cap clair, à savoir maintenir l'objectif de 30 % de surface agricole utile en bio en 2030, tout en y ajoutant un objectif de 30 % de consommation bio d'ici 2030.

Pour y arriver, il nous faut des outils :

- le soutien à la recherche publique indépendante, via le CRA-W qui doit augmenter la part relative de son budget consacrée au bio et via les structures d'accompagnement. Cette recherche devra permettre en particulier d'avancer des solutions avec un point d'attention sur les variétés à plus haut risque face aux pesticides telles que les betteraves, les céréales ou encore les pommes de terre ;
- le soutien pratique à la transition agroécologique à travers le soutien à des structures d'accompagnement agricole, aux groupements d'agriculteurs en agroécologie – je pense notamment au projet TerrAé – et au conseil indépendant pour sortir des conflits d'intérêts ;
- un filet de sécurité économique pour les exploitants en conversion vers l'agroécologie et le bio, car nous avons vu à quel point assurer un revenu était plus important encore au sein du monde agricole que d'assurer un rendement ;
- un allégement du coût de la certification bio pour les petits producteurs et les transformateurs ;
- la mobilisation du foncier public pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs bios ou agroécologiques ;
- toujours pour soutenir cette production, une rémunération plus juste des producteurs bios grâce à un observatoire des prix et des marges dans le secteur agroalimentaire, qui existe au niveau fédéral et que nous devons activer ;
- une répartition plus juste des bénéfices au sein des filières concernées.

Au niveau de la demande – et donc de la consommation –, les pouvoirs publics peuvent également jouer un rôle :

- en incluant dans les commandes publiques un pourcentage minimal de produits issus de l'agriculture locale et biologique ;
- en poursuivant le soutien aux cantines dans les écoles, crèches, universités, maisons de repos, hôpitaux ou entreprises, via notamment le label « Cantines durables » et l'opération coup de pouce « Du local dans l'assiette », qui réduit de facto le coût pour ces structures d'offrir un repas sain et durable via une petite intervention régionale ;
- en maintenant des financements adéquats pour la promotion du bio, notamment via l'APAQ-W, le Collège des producteurs et Biowallonie. À cet égard, nous n'avons pas été rassurés hier par les propos de la ministre Dalcq en la matière.
- enfin, en régulant également les marges de la grande distribution – c'est fondamental –, qui s'octroie des marges conséquentes sur le bio et freine dès lors la consommation de ces produits.

Nous devons réorienter nos priorités en matières agricole et alimentaire. Ce volet alimentaire concerne également le soutien aux filières nourricières locales plutôt qu'aux cultures à haut risque usant de pesticides qui sont massivement exportées, comme la pomme de terre industrielle.

Je rappelle ces chiffres parlants : la pomme de terre représente aujourd'hui 5,2 % de la surface agricole utile, mais plus de 40 % du risque lié aux pesticides, alors que neuf pommes de terre sur 10 sont exportées pour produire notamment des frites industrielles un peu partout dans le monde. Est-ce cela que nous souhaitons pour nourrir nos concitoyens dans notre Région ?

Quid également du soutien aux cultures énergétiques ? On sait que nous produisons aussi énormément de céréales avec une visée d'agrocarburants. Faut-il réellement les soutenir au sein de la PAC ou plutôt privilégier l'alimentation humaine et animale ?

Nous devons mettre fin également à l'hypocrisie des accords de libre-échange qui permettent d'importer des produits cultivés avec des substances interdites chez nous. La Wallonie doit se montrer cohérente. On ne peut pas interdire ici ce que l'on tolère ailleurs ni refaire entrer dans notre assiette ce que nous avons interdit à nos producteurs.

En conclusion, chers collègues, cette résolution ne s'oppose pas au monde agricole, mais veut lui redonner de l'air. Elle ne vise pas à interdire du jour au lendemain, mais à planifier une transition juste, à la fois écologique, sanitaire et économique. Nous avons toutes et tous – les agriculteurs, les riverains, les communes, les citoyens et les familles – intérêt à ce qu'elle réussisse. Nous, responsables politiques, sommes également ces amis ou ces familles de victimes de pesticides. Nous avons été élus et nous avons les cartes en main pour agir avec justice, justesse et cohérence.

Nous vous invitons dès lors à soutenir ce texte. Celui-ci n'est pas immuable, nous sommes ouverts à des amendements et à des renforcements de votre part. Si M. le Président me l'accorde, dans le débat qui suivra, je vous invite à réagir sur chacun de ces quatre ensembles : la gouvernance, la protection de l'eau, la santé publique et la transition agricole, et ce, de façon à structurer nos débats. Sur un enjeu aussi vital, nous devons dépasser les clivages partisans et agir collectivement avec lucidité et courage.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, nous voulons vraiment remercier Mme Tellier et le groupe Ecolo, plus largement, pour cette proposition qui comprend des éléments très intéressants et dont l'objectif global est tout à fait en phase avec la volonté de la majorité.

Nous saluons encore l'étendue des auditions qui nous ont permis d'auditionner un large panel d'acteurs et de recevoir bon nombre d'avis écrits. Depuis plus de 60 ans, les recherches scientifiques tendent à confirmer et à préciser le constat de l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et ses différentes composantes, ainsi que sur la santé humaine. Il est vraiment impératif de renforcer la protection de notre santé et de l'environnement. En cela, l'ensemble des avis réceptionnés nous enjoint à le faire par le biais d'actes concrets. Face à de tels enjeux, il n'y a pas de place pour la dispersion et les demi-mesures. Selon nous, il est essentiel d'agir de façon systémique.

La DPR fait clairement état de l'importance du concept One Health, c'est-à-dire une seule santé, dans lequel s'intègre très bien la thématique qui nous concerne ici. L'environnement est un déterminant fondamental et indissociable de notre santé.

En cela, le ministre est en parfait accord et guide son action à travers le prisme de l'environnement et de la santé. Je rappelle que, il y a 15 jours, il nous a brossé son avant-projet d'arrêté visant le renforcement des mesures de prévention et l'adaptation du dispositif légal.

Nous sommes tous alignés dans la volonté d'avancer. Je souligne encore le fait que la problématique fait consensus dans les enjeux qu'elle pose. Sur la base de l'ensemble des auditions et avis écrits, la majorité travaille, elle aussi, activement à une proposition de recommandations.

Concernant la proposition dont il est question ici, je note notamment la volonté de disposer d'une information qualitative, tant au niveau des administrations et des décideurs qu'au niveau du citoyen. La disponibilité et la qualité des données de base, qui font encore défaut actuellement, représentent très clairement des lacunes à combler, comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport sur lequel nous nous sommes tous penchés. La concertation avec les acteurs concernés est tout aussi essentielle ; M. le Ministre l'a d'ailleurs rappelé lors de la dernière Commission. Plusieurs mesures visent la protection des captages. C'est une optique dans laquelle nous nous inscrivons. L'adaptation du dispositif légal, notamment de l'AGW de 2013, a été abordée lors de plusieurs auditions.

Enfin, revenons sur l'attention portée au milieu agricole et aux agriculteurs. Ce sont les premières victimes des pesticides. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, mon grand-père, qui était agriculteur, a eu un cancer et ma grand-mère a eu des problèmes de démence. Je sais très bien ce que c'est et je fais partie de ces familles victimes des pesticides. On n'a jamais pu établir de lien, mais on sait que cela joue grandement sur notre santé.

C'est au niveau de ce dernier point qu'un certain flou règne puisqu'une partie significative de la proposition concerne une compétence que ne détient pas

le ministre Coppieters, c'est-à-dire l'agriculture. Il est assez paradoxal, même si je conviens tout à fait que la thématique est transversale, que cette Commission doive statuer sur des mesures relevant de la Commission de l'agriculture.

Ne pourrait-on pas demander une étude de clarification aux services du greffe afin d'étudier le champ d'application des mesures envisagées et les Commissions auxquelles elles renvoient ? Je pense notamment à la mesure 13 liée au soutien du carnet de champs digital et aux sous-mesures détaillant la mesure 15 relative à l'objectif visant à atteindre 30 % de surfaces agricoles biologiques, comme le budget du CRA-W consacré à la recherche d'alternatives. Je pense également à certaines sous-mesures liées à la consommation biologique, dans le cadre de la mesure 16, mais aussi à la mesure 17, liée à la sécurisation du revenu agricole ou encore au soutien à une agriculture nourricière wallonne.

Dans un souci d'efficacité et d'orientation vers des recommandations harmonisées, voire coconstruites, comme cela a été le cas pour les inondations de 2021, il serait sans doute plus pertinent de discuter de l'ensemble des textes en même temps.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis plusieurs années, la question de la qualité de l'eau et de ses conséquences sur la santé humaine s'impose dans le débat public. Selon moi, toute initiative qui viserait à améliorer la qualité de l'eau et à protéger la santé humaine est une bonne chose à prendre. C'est sans surprise que nous allons soutenir la plupart des demandes formulées dans cette résolution, car, en matière de pesticides, il y a encore beaucoup d'obstacles à franchir pour garantir la santé des citoyens et de notre environnement.

En 2023, les organisations Nature et Progrès et Pesticide Action Network Europe ont d'ailleurs assigné en justice le ministre fédéral de l'Agriculture, David Clarinval, membre du MR, pour non-respect des règlements européens sur les pesticides. Il faut bien le dire, s'il y a un domaine où le ministre Clarinval se distingue, c'est bien dans celui des dérogations pour l'utilisation de pesticides pourtant interdit à l'échelle européenne.

Le 19 janvier, la Cour de justice de l'Union européenne rappelait clairement que les États membres ne peuvent accorder de dérogation pour des pesticides bannis au niveau européen. Or, le même jour, le SPF Santé publique octroyait une dérogation pour l'indoxacarbe, un insecticide hautement toxique interdit depuis 2022 au niveau européen.

Dans un reportage de la RTBF consacré à l'épandage de pesticides autour des captages d'eau, M. Coppieters expliquait être bloqué par son propre Gouvernement. Il disait avoir entamé un travail juridique pour interdire l'usage de certains pesticides, mais devoir passer par un cabinet d'avocats pour éviter « d'être systématiquement bloqué par des collègues du Gouvernement ». On sait très bien de qui il parle.

Je rappelle que, cette année encore, la ministre de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq, déclarait : « Les pesticides sont tout de même des outils très intéressants ». Nous sommes donc sceptiques quant à votre partenaire de gouvernement.

À l'inverse, dans le programme électoral des Engagés, on peut lire : « Réduire l'usage des produits phytos nocifs pour la santé et l'environnement en assurant un contrôle effectif et chercher idéalement à en bannir progressivement l'usage à l'horizon 2040, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié en 2033 ». Cela, c'est dans le programme des Engagés. Il me semble donc que tous les partis ici, sauf peut-être le MR, devraient soutenir cette résolution.

Enfin, je souhaite insister sur un point essentiel : les agriculteurs ne doivent pas être vus comme des ennemis, mais bien comme des alliés dans la transition. Aujourd'hui, ce sont Bayer, Monsanto et consorts qui les accompagnent sur le terrain.

Les pouvoirs publics doivent reprendre leur place en offrant un réel accompagnement pour amener à des pratiques durables dans l'agriculture. Cela passe par une implication publique renforcée, notamment dans la formation et l'accompagnement. Cela passe aussi par une révision du modèle économique avec, par exemple, l'instauration de prix plancher garantis envers les agriculteurs et une transition qui est soutenue plutôt qu'imposée à l'ensemble du monde agricole. C'est à ces conditions que l'on pourra réellement concilier santé, environnement et justice sociale.

Nous soutiendrons cette résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier le groupe Ecolo pour la proposition de résolution qui fait écho à un constat que nous partageons au Parti socialiste. L'usage intensif des pesticides en Wallonie met en danger notre santé, notre biodiversité et la qualité de nos ressources en eau. Comme je l'ai dit au point précédent, on a entendu des personnes, des scientifiques, des experts, des agriculteurs, des personnes qui travaillent dans des ASBL, des membres de l'administration. De manière globale, ils ont tous rappelé la nécessité d'agir pour protéger nos enfants, les citoyens et les citoyennes, les agriculteurs, nos générations et les générations à venir.

Je voudrais revenir sur les différents points, parce que j'ai bien entendu Mme Tellier, qui a divisé son propos en quatre parties.

Sur la gouvernance et sur le fait que ce ne sont pas aux citoyens à payer les pollutions de l'eau, on est évidemment d'accord. On en a déjà débattu à plusieurs reprises, on a déjà proposé des textes sur le sujet.

Sur la protection des captages, nous la rejoignons également et nous avons aussi présenté un texte à ce sujet.

Sur le fait de réviser l'arrêté de 2013 pour mieux protéger les lieux d'accueil des publics vulnérables, comme les crèches et les écoles, d'agrandir cette protection à une meilleure protection des riverains et donc de mettre en place une zone de protection autour des habitations, nous rejoignons aussi la demande.

Par rapport à ces risques liés aux pesticides, au niveau du Parti socialiste, nous avons été convaincus par les enseignements du professeur Baret et particulièrement par le modèle danois et l'inspiration que l'on pourrait en avoir. Pour rappel, au Danemark, ils sont parvenus à diminuer le risque lié aux pesticides, notamment en jouant sur la taxation. Ce modèle pose des questions de légitimité et de transposabilité en Wallonie. Notamment, est-ce le bon niveau de pouvoir ? En tout cas, nous avons été convaincus par ce qui se passe au Danemark et sur les résultats obtenus.

Toujours en nous inspirant du Danemark, concernant les PFAS, il nous semble légitime d'avancer rapidement vers une interdiction totale de l'utilisation de ces pesticides, en incluant l'utilisation par des professionnels. Dès lors, il faut être cohérent. On ne peut pas crier au scandale chaque fois que l'on constate des pollutions PFAS, notamment au niveau des captages d'eau, et ne rien faire en amont pour ces pollutions.

Un point essentiel est que cette transition ne pourra se faire qu'avec les agriculteurs et pas contre eux. Il faut travailler avec eux pour leur donner les moyens de passer à cette transition. C'est le dernier point de la proposition d'Ecolo. Les agriculteurs ont souvent l'impression que l'on multiplie les contraintes sans leur donner de vraies garanties sur une rémunération juste et durable. Pour nous, c'est un enjeu important. Il faut soutenir cette transition. Nous l'avons dit lors des auditions, le secteur du bio est pour nous un allié face à la crise environnementale que nous vivons. On doit pouvoir soutenir cette agriculture pour réduire les coûts de la pollution aux pesticides et améliorer cette production, cette santé et l'environnement.

Ensuite, j'ai une petite précision à demander au groupe des Engagés. Madame Jacqmin, vous avez dit que vous travailliez sur une proposition de recommandation. Je reviens à ce que j'ai dit il y a 15 jours et tout à l'heure : à un moment donné, ce sujet mérite une alliance entre les différents partis. Cela a été dit aussi par le PTB et Ecolo, on peut se rassembler sur le caractère, qui devient quasi criminel, des pesticides et sur l'urgence d'y travailler.

Dès lors, ne peut-on pas prendre nos textes, nos propositions et travailler à un texte ensemble qui soit constructif, qui touche à obtenir des résultats rapides pour la santé, l'environnement et le bien-être des travailleurs du domaine agricole ?

Nous voterons en faveur de la proposition, puisque cela s'inscrit dans une dynamique que nous défendons depuis longtemps. Cependant on a aussi la demande de travailler tous ensemble sur cette thématique qui touche l'ensemble des citoyens et citoyennes aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Il est dommage que Mme Bernard ne soit pas là, mais ses collègues pourront lui transmettre mon message. Hier, en Commission de l'agriculture, il a été proposé une visite du Centre wallon de recherches agronomiques. Mme Bernard n'a pas très bien compris. C'est indépendamment des auditions que cette visite a été proposée. On pourrait aussi lui dire que les auditions ont nourri notre réflexion, mais que cela allait bien au-delà des auditions. C'est pour analyser le fonctionnement de notre Centre wallon de recherches agronomiques et voir ce qui fonctionne ailleurs.

Je remercie Mme Tellier pour la proposition de résolution et le développement aujourd'hui en Commission de la santé. Au niveau du groupe MR, nous avons bien pris le soin d'écouter l'ensemble des interventions qui ont eu lieu durant les auditions sur les pesticides, y compris celles de la dernière matinée du 23 septembre, avant de finaliser notre position. Il était important d'entendre l'ensemble des personnes auditionnées.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que la proposition de résolution qui est soumise aujourd'hui, bien qu'elle soulève certains éléments pertinents, a été déposée avant la tenue des auditions du 23 septembre dernier. Forcément, si elle est déposée avant la tenue des dernières auditions, elle ne tient pas compte de certains éléments qui nous paraissent essentiels, qui sont ressortis notamment des témoignages d'acteurs de terrain et des expertises qui ont été entendues ce jour-là.

Ma collègue Mme Jacqmin l'a dit, on regrette également que cette proposition soit adressée au seul ministre Coppieters, alors que de nombreux aspects qu'elle aborde relèvent des compétences agricoles. Cela soulève aujourd'hui une question de cohérence institutionnelle, d'autant plus que l'on touche ici à des politiques transversales qui exigent un travail coordonné entre les ministres compétents.

Je ne serai pas très longue, mais je tiens à rappeler que la majorité est pleinement consciente des enjeux soulevés. Elle travaille activement sur la thématique – comme l'a dit ma collègue Marie Jacqmin – pour aboutir à un texte complet, concerté et ancré dans les

réalités exprimées lors des auditions. Il s'agira pour nous de proposer une réponse équilibrée, efficace et coordonnée.

Je l'ai entendu de la part de Mme Tellier et de Mme Dejardin, il s'agira pour nous de travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs. Je ne peux que vous encourager à travailler avec eux, parce que, quand on le vit sept jours sur sept, 24 heures sur 24 sur le terrain, c'est différent. Je dis cela sans aucune critique, mais quand on est plus éloigné de la réalité, il y a des choses que l'on ne ressent peut-être pas. Je le dis de façon très constructive.

Je terminerai en disant que réduire l'utilisation des pesticides – comme cela a encore été rappelé hier en Commission de l'agriculture – est une nécessité et constitue une volonté du Gouvernement MR-Engagés. Il faut le faire en s'appuyant sur la science ; en veillant à la viabilité des exploitations agricoles, à la santé des Wallons et des Wallonnes, et à la pérennité de notre agriculture. Nous devons avancer ensemble.

Il ne faudra jamais oublier que les agriculteurs sont les acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je souhaite saluer l'initiative du dépôt de cette proposition de résolution.

Le 23 septembre dernier, nous avions déjà eu le plaisir d'échanger sur la proposition de décret déposée par le groupe PS, qui était centré sur la protection des captages. Celle-ci a été placée à l'arriéré au vu des pistes d'amélioration possibles.

Aujourd'hui, je voudrais échanger avec vous sur la thématique des pesticides. On a déjà beaucoup échangé au sein de cette commission, mais je voudrais mener la discussion en parallèle du contenu de la résolution.

Avant de vous partager ma vision et mon avis sur la question, je vous précise que je ne vais pas commenter les dispositions strictement agricoles qui relèvent des compétences de la ministre Dalcq en charge de l'Agriculture. Il est cependant évident que la politique foncière et la PAC doivent être environnementalement ambitieuses et cohérentes. Surtout, ces politiques doivent s'appuyer sur des leviers – je parle ici des aides agricoles – en total accord avec l'ambition wallonne traduite dans le Programme wallon de réduction des pesticides et dans le plan Bio 2030, tous deux validés par le Gouvernement précédent et dont les objectifs sont des piliers de mes actions.

Pour rappel, la Wallonie s'est engagée, à travers le Programme wallon de réduction des pesticides pour la période 2023-2027, à réduire notre empreinte pesticide de 50 % à l'horizon 2030.

Cependant, force est de constater que cette empreinte n'est pas clairement définie. Pour rappel, le plan a été mis en place dès 2013 afin de répondre aux exigences d'une directive européenne visant une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. L'objectif de cette directive est de réduire les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Elle vise aussi à encourager le recours à la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et à des méthodes ou techniques de substitution telles que les moyens non chimiques alternatifs aux pesticides.

Je voudrais aussi vous rappeler le plan Bio 2030, de même que son ambition dont je suis personnellement ravi. Les objectifs de ce plan du secteur bio à l'horizon 2030 sont les suivants :

- 30 % de la surface agricole utile cultivée selon les règles du bio ;
- 4 720 exploitations agricoles sous contrôle bio ;
- 1 490 entreprises de transformation des produits agricoles sous contrôle bio ;
- 14,9 % du total des produits alimentaires achetés en bio.

Le plan Bio, tel qu'adopté par le Gouvernement en juin 2021, trace les axes prioritaires et les objectifs. Le plan d'action de ce plan Bio est actuellement évalué. Un bureau d'études remettra ses recommandations début 2026 afin de s'assurer que la seconde phase de mise en œuvre soit plus impactante. J'ai chargé mon équipe de s'y investir pleinement.

Vous faites également référence à des compétences du Fédéral, et plus spécifiquement à celle du ministre Clarinval. Il est essentiel d'assurer la complémentarité des politiques européennes, fédérales et régionales à ce sujet, raison pour laquelle j'ai déjà organisé des échanges sur ces dossiers avec la ministre Dalcq et le ministre Clarinval. Il est très important de s'assurer de la lisibilité et de la praticabilité des législations qui s'additionnent.

En suivi de la résolution, je vais vous présenter les actions entreprises pour vous fournir une information la plus à jour ou la plus large possible. Cela nous permettra également d'identifier les pistes d'action nécessaires. Pour commencer, sur la question de l'évaluation du Programme wallon de réduction des pesticides 1 à 3, les évaluations des plans 1 et 2 ont été faites et sont publiques. Elles sont disponibles en ligne sur le site pwrp.be. Pour exemple, le 20 octobre 2022, le Gouvernement a pris connaissance du rapport intitulé « Évaluation du Programme wallon de réduction des pesticides 2018-2022 » et a validé le Programme wallon de réduction des pesticides pour la période 2023-2027.

Cette évaluation montrait que 81,6 % des actions du plan 2 étaient considérées comme ayant atteint leurs objectifs, que six mesures sur 38 étaient partiellement non finalisées et qu'une mesure sur 38 n'avait pas du tout atteint son objectif. La conclusion était, pour le bilan du plan 2, positive et a amené à réorienter certains objectifs dans le cadre de l'élaboration de la troisième version.

Quant à l'évaluation du plan 3, elle est faite semestriellement sous format synthétique afin d'assurer la bonne mise en œuvre des projets. Il me semble cependant intéressant de souligner que la volonté de réduire de 50 % notre empreinte de pesticides à l'horizon 2030 n'est, à ce stade, pas *smart*. Dès lors, il me semble prioritaire de clarifier cela et je vous confirme que c'est une action que je veux mener.

Madame Tellier, vous abordez aussi la question de l'indicateur *Pesticide load index*. Je vous confirme avoir pu échanger avec le professeur Baret au Festi'Valériane, notamment, et il est clair que cet indicateur et ses potentialités m'inspirent fortement dans le cadre de notre politique de réduction des pesticides.

Sur la question de la concertation de l'ensemble des acteurs, j'ai la chance d'avoir des compétences qui s'appuient mutuellement et il est évident que les concertations sur ce dossier sont larges et concernent tant la santé que l'environnement, le secteur de l'eau et le secteur de l'agriculture. Avec mes équipes, je suis en échange avec des experts de santé publique, des associations environnementales, les distributeurs d'eau ou encore les syndicats agricoles.

Concernant les zones de captage, je me suis exprimé en détail à ce sujet mardi dernier. Je ne vais donc pas citer à nouveau le plan d'action qui m'occupe à ce sujet. Je dirais simplement qu'il est essentiel et prioritaire d'agir dans ces zones qui sont excessivement sensibles aux pollutions. Pour rappel, je souhaite que les mécanismes d'accompagnement à la transition soient offerts aux agricultrices et aux agriculteurs concernés et que des mesures financières adéquates puissent être proposées. Je pense notamment aux MECAP.

Concernant la protection des citoyennes et des citoyens et des publics cibles vulnérables, je vous confirme la volonté de la renforcer, notamment par l'augmentation de la réduction de la dérive des produits phytopharmaceutiques. Sur la question des PFAS, j'ai déjà pu m'exprimer de nombreuses fois. Je plaide évidemment pour que l'Europe agisse rapidement en stoppant à la source l'approbation des substances actives, de sorte d'agir sans créer de distorsions de concurrence entre régions agricoles et surtout, afin de stopper ce séisme environnemental et de santé publique.

Il est clair qu'un alignement des objectifs agricoles et environnementaux est donc indispensable. Je pense notamment aux moyens dont dispose la ministre Dalcq par le biais :

- de la PAC ;
- de la recherche, via le CRA-W ;
- de l'encadrement agricole ;
- du développement des filières ;
- et, surtout, de la formation.

Des moyens conséquents doivent être consacrés à l'agriculture biologique et à l'agroécologie afin d'assurer une réelle transition de notre modèle agricole. Il est en effet indispensable d'accélérer et de renforcer la dynamique en cours. Je vous invite évidemment à aborder cela avec la ministre compétente.

J'ai également contacté la ministre suite à une de vos questions quant au budget disponible pour des projets de plantation de haies de silphie et de miscanthus par les communes afin de réduire l'exposition des riverains aux pesticides. Cette action nous permettra de participer aux objectifs fixés.

Je vous confirme aussi que la santé de la population et des agricultrices et agriculteurs fait partie de nos préoccupations quotidiennes. Le second biomonitoring, réalisé par l'ISSeP de façon spécifique pour les agriculteurs, est en cours de préparation. J'ai pu en faire la présentation durant la Foire de Libramont. Celle-ci se déroulera sur deux ans et les conclusions sont attendues pour le printemps 2028.

Comme j'ai pu l'exprimer au sujet du manque d'indicateurs SMART pour le plan 3 – le Programme wallon de réduction des pesticides –, il va de pair avec l'absence de système de collecte de données. Aujourd'hui, nous nous basons sur des extrapolations qui ne nous permettent pas d'assurer un pilotage fort des ambitions de réduction des produits phytopharmaceutiques. Pire, les agriculteurs qui travaillent bien ne sont pas valorisés. Un lien direct entre les futures aides PAC et l'impact sur l'environnement des pratiques agricoles serait donc idéal. Je suis dès lors convaincu du besoin d'assurer la centralisation et l'usage des données d'usage des produits phytopharmaceutiques.

Dans le cadre des actions que je mène pour la stratégie Alimentation saine et durable, je m'attelle aussi à valoriser autant que possible les produits issus des filières faiblement impactantes pour l'environnement. Je souhaite évidemment poursuivre les travaux en la matière, comme précisé dans la feuille de route adoptée par le Gouvernement le 17 juillet dernier.

Je voudrais lister quelques priorités par rapport à cela, notamment :

- la restauration collective ;
- l'organisation et le soutien aux dynamiques territoriales ;

- la réduction du gaspillage alimentaire ;
- le soutien à l'aide alimentaire.

J'ai déjà pu vous présenter cela lors d'échanges antérieurs.

Enfin, je vous confirme que l'étude socioéconomique du Programme wallon de réduction des pesticides 3 sera bien lancée cette année. En effet, j'ai veillé à conserver des moyens à cette fin.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces échanges. L'usage des produits phytopharmaceutiques est une question de société qui mérite toute notre mobilisation. Je vous rappelle que je souhaite agir de façon ambitieuse et structurée – vous l'avez rappelé – dans une logique One Health. Il est essentiel d'avoir une approche systémique, et en tant que ministre de l'Environnement, de la Santé et des Solidarités, je m'engage encore une fois devant vous à assurer la mise en œuvre des actions évoquées. Cependant, au vu du contenu de la résolution, il est évident que je ne peux pas m'engager au nom de ma collègue, la ministre Dalcq.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je voudrais d'abord remercier les différents collègues de leur soutien global à nos propositions. Je n'ai pas entendu sur le fond d'opposition frontale à celles-ci. J'ai même plutôt entendu des remerciements. Je prends ceci comme un signe positif et encourageant pour que l'on essaie de cheminer ensemble.

Je remercie aussi les partis qui se sont exprimés sur le fond. C'était peut-être moins le cas au niveau du groupe MR ; j'aurais aimé que l'on puisse aller plus loin sur les débats de fond pour identifier éventuellement les éléments qui posent problème pour vous dans ce texte, ou au contraire ceux que vous souhaitez soutenir. J'entends qu'il n'y a pas de souhait de s'exprimer sur le fond pour le MR, un peu pour les Engagés, peut-être pas de façon systématique. C'est un petit regret, mais c'est comme cela.

Je remercie aussi M. le Ministre d'avoir fait le point sur ce qui est déjà en cours, dont de nombreuses mesures qui étaient déjà issues de la législature précédente. Néanmoins, je note aussi, Monsieur le Ministre, que, dans la presse, vos propres propos étaient plutôt des propos de désolation face au fait que l'on n'allait pas suffisamment vite, pas suffisamment loin en matière de pesticides, par exemple sur les zones de captage ou sur les PFAS. Pour la petite histoire, je note que votre collègue, M. Crucke, a été testé avec des niveaux de PFAS dans le sang assez élevés, comme beaucoup d'autres ministres européens – ce qui est normal puisque nous en avons tous. À l'instar de Mme Jacqmin, je pense que l'on doit aussi être conscients que nous sommes, nous aussi, contaminés par l'ensemble de ces produits. Cela ne veut pas dire qu'il faut agir pour cette raison, mais il faut aller plus loin.

Je note, Monsieur le Ministre, que des choses sont en cours – je n'en disconviens absolument pas –, mais il faut aller plus loin. Vous l'avez reconnu vous-même dans la presse. C'est l'objet de notre proposition : aller plus loin sur la protection de l'eau, sur la protection des riverains, sur l'interdiction des PFAS notamment, et sur la transition du secteur agricole de façon générale.

Sur la forme, la procédure et le suivi de ceci, c'est vrai qu'une partie de la résolution concerne les compétences agricoles. Nous avons eu beaucoup de débats entre nous : réunions conjointes ou réunions séparées ? Il se fait qu'ici, le premier rapport des auditions est inscrit à l'ordre du jour de la Commission de l'environnement. En Commission de l'agriculture, on aura également les discussions dans les prochaines semaines. Il aurait été beaucoup plus simple depuis le début d'organiser une réunion conjointe Agriculture-Environnement avec un seul rapport puisque ce sont à peu près les mêmes députés qui ont suivi les auditions dans l'une et l'autre commission. Cependant, la majorité en a décidé autrement.

Notre souhait était d'avoir une proposition de résolution cohérente dans son approche plutôt que de s'accorder aux limites des silos ministériels. Par ailleurs, les services du greffe nous ont expliqué qu'il était tout à fait habituel et normal d'avoir des textes qui concernent différentes commissions. Ils ont proposé un envoi aux commissions en fonction de la proportion des compétences. Ils ont donc validé le choix de cette commission-ci. Ils ont néanmoins rappelé qu'il y avait un seul Gouvernement et que le ministre qui s'exprime aujourd'hui parle pour l'ensemble du Gouvernement.

J'entends et je comprends votre prudence de ne pas engager votre collègue, mais j'espère que, dans les prochaines semaines, vous pourrez engager la parole de l'ensemble du Gouvernement sur cette problématique des pesticides, en accord avec votre collègue, parce que nous ne pouvons pas continuer à avoir des voix divergentes sur une problématique aussi centrale que celle des pesticides.

Si les collègues sont d'accord, je me réjouirais que nous puissions discuter de ce texte en réunion conjointe Agriculture-Environnement, de façon à ne pas subdiviser le travail et à dupliquer les réunions. Comme nous l'avons fait pour les auditions, nous pourrions organiser une réunion conjointe afin de rediscuter de ce texte, en particulier sur les volets agricoles qui n'ont pas encore pu être élaborés. C'est une suggestion que je formule aux collègues, Monsieur le Président. Qu'ils n'hésitent pas à réagir à ce sujet.

Mme Durenne m'a interpellée sur le fait que notre texte a été déposé avant la clôture des auditions. Je rappelle que le texte a été pris en considération le

lendemain. Il est vrai que nous avions déjà travaillé sur un texte, mais vous reconnaîtrez peut-être aussi dans ce texte des considérations, notamment sur l'enjeu économique pour les agriculteurs, qui ont été confortées par les auditions du Collège des producteurs. Donc, nous avons pu entendre l'ensemble des auditions.

Ma volonté, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, n'est pas de forcer le vote aujourd'hui. L'objectif est d'avancer sur le fond. J'ai entendu une ouverture, en particulier du côté de la majorité, pour un travail commun. Je souhaiterais éviter l'encommissionnement. Je n'ai pas envie que l'on relance une commission qui va durer des mois et qui n'aboutira pas. Je propose de renvoyer notre texte à l'arriéré quelques semaines afin de nous donner le temps d'un travail commun. Il n'est pas nécessaire de structurer celui-ci de façon très formalisée. Les différents groupes peuvent se voir à l'occasion de réunions informelles afin de travailler sur un texte commun.

J'entends qu'il y aura des propositions dans le chef de la majorité. Je pense que, sur un sujet comme celui-là, on ne peut pas simplement se dire que la majorité fait un texte de son côté et l'opposition du sien, que l'on vote comme d'habitude, les uns étant plus nombreux que les autres, et que l'on sait qui va gagner au final. Nous devons être plus créatifs sur cet enjeu qui nous dépasse.

Je saisis la balle au bond lancée par Mme Jacqmin pour vous proposer ce travail informel afin d'avancer, d'ici quelques semaines, sur un texte commun qui fasse consensus.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses point par point qui sont très satisfaisantes puisque l'on comprend que vous agissez avec force et ambition dans vos compétences.

Je souligne la proposition de Mmes Dejardin et Tellier d'avancer dans un sens commun et de ne pas passer au vote aujourd'hui parce que le sujet vaut la peine d'avancer tous ensemble dans la même direction et que le but est d'aboutir à quelque chose prochainement.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Sur la plupart des bancs, j'ai entendu beaucoup d'interventions positives sur cette proposition de diminution des pesticides ainsi que des propositions de texte commun. L'idée d'une réunion conjointe pour un texte commun qui allie autant les compétences relatives à l'agriculture qu'à la santé environnementale peut être une piste de solution. Nous ne voulons pas faire du blocage pour du blocage et nous soutiendrons toute initiative qui permettra d'avancer plus loin, tant qu'elle respecte l'environnement, la nature, les agriculteurs et la santé de nos concitoyens. Nous serons ouverts à cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et mes collègues pour leurs précisions.

Je note le point positif, c'est-à-dire l'ouverture de la part des Engagés pour travailler sur un texte commun. Cette thématique et les citoyens et les citoyennes qui sont derrière le méritent amplement. J'espère que nous pourrons nous mettre au travail rapidement, au départ des propositions que nous avons, et vous apporter un texte commun, qui pourra répondre à l'ensemble des problématiques évoquées ici et dans le cadre des auditions.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit il y a quelques instants. J'aimerais simplement remercier M. le Ministre, qui a répondu en fonction de ses compétences, d'où la complexité du dossier. En effet, il y a des compétences qui appartiennent à la ministre Dalcq et d'autres au Gouvernement fédéral. Différents niveaux de pouvoir, notamment le niveau européen, sont impliqués au niveau de cette thématique. C'est un sujet très sensible et complexe.

J'ai entendu Mme Tellier. Le groupe MR ne s'est pas exprimé aujourd'hui sur le fond, parce que, comme je l'ai dit dans mon intervention, nous travaillons actuellement sur une proposition. C'est pour cela que je suis restée un peu plus vague. Comme je l'ai dit, il faudra trouver un équilibre entre la santé de tous les Wallons et Wallonnes et la viabilité économique du secteur agricole.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Les Engagés ont proposé que nous travaillions tous ensemble sur un texte commun. Quelle est la position du MR ? Êtes-vous d'accord de travailler avec nous ou travaillez-vous, de votre côté, sur un texte ? C'est juste pour bien comprendre les choses et que ce soit clair pour nous.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je regardais ma collègue, Mme Jacqmin, parce que je n'avais pas entendu la même chose que vous, mais je n'aime pas m'exprimer à sa place. Comme je viens de le dire, nous travaillons sur un texte commun. À ce stade, je n'ai pas dit ouvrir la discussion avec l'opposition. J'ai peut-être mal compris les propos de ma collègue, qui va s'exprimer.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Cela vaut la peine d'ouvrir la discussion et de voir ce que nous pouvons faire. Nous travaillons sur notre texte pour l'instant, mais cela vaut la peine d'élargir les discussions et voir ce que nous pouvons proposer au ministre tous ensemble.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – J'avoue que je ne comprends pas trop. J'entends une ouverture dans le chef des Engagés pour un travail collectif. Quand Mme Jacqmin s'est exprimée tout à l'heure, elle a même évoqué un peu le modèle de la Commission sur les inondations, où il y a eu un rapport commun, avec des recommandations partagées, mais je ne sais pas comment réagit le MR à cette nouvelle proposition.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – À ce stade, la majorité travaille sur un texte commun. Il s'agit de la première étape. Aujourd'hui, je n'ai rien à dire de plus.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Au niveau du PS, nous nous réjouissons de l'ouverture des Engagés. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec les autres partis qui sont autour de la table sur un texte qui pourra retenir l'aval de l'ensemble des partis dans le but de trouver une solution pour les citoyens et les citoyennes.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Je veux réellement saluer l'ouverture de Mme Jacqmin. Par contre, je regrette très fortement la fermeture du côté du MR.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Si je comprends bien, en conclusion, il y aura deux dynamiques de travail : d'une part, une dynamique de travail MR-Engagés et, d'autre part, une dynamique de travail Engagés-PTB-PS-Ecolo. Le MR se dira peut-être à un moment qu'il y a aussi de l'intelligence du côté de la minorité et que l'on peut y trouver un intérêt. De ce que j'entends aujourd'hui, c'est la conclusion de nos travaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Pour essayer d'être la plus pragmatique possible, le but est de dépasser les divergences et d'aboutir à des recommandations fortes. La majorité travaille sur un texte, mais le but est de l'ouvrir à l'opposition et d'en discuter ensuite.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Pour conclure de façon positive, il y a beaucoup de convergence – si pas une convergence totale – entre Engagés, PTB, Ecolo et PS. La divergence vient du côté du MR. Je salue à nouveau l'avancée et le courage que Mme Jacqmin vient d'avoir ici.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Ce que Mme Jacqmin souhaite dire, c'est qu'il y a surtout une manipulation des propos qui sont tenus par les uns et par les autres.

Nous sommes bien sensibles à la problématique, que ce soit du point de vue de la santé ou du soutien aux agriculteurs. Le MR n'a jamais tergiversé par rapport à ses prises de position et ses idées.

La majorité a le respect de répondre à l'opposition. Au niveau de la majorité, nous souhaitons travailler dans un premier temps sur un texte au sein de la majorité. Le débat peut revenir par la suite via une ouverture sur un travail commun, mais ce n'est pas à l'agenda de la majorité aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – On va les laisser régler leurs problèmes entre eux ; ce sera mieux. Je constate que Mme Jacqmin a été très claire dans ses propos. Elle est par après corrigée par le MR, mais cela ne nous regarde pas. Il y a toutefois une ouverture du côté du groupe Ecolo à toute suggestion des partis, de la majorité comme de l'opposition.

Notre texte sera mis à l'arriéré avec votre accord, Monsieur le Président, et nous restons ouverts à toute discussion. En tout cas, nous espérons que ce travail aura pu suggérer des propositions constructives. L'objectif est avant tout de faire avancer la cause de la santé, de la protection de l'environnement et du soutien à l'agriculture.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – La majorité n'a aucun problème, même si c'est le grand fantasme de l'opposition d'en créer. Continuez à perdre votre temps, mais cela n'arrivera pas.

Je me réjouis de découvrir que Mme Tellier est attachée à la santé de tous les riverains. Cependant, chaque chose en son temps. J'écoute beaucoup, j'apprends beaucoup et j'ai un fameux apprentissage en matière de pollution et de risques pour la santé, ce qu'elle a balayé d'un revers de la main.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Il s'agit d'une attaque purement personnelle. Je ne vais pas entrer dans

ce genre d'attaque en dessous de la ceinture parce que je n'ai absolument aucune leçon à recevoir du MR sur la protection de la santé et de l'environnement. Vous pouvez refaire toute l'histoire tant que vous voulez. Vous avez été témoin, Monsieur le Président, de nos nombreux débats et je sais que vous avez votre opinion sur le sujet.

Je réitère ma proposition d'un travail constructif pour faire avancer les choses.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Ce n'est pas une attaque du MR, mais la réponse à une absence de considération envers une bourgmestre et ses citoyens. Ce n'est rien, le biomonitoring dont vous ne vouliez pas, nous allons l'organiser nous-mêmes.

M. le Président. – La proposition de résolution est renvoyée à l'arriéré à la demande de ses auteurs.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du report de l'indexation sur les politiques wallonnes en matière de santé et d'action sociale »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact du report de l'indexation sur les moyens de fonctionnement des acteurs de la santé et de l'action sociale en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur :

- « l'impact du report de l'indexation sur les politiques wallonnes en matière de santé et d'action sociale » ;
- « l'impact du report de l'indexation sur les moyens de fonctionnement des acteurs de la santé et de l'action sociale en Wallonie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser ses questions.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce 8 juillet 2025, je vous interrogeais sur l'impact qu'aura le report de l'indexation décidé par le Gouvernement Arizona sur les politiques wallonnes de santé et d'action sociale et les conséquences pour les travailleurs et opérateurs de ces secteurs.

Vous répondiez : « Une bonne partie du secteur régional de la santé et de l'action sociale est également concernée, dans la mesure où les conventions collectives de travail fixant les salaires de leurs travailleurs ainsi que les dispositions relatives à leur subventionnement décrétal font référence aux lois fédérales faisant l'objet de la modification destinée à reporter l'impact du franchissement de l'indice pivot. Dans le cadre de la discussion qui est la nôtre et le temps imparti, il m'est impossible de lister le manque à gagner spécifique pour chaque opérateur ».

Dès lors, je vous ai adressé d'autres questions par voie écrite afin que vous puissiez détailler l'impact et lister le manque à gagner spécifique pour chaque opérateur, mais je n'ai pas obtenu de réponse. C'est pourquoi je reviens vers vous en commission.

Outre les allocations familiales et l'APA, l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie, quels dispositifs, au sein des politiques de santé et d'action sociale, seront impactés par un report de deux mois de l'indexation des prestations sociales ?

À l'instar des estimations réalisées pour l'APA et les allocations familiales, pouvez-vous fournir, pour chaque dispositif, le manque à gagner pour le bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires impactés et, en corollaire, l'économie réalisée par la Région ? Pouvez-vous lister l'ensemble des acteurs de son département impactés par le report de l'indexation de leurs dotations de fonctionnement ?

Le projet de loi-programme prévoit des exceptions afin de maintenir le système actuel d'indexation pour les conventions collectives de travail et les accords collectifs conclus avant l'entrée en vigueur du dispositif. Quels sont les secteurs régionaux visés par ces CCT et accords collectifs visés par cette exception ? Pouvez-vous en dresser la liste ?

Pouvez-vous aussi lister les secteurs régionaux de votre ressort qui ne seront pas visés par cette exception et connaîtront un report d'un mois de l'indexation de la rémunération de leurs travailleurs ?

Par ailleurs, le système d'indexation resterait inchangé pour les secteurs publics fédéraux de la santé. Alors que la pénurie de personnel frappe le secteur de la santé, vu cette dérogation, ne faut-il pas craindre une concurrence entre les employeurs sous l'égide de la dérogation fédérale et les employeurs de santé wallons ?

Enfin, ne faut-il pas craindre des difficultés financières pour les acteurs wallons impactés par le

report de l'indexation pour leur dotation de fonctionnement, mais devant toujours faire face à une indexation des salaires de leurs travailleurs sur une base inchangée ?

Monsieur le Ministre, ce 23 septembre, Santhea tirait la sonnette d'alarme concernant l'impact de la loi du 18 juillet 2025 reportant l'indexation sur les moyens de fonctionnement des maisons de repos et de soins, des centres de soins et accueil de jour, et la plupart des secteurs non marchands régionaux.

Dès le mois de juillet, j'attirais votre attention sur les risques induits pour les acteurs régionaux par le report de l'indexation imposé par le Fédéral concernant les salaires des fonctionnaires et de certains employés du secteur privé, dont ceux des soins de santé, au troisième mois qui suit le dépassement de l'indice pivot.

Jusqu'à présent, le mécanisme d'indexation garantissait une concordance essentielle entre l'évolution des salaires et celle des financements publics. Désormais, sans adaptation des mécanismes de financement régionaux, l'indexation des forfaits interviendrait seulement au troisième mois suivant le dépassement, alors que les rémunérations dans certains secteurs bénéficiant d'une dérogation fédérale continueraient à être indexées le deuxième mois suivant le dépassement de l'indice pivot. Concrètement, les institutions devraient financer la charge d'un ou de deux mois d'indexation sur fonds propres, sans recevoir les financements correspondants.

Avez-vous fini le *screening* déjà évoqué ? Pouvez-vous communiquer l'ensemble des acteurs impactés au sein de vos compétences, par le report de l'indexation et l'impact financier pour chacun des bénéficiaires concernés ? Face aux attentes des acteurs, vous engagez-vous à garantir la simultanéité entre l'indexation des salaires et celle des financements régionaux afin d'éviter aux institutions un déficit lors de chaque dépassement de l'indice pivot ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vais vous donner les éléments que j'ai à ma disposition à ce stade.

La loi-programme du 18 juillet 2025 a effectivement entériné, par le biais de la modification des lois fédérales ad hoc, la décision d'harmoniser et reporter de l'impact de l'indexation d'une série de dépenses publiques à trois mois après le dépassement de l'indice pivot. Les allocations familiales et l'allocation pour l'aide aux personnes âgées sont concernées par cette décision. Les financements alloués par l'AViQ aux opérateurs de l'action sociale et de la santé le sont aussi, dans la mesure où leurs financements sont liés à l'évolution de l'indice pivot. Les modalités réglementaires de liaison des financements à l'évolution de l'indice pivot font, en effet, très majoritairement référence aux lois modifiées.

Parallèlement à ces règles de financement régionales, la législation sociale impose aux employeurs d'appliquer les accords conclus au sein de leur commission paritaire, traduits en conventions collectives de travail.

Or, la loi-programme du 18 juillet 2025 a prévu le maintien des anciennes règles d'indexation au sein des CCT faisant référence à ces lois fédérales, et ce, tant qu'elles n'y dérogent pas explicitement. Les salaires des travailleurs ne sont donc, à ce stade, pas touchés par ce report. Il en résulte que, si les CCT ne sont pas adaptées en conséquence de l'adaptation des financements régionaux, un décalage sera observé entre les moyens publics perçus par les employeurs et les charges réelles qu'ils auront à payer.

En ce qui concerne les dispositifs agréés en vertu du Code wallon de l'action sociale et de la santé, tous bénéficient du mécanisme d'indexation de leur subvention réglementée. Cette indexation est calculée dans le respect de la loi du 2 août 1971 organisant un régime de liaison de l'indice des prix à la consommation des traitements, salaires, pensions, allocations et subventions à charge du Trésor public, de certaines prestations sociales, des limites de rémunération à prendre en considération pour le calcul de certaines cotisations de sécurité sociale des travailleurs, ainsi que des obligations imposées en matière sociale aux travailleurs indépendants.

Cela signifie que les subventions annuelles sont augmentées de 2 % au prorata du nombre de mois qui suivent le deuxième mois suivant le dépassement de l'indice pivot.

Les exceptions prévues aux articles 85 et 86 de la loi-programme du 18 juillet 2025 ne visent que les secteurs concernés par des conventions collectives de travail, telles que définies à l'article 5 de la loi du 5 décembre 1968 sur les conventions collectives de travail et les commissions paritaires, ainsi que les secteurs publics fédéraux de la santé.

En matière d'action sociale, l'impact serait donc différencié selon que les opérateurs agréés relèvent du milieu associatif ou de celui des pouvoirs locaux, les premiers étant immunisés puisque concernés par des conventions collectives de travail, les seconds non.

Mon cabinet est conscient de cette problématique et veille à la considérer attentivement dans le cadre de la confection du budget 2026. L'impact concret de la décision fédérale sur les secteurs régionaux ne pourra être déterminé qu'à l'issue du conclave.

M. le Président. – La parle est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Les réponses apportées sont autant techniques que les questions posées.

Différer les financements créera un problème de trésorerie important puisque des institutions vont devoir travailler sur fonds propres.

J'entends, Monsieur le Ministre, que vous y êtes attentif. Nous aurons l'occasion d'y revenir en commission pour suivre les résultats du conclave et travailler sur le budget 2026.

Selon nous, synchroniser les financements et les salaires n'est pas une option, mais une obligation. Nous y serons très attentifs.

Question orale de Mme Caroline Desalle à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée internationale de lutte contre la pauvreté »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la Journée internationale de lutte contre la pauvreté ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le 17 octobre prochain, ce sera la Journée internationale de la lutte contre la pauvreté. Cette journée vise à sensibiliser et à mobiliser la société tout entière autour d'un objectif commun : l'éradication de la pauvreté et le refus de la misère.

Le thème retenu cette année s'intitule « Mettre fin à la maltraitance sociale et institutionnelle – Assurer le respect et un soutien approprié aux familles vivant dans la pauvreté ». Au-delà des chiffres et des politiques publiques, il s'agit de replacer au centre le respect de la dignité humaine et l'accompagnement des familles en difficulté.

Comment la Wallonie compte-t-elle s'associer à cette Journée internationale de lutte contre la pauvreté afin de mettre en lumière les actions existantes ? Des initiatives spécifiques seront-elles prises à l'occasion de cette journée ?

En tant que ministre des Solidarités, travaillez-vous en étroite collaboration avec vos collègues du Gouvernement afin de veiller à ce que chacun, dans le cadre de ses compétences, prenne des mesures concrètes visant à réduire la maltraitance sociale et institutionnelle, notamment dans l'accès aux droits fondamentaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Journée internationale de lutte contre la pauvreté, qui aura lieu le 17 octobre, constitue un moment fort de sensibilisation et mobilisation autour de la dignité humaine et du respect des droits fondamentaux. Le thème retenu cette année nous interpelle directement sur nos pratiques, nos politiques et notre responsabilité collective.

Comme chaque année, la Wallonie s'associera pleinement à cette journée, de même que mes équipes, en participant aux actions de sensibilisation portées par les acteurs du secteur et les associations de lutte contre la pauvreté.

Au-delà de cette journée symbolique, et comme j'ai eu l'occasion de l'aborder à plusieurs reprises en commission, le Gouvernement wallon a engagé un travail de fond à travers l'élaboration de la Stratégie wallonne de lutte contre la pauvreté, pilotée par un comité de pilotage intersectoriel. Ce travail a débuté par une phase exploratoire visant à établir un diagnostic précis de la pauvreté en Wallonie et d'identifier les obstacles concrets rencontrés par les personnes pour accéder à leurs droits.

Ce diagnostic met en évidence les nombreux obstacles rencontrés par les personnes pour accéder à leurs droits, notamment le phénomène du non-recours et du fardeau administratif. Le non-recours aux droits concerne des domaines aussi variés que les revenus, le logement, la santé ou la mobilité. Il peut résulter d'un manque d'information, d'une complexité excessive des démarches ou encore d'une absence de proposition proactive de la part des institutions. Ces situations traduisent une forme de maltraitance institutionnelle, souvent invisible, mais profondément injuste.

Pour répondre au diagnostic, quatre groupes de travail thématiques ont été constitués :

- santé et santé mentale ;
- emploi et formation ;
- logement et énergie ;
- ressources, endettement et recours aux droits.

Tous ont intégré la problématique du non-recours dans leurs réflexions. Les travaux de ces groupes sont désormais achevés et le comité de pilotage a remis au Gouvernement son cahier de recommandations comprenant une vingtaine de propositions de mesures.

Si je pilote la coordination de cette stratégie, la lutte contre la pauvreté concerne l'ensemble du Gouvernement et de ses services : chacun, dans le cadre de ses compétences, doit prendre des mesures concrètes

visant à réduire la maltraitance sociale et institutionnelle et à améliorer l'accès aux droits fondamentaux.

Nous finalisons actuellement les travaux d'élaboration de la stratégie, que nous souhaitons adopter à l'automne. Celle-ci visera à mettre en œuvre un nombre limité d'actions concrètes à fort impact, parmi lesquelles le renforcement du recours aux droits figure comme une priorité absolue.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses extrêmement concrètes.

Concernant le Plan de lutte contre la pauvreté, je me réjouis de voir que vous avez fait en sorte qu'il y ait un diagnostic précis. C'est ce qui était reproché jusqu'à présent. J'aspire à avoir accès à ce cahier de recommandations. J'entends que votre stratégie sera mise en place à l'automne.

La maltraitance institutionnelle est vraiment un fléau. Ce sont les personnes qui sont le plus à même d'obtenir l'information qui en disposent. Malheureusement, le public beaucoup plus précaire n'a pas toujours accès à ces informations.

Je vous remercie d'y être attentif, et nous aurons l'occasion d'en rediscuter à l'automne prochain.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des actions « Vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la fin des actions « Vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap » ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons été interpellés par les acteurs de l'accompagnement à la création d'activités pour les personnes en situation de handicap concernant le retrait de leurs agréments octroyés par le biais des projets FSE au sein de l'enveloppe de soutien « Vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap ».

Alors que le Gouvernement dit faire de l'emploi une priorité et favoriser la remise à l'emploi des personnes handicapées et des malades de longue durée, il décide de ne pas reconduire le soutien financier et l'agrément d'associations permettant à des personnes éloignées de l'emploi et souvent victimes de discriminations à l'embauche d'avoir un accompagnement adapté et de créer leur propre structure.

Sur base de quels critères le Gouvernement a-t-il décidé de ne pas renouveler le soutien « Vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap » au sein de la programmation FSE ?

Il nous revient également que la gestion des demandes de prime pour l'handipreunariat au sein de l'AViQ reste problématique. Pouvez-vous faire le point sur les délais d'attente et le nombre de dossiers en souffrance ? Confirmez-vous un retard important dans le traitement des dossiers ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme prévu dans le cadre du cofinancement des projets de la programmation actuelle du Fonds social européen, une demande de reconduction a été introduite par les services de l'AViQ au mois d'août concernant ce projet de soutien « Vers et dans l'emploi ». Cette invitation est lancée à tous les porteurs de projets du FSE et vise une prolongation de deux ans, pour la période 2026-2027.

L'intérêt du soutien à la création d'activités n'est nullement remis en cause par le département Handicap de l'AViQ. Des accords des instances du FSE, un marché public sera lancé et permettra la continuité de cette offre pendant deux ans. Les services actuels et d'autres seront invités à répondre à ce marché.

Les services de l'AViQ me confirment que les demandes de primes aux indépendants ont connu une augmentation significative entre 2023 et 2024 : de 63 à 150 prestations. Le traitement des demandes nécessite la vérification de l'admissibilité aux soutiens de l'AViQ. Les délais dépendent donc de la réception de toutes les pièces justificatives permettant l'analyse d'un dossier complet. À ma connaissance, aucune plainte ne concerne actuellement des décisions tardives. Les paiements trimestriels seront également dorénavant facilités grâce à un accès récent aux informations de la Banque-carrefour d'échange des données dans le cadre d'un partage de flux sécurisé avec l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants.

Concernant le soutien vers l'emploi que vous évoquez, il a été financé jusqu'en 2024 dans le cadre du Plan de relance wallon et déjà sur les fonds propres de l'AViQ en 2025. Aujourd'hui, pour des raisons financières et de rationalité dans l'offre de services en amont de l'emploi, il ne peut plus être prolongé. Des orientations alternatives existent heureusement via les

centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés et les opérateurs d'insertion ordinaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je lirai avec attention votre réponse pour être sûre d'avoir bien compris.

Je vais revenir sur l'handipreunariat. C'est positif s'il y a de plus en plus de demandes. Il faudra peut-être veiller – je m'en remets à votre attention – à augmenter le service pour suivre les demandes qui rentrent.

Si j'ai bien compris, le FSE, de manière globale est prolongé de deux ans. Par contre, l'axe « Soutien vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap » ne l'est pas. Je m'interroge, car c'est assez schizophrénique comme situation. En effet, on veut remettre les personnes à l'emploi, notamment les plus éloignées du travail, et, parallèlement, on supprime des moyens.

Je vais relire avec attention votre réponse. Je vais être attentive à la problématique et au suivi de cette situation par rapport aux personnes les plus faibles.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du projet SOREAL »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir du projet SOREAL ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le projet SOREAL est une plateforme permettant la récolte d'invendus alimentaires consommables auprès de magasins et fournisseurs pour une redistribution vers les ASBL et services publics de Mons-Borinage qui proposent des colis alimentaires à des familles en difficulté. La plateforme agit pour 22 institutions et permet la distribution de 600 tonnes par an à 5 700 bénéficiaires. En moyenne, depuis son lancement, elle connaît une croissance annuelle de 15 % des distributions.

Si actuellement le Gouvernement wallon octroie une subvention facultative au projet, les acteurs craignent pour sa survie vu la volonté du Gouvernement de ne pas reconduire certaines subventions facultatives. Mi-septembre, les opérateurs du projet n'avaient toujours pas reçu confirmation du maintien de la subvention pour 2025. Aujourd'hui, votre cabinet aurait confirmé l'octroi de cette subvention. Confirmez-vous avoir octroyé une subvention facultative pour assurer le soutien au projet SOREAL en 2025 ? Si oui, quel est le montant octroyé ?

Comment expliquez-vous que les acteurs aient dû attendre neuf mois pour obtenir la confirmation ? Envisagez-vous de reconduire celle-ci – et c'est le plus important – pour 2026 et de rendre cette subvention structurelle vu l'importance que revêt le projet pour les nombreuses familles de bénéficiaires de la région de Mons-Borinage ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, le projet SOREAL constitue une initiative exemplaire de lutte contre la précarité alimentaire dans la région de Mons-Borinage. En collectant et redistribuant chaque année près de 600 tonnes d'invendus alimentaires à plus de 5 700 bénéficiaires via 22 institutions partenaires, cette plateforme démontre un impact social concret et croissant, avec une progression annuelle moyenne de 15 % depuis son lancement.

Conscient de cette utilité, j'ai confirmé l'octroi d'une subvention facultative de 21 000 euros pour l'année 2025, permettant ainsi la poursuite des activités du projet SOREAL.

Toutefois, cette décision s'inscrit dans un contexte plus large de réforme des subventions facultatives. Bien que précieuses, ces subventions souffrent d'un manque de prévisibilité et de cohérence. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a engagé une réforme – vous la connaissez bien – visant à objectiver, harmoniser et rationaliser leur octroi, avec pour ambition de pérenniser les projets les plus structurants via des conventions pluriannuelles. Notre volonté est de garantir la stabilité des projets à fort impact social tout en simplifiant les démarches administratives pour les opérateurs. Il s'agit notamment de réduire leur dépendance aux subventions facultatives annuelles qui peuvent fragiliser les structures, affecter leur capacité à retenir leur personnel et nuire à la continuité des actions.

Dans ce cadre, l'avenir du projet SOREAL dépendra de sa capacité à démontrer son impact, sa complémentarité avec les dispositifs existants et son alignement avec les priorités régionales.

Ainsi, dans le cadre de la politique alimentaire régionale 2025-2029, le Gouvernement wallon a adopté, le 17 juillet dernier, une note définissant les axes de travail prioritaires du nouveau plan d'action intitulé : « Système alimentaire sain et durable ». L'ambition est de garantir à tous l'accès à une alimentation issue d'un

système durable, contribuant à la santé et au bien-être des citoyens. Les plateformes de logistique d'aide alimentaire, telles que SOREAL, sont invitées à participer aux concertations et à contribuer à l'élaboration d'une feuille de route dédiée à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'amélioration qualitative et quantitative de nos approvisionnements.

Concernant le délai de confirmation de la subvention facultative 2025, il est vrai que les opérateurs ont dû attendre plusieurs mois. J'en suis désolé. Cette situation s'explique par la période de transition liée à la réforme, durant laquelle les critères d'éligibilité et les enveloppes budgétaires ont été rediscutés au sein du Gouvernement wallon. Cette incertitude a pu fragiliser les acteurs et je me suis engagé à améliorer la transparence et la concertation dans les prochaines étapes.

Par ailleurs, la réforme du mécanisme de financement des relais sociaux, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026, s'inscrit dans le cadre de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme. Elle vise à adapter la réglementation aux besoins du secteur, à renforcer la stabilité budgétaire des relais sociaux intercommunaux et à mieux reconnaître les spécificités locales. Elle prévoit également l'intégration des projets pilotes dans une stratégie structurelle, ainsi que l'inclusion des budgets relatifs aux dispositifs Housing First et Relais santé dans la réglementation.

Enfin, la reconduction de la subvention facultative à SOREAL en 2026 ne peut être garantie à ce stade, mais je souhaite soutenir les projets innovants et à fort impact social, en les intégrant progressivement dans des dispositifs structurels, notamment via les relais sociaux ou les appels à projets thématiques.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, même si vous conviendrez qu'elle ne peut me satisfaire totalement.

Si vous annoncez, malgré le délai d'attente pour les institutions, 21 000 euros pour 2025, c'est très bien. Pour ce qui concerne 2026, vous êtes un petit peu plus évasif et vous ne pouvez rien promettre, ce qui suscite l'inquiétude du secteur. En effet, SOREAL va obtenir quelques moyens, mais ceux-ci sont insuffisants au regard des défis que vont affronter les CPAS – vous le savez – et les associations qui dépendent de l'aide qui sera apportée à l'avenir.

Ces derniers opérateurs vont voir leurs demandes augmenter dans les prochains mois. C'est la raison pour laquelle il serait judicieux de pérenniser – c'est notre souhait – les moyens octroyés aux relais sociaux, étant donné que l'aide alimentaire n'est qu'une partie restreinte des actions menées à destination de toutes les régions, et particulièrement de la mienne.

Il est grand temps que le Gouvernement agisse de manière durable et efficace afin de protéger les plus fragiles d'entre nous. Enfin, je suis certain que vous prenez la mesure de l'urgence vécue par les CPAS et les associations qui œuvrent grâce à SOREAL. Vous l'avez dit, la crise est de plus en plus intense. À la suite des décisions malheureusement prises, il est temps et urgent d'agir.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation du sans-abrisme en Wallonie »

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les blocages au sein du Gouvernement concernant les territoires zéro sans-abrisme »

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les territoires zéro sans-abrisme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Lazaron, sur « l'augmentation du sans-abrisme en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « les blocages au sein du Gouvernement concernant les territoires zéro sans-abrisme » ;
- Mme Aït Alouha, sur « les territoires zéro sans-abrisme ».

La parole est à Mme Lazaron pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les derniers dénombrements montrent que le nombre de personnes sans abri en Wallonie atteint désormais 20 000, dont un quart sont des enfants. Cette situation ne cesse de s'aggraver. Les acteurs de terrain tirent un signal d'alarme face à cette crise sociale majeure qui concerne toutes les catégories de la population : familles avec bébés, jeunes sortants d'institutions, personnes âgées isolées, travailleurs

pauvres et personnes souffrant de troubles mentaux ou d'assuétudes.

Face à cette réalité, quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon prévoit-il pour prévenir l'aggravation du sans-abrisme et soutenir les acteurs de terrain qui accompagnent quotidiennement ces personnes vulnérables ?

Comment le Gouvernement entend-il faciliter l'accès au logement pour les personnes sans chez-soi, notamment dans un contexte où les prix augmentent et où le logement social reste insuffisant ?

Existe-t-il des plans ou dispositifs spécifiques pour protéger les enfants et les familles touchés par cette situation ?

Enfin, quelles initiatives envisagez-vous pour renforcer la coordination entre les services d'accueil, les collectivités locales et les associations, afin de garantir une stratégie cohérente de sortie du sans-abrisme, conformément aux engagements européens de la Déclaration de Lisbonne ?

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, début septembre, je vous interrogeais concernant le report au 31 décembre 2026 de la date d'éligibilité des subventions pour les projets « Territoires zéro sans-abrisme », initiés sous la précédente législature. Vous m'invitiez à interroger votre collègue en charge du Logement chez qui la note était bloquée.

J'ai donc interpellé la ministre Neven le 23 septembre dernier. Malheureusement, la partie de ping-pong entre vous ne semble pas terminée. Ainsi, dans sa réponse, votre collègue disait : « J'ai effectivement été saisie d'un projet de note au Gouvernement par le SPW Action sociale – qui n'est pas mon administration fonctionnelle – visant la prolongation de la date d'éligibilité des projets du 14 novembre 2025 au 31 décembre 2026. Soyez assurée que je n'ai aucune objection sur le fond de cette demande ».

Ce projet de note contient diverses propositions de réallocation budgétaire qui ne relèvent pas des budgets du logement, mais bien des budgets de l'action sociale.

Ce 26 septembre, à la suite des incertitudes planant sur les projets « Territoires zéro sans-abrisme », l'association « Infirmiers de rue » de Liège tirait la sonnette d'alarme. Elle annonçait avoir lancé un *crowdfunding* pour maintenir ses services et éviter la perte de 75 % de ses revenus et de la moitié des travailleurs liégeois de l'association qui compte 10 travailleurs.

Confirmez-vous que des réallocations budgétaires sont nécessaires au sein de vos seules compétences, comme l'indique la ministre Neven, votre collègue confirmant qu'elle n'a aucune objection concernant le report de la date d'éligibilité des financements de ces territoires au 31 décembre 2026 ? Quand présenterez-vous au Gouvernement la note évoquée au début du mois de septembre ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, l'association « Infirmiers de rue » à Liège tire la sonnette d'alarme concernant la coupe des financements dans les projets « Territoires zéro sans-abrisme ». Plus de 75 % de son budget et la moitié de ses travailleurs qui ne seront plus financés. Cela revient à abandonner une partie des patients les plus fragiles, alors même que l'équipe a déjà relogé 34 personnes et en suit actuellement 25 autres de manière intensive.

Dans le même temps, les réformes fédérales qui suppriment les allocations de chômage après deux ans vont mécaniquement accroître la précarité et donc le sans-abrisme. D'un côté, les besoins augmentent et, de l'autre, les subsides diminuent.

L'objectif « Zéro sans-abrisme en 2030 » s'éloigne tant qu'aujourd'hui cet objectif nous semble inatteignable si ces financements ne sont pas reconduits et pérennisés.

Hausse des assuétudes, toxicomanie, grossesses non désirées, MST, décrochage social : les signaux d'alerte sont au rouge partout.

Quelles mesures urgentes allez-vous prendre pour sauver ces équipes et maintenir une politique crédible contre le sans-abrisme ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, vos questions illustrent bien la même préoccupation : l'augmentation du sans-abrisme en Wallonie ces dernières années et la fragilité des dispositifs qui y répondent. Cette réalité sociale, nous la partageons. Les derniers dénombrements, que vous connaissez, font état de près de 20 000 personnes sans chez-soi dans notre Région, dont un quart d'enfants. Bien sûr, ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont des familles, des bébés, des enfants, des jeunes sortant d'institutions, des personnes âgées isolées, des travailleurs pauvres, mais aussi des personnes souffrant de problèmes de santé, de santé mentale ou d'assuétudes. C'est une crise sociale majeure qui appelle une réponse coordonnée et humaine.

Le Gouvernement wallon agit sur plusieurs fronts. Nous avons renforcé le soutien aux structures d'accueil de jour, avec un financement de 1,6 million d'euros pour 34 initiatives locales. Ce soutien sera pérennisé grâce au cadre légal qui entrera en vigueur en 2026. Nous avons également augmenté l'offre d'hébergement avec 87 places supplémentaires dans des maisons d'accueil, des maisons de vie communautaire et des abris de nuit, en veillant à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des enfants. Nous poursuivons le déploiement du programme Housing First, qui offre un logement stable en priorité, avant toute autre forme d'accompagnement. Ce modèle éprouvé est particulièrement efficace pour les publics les plus fragilisés. Certaines maisons d'accueil, comme Les Trieux à Namur, ont des missions spécifiques d'accompagnement des enfants hébergés. Ces dispositifs sont intégrés dans la programmation budgétaire, ce qui garantit leur continuité. Nous travaillons en lien avec le plan d'action des droits de l'enfant de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer une approche coordonnée et respectueuse des droits fondamentaux des enfants.

Pour renforcer la cohérence de l'action publique, l'Observatoire wallon du sans-abrisme centralise les données, évalue les dispositifs et coordonne nos actions. Sur cette base, je présenterai très prochainement au Gouvernement la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme. Elle vise à passer d'une logique de répartition à une logique de prévention, à renforcer l'accompagnement vers et en logement et à maintenir la réponse à l'urgence, tout en la transformant pour aboutir à une transition vers les logements. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans l'objectif européen du « Zéro sans-abrisme en 2030 ». Il faut rappeler aussi que l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » a été conçu comme un incubateur d'initiatives novatrices, avec un financement limité dans le temps, du 15 novembre 2023 au 14 novembre 2025, et connu des opérateurs depuis le lancement. La fin du financement n'est donc pas une décision soudaine, mais l'aboutissement d'un calendrier initial.

Je confirme que le projet de note au Gouvernement wallon visant la prolongation de la subvention pour les « Territoires zéro sans-abrisme » jusqu'au 31 décembre 2026 a bien été proposé par le SPW IAS, en réponse aux difficultés exprimées par l'ensemble des porteurs de projets lors des comités d'accompagnement menés dans ce cadre. Toutefois, je précise que cette prolongation ne relève pas exclusivement de mes compétences. Il n'existe aucune ambiguïté sur la répartition des responsabilités. Les réallocations nécessaires dans le projet de note envoyé par l'administration concernaient à la fois les crédits de l'action sociale et ceux du logement.

À ce jour, il reste à liquider un solde de 694 000 euros sur les crédits du Plan de relance wallon pour la partie relevant de l'action sociale, et de 1,75 million d'euros sur les crédits du logement. C'est pourquoi c'est le SPW Logement qui a été associé à ce projet de note et qui a été transmis à nos cabinets respectifs. Je suis pleinement conscient de l'importance de ce dossier et je veillerai personnellement à ce que la note soit soumise au Gouvernement le plus rapidement possible pour répondre aux attentes légitimes des porteurs de projets et garantir la continuité de leur action.

Enfin, nous restons attentifs aux signaux d'alerte que vous mentionnez – hausse des assuétudes, toxicomanie, grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles et décrochage social – en soutenant le déploiement des relais sociaux et des relais santé, mais surtout des lieux d'accueil bas-seuil et des actions de prévention en santé sexuelle et reproductive, notamment à travers les centres de planning familial. Nous travaillons quotidiennement avec le réseau associatif pour éviter le décrochage social et offrir un accompagnement global combinant santé, logement et insertion.

En résumé, la lutte contre le sans-abrisme est une priorité du Gouvernement wallon. Elle exige une mobilisation collective, une approche intégrée et une volonté politique forte. Nous restons déterminés à répondre à cette urgence sociale avec rigueur, solidarité et humanité.

M. le Président. – La parole est à Mme Lazaron.

Mme Geneviève Lazaron (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous êtes conscient de la gravité de la situation et déterminé à agir.

Vous soulignez l'importance que les acteurs soient coordonnés. En effet, renforcer la coordination sectorielle est important et évite de travailler dans l'urgence, mais plus dans un travail de prévention et d'accompagnement.

Vous annoncez l'augmentation de l'offre d'hébergement avec une attention aux besoins spécifiques et la poursuite du dispositif Housing First. Passer d'un logement d'urgence à un logement pérenne est un objectif à atteindre.

Je ne doute pas de votre détermination pour continuer ces actions puisque la lutte contre le sans-abrisme reste une priorité du Gouvernement.

Nous vous soutiendrons, mais nous resterons attentifs parce que cela concerne les personnes les plus vulnérables de notre société, notamment les enfants et les femmes, ainsi que les personnes souffrant de troubles de santé mentale. Il est important d'être à leurs côtés.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses.

Il y a donc 20 000 personnes sans chez-soi, dont un quart sont des enfants. Effectivement, on ne respecte plus les droits fondamentaux des gens et des enfants. Ce n'est pas avec les mesures que l'on va vivre dès l'entame de l'année prochaine que les choses vont s'apaiser et que la crise va diminuer, que du contraire.

Le secteur manque de moyens ; il ne manque pas de bras, mais de moyens. Sans moyens, on perd des bras. Si l'on perd des bras, si l'on perd des travailleurs, ce sont des gens dans la rue que l'on va arrêter de suivre et que l'on va perdre. On est à un tournant majeur.

À partir du moment où l'on sait que l'on doit avoir une stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme, on a des objectifs européens et un calendrier, avec la Déclaration de Lisbonne de 2030, qui doivent être respectés. Si l'on ne prolonge pas les financements, on ruine la crédibilité de la trajectoire que l'on s'est fixée, on ruine tous les objectifs à atteindre.

En ce qui concerne mes questions relatives aux réallocations budgétaires et au jeu de ping-pong qui s'opère depuis le début de cette session parlementaire entre votre cabinet et celui de la ministre Neven, on est en face à un jeu de ping-pong. Dès lors, comment fait-on pour contrôler l'action du Gouvernement ? C'est de plus en plus compliqué de contrôler l'action du Gouvernement. Or, ici, c'est quasi 95 % de notre travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, vous parlez de prévention. L'association « Infirmiers de rue » de Liège y contribue. On en est réduit à quémander la charité pour que cette association continue à assumer son travail. La Région doit protéger les citoyens, et cette protection passe par le financement de ces associations. Il est question ici de dignité humaine. Vous venez de citer le 17 octobre, la Journée de lutte contre la pauvreté. Je vous invite à ajouter la régularisation de ce financement au Plan de lutte contre la pauvreté.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'octroi des aides matérielles »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'octroi des aides matérielles ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, depuis l'arrêté du 16 novembre 2023, l'octroi des aides matérielles a été assoupli, permettant à une personne de plus de 65 ans de prétendre à une aide matérielle si elle peut prouver que son handicap est survenu avant 65 ans.

Toutefois, le verrou de l'âge fixé à 65 ans reste d'application pour toutes les personnes qui n'ont pas pu faire reconnaître leur handicap avant ou si le handicap survient après cet âge.

Vous aviez annoncé précédemment une analyse prospective avec l'administration quant à la suppression de la limite d'âge à 65 ans. Avez-vous finalisé l'analyse ? Quelles sont les recommandations de cette étude ?

Enfin, la question budgétaire est centrale dans ce dossier. Disposez-vous d'une estimation budgétaire si le verrou de 65 ans – excusez-moi l'expression – devait sauter ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, la suppression de la limite d'âge de 65 ans dans l'octroi des aides matérielles est un sujet complexe dont l'analyse de l'impact n'est, à ce jour, pas finalisée.

Dans le cadre des aides matérielles, il a été décidé de travailler en plusieurs étapes afin de parvenir, à terme, à une simplification de la réglementation et un élargissement du public cible. Depuis plusieurs mois, les personnes qui sont en mesure de prouver la survenance de leur handicap avant l'âge de 65 ans peuvent désormais bénéficier d'une intervention de l'agence pour l'acquisition d'aides matérielles en lien avec ce handicap. Ceci constitue une première avancée.

Dans le cadre des récents travaux liés à ladite réglementation et dans une optique d'homogénéisation des politiques publiques socioéconomiques –

notamment celles liées à la pension –, il a été proposé de reculer la barrière de 65 ans à l'âge de 67 ans. Si cela devait être appliqué, cela signifierait qu'une personne dont le handicap survient ou est survenu entre 65 et 67 ans pourrait aussi prétendre à une intervention pour l'achat des techniques en lien avec le handicap. Cela pourrait constituer une deuxième avancée en la matière.

Enfin, la dernière phase des travaux, qui sera prochainement lancée, visera une refonte plus large de la réglementation relative à l'octroi des aides matérielles individuelles, avec notamment des consultations larges. La question de la limite d'âge pour bénéficier du dispositif sera dès lors discutée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses concernant cet important enjeu pour nos aînés. Je constate que l'on avance, même si l'on avance pas à pas. Je constate que l'on va dans le bon sens et que des perspectives d'avenir sont favorables.

Cette aide matérielle est fondamentale pour équilibrer le budget des ménages concernés. Vous n'êtes pas sans savoir qu'ils sont malheureusement de plus en plus à demander des compléments d'aides financières alors qu'ils sont pensionnés – vous m'avez parlé de l'âge de 67 ans – et qu'ils devraient être soulagés de toutes ces contraintes matérielles.

Vous vous en doutez, je resterai particulièrement, ainsi que mon groupe, attentif aux estimations budgétaires attendues pour cette problématique.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Maxime Daye à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les mesures prises en France face aux venues des Gens du voyage »

Question orale de Mme Valérie Bluge à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le nouveau campement sauvage des Gens du voyage à Ans »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Daye, sur « les mesures prises en France face aux venues des Gens du voyage » ;
- Mme Bluge, sur « le nouveau campement sauvage des Gens du voyage à Ans ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, les jours, les semaines, les mois passent et rien ne change. Les Gens du voyage continuent à prendre illégalement d'assaut des terrains pour y installer leurs caravanes, laissant les propriétaires et les communes sans solution. Ces dernières semaines, leurs venues se sont multipliées aux quatre coins de la Wallonie, notamment dans le Hainaut, où les autorités locales ne cessent de tirer la sonnette d'alarme.

Lors de ma dernière question sur le sujet, vous indiquiez travailler sur un nouveau modèle de déploiement d'aires d'accueil pour les Gens du voyage. Votre objectif était de soumettre une note au Gouvernement d'ici l'automne 2025. Nous sommes à l'automne. Où en êtes-vous avec cette note ? Quand pourra-t-elle nous être présentée ?

Au vu des actualités récentes concernant les Gens du voyage, la nécessité d'agir rapidement en la matière ne fait plus l'ombre d'un doute. Dans votre précédente réponse, vous regrettiez le manque de communes volontaires à l'accueil d'aires pour les Gens du voyage. Malheureusement, je crains que, au plus le temps passe, au plus les problèmes liés aux Gens du voyage se multiplient. En conséquence, de moins en moins de communes auront envie de mettre en place des structures pour les accueillir. Il faut donc agir maintenant.

Pour vous inspirer, il est possible de prendre des conseils auprès de nos voisins français – même si c'est un peu la catastrophe pour l'instant – puisque les aires

d'accueil ne manquent pas chez eux. Dernièrement, de nouvelles dispositions visant à moderniser les procédures d'évacuation des stationnements illicites ont été prises.

Les avancées françaises permettent une évacuation rapide, sécurisée et efficace des Gens du voyage. En Wallonie, à l'inverse, faire partir les Gens du voyage relève presque de l'impossible. Allez-vous vous en inspirer ? Des visites de terrain et des rencontres avec des élus français sont-elles prévues ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, Ans accueille régulièrement des Gens du voyage de manière inopinée, et la situation y devient particulièrement préoccupante. Un nouveau campement vient de s'installer sur le parking de l'ancien Makro. Les personnes devraient quitter les lieux d'ici le 9 octobre – c'est imminent – et respecter une série de conditions fixées par le bourgmestre. Ce dernier privilégie, pour l'instant, des mesures proportionnées, même s'il pourrait, en cas de trouble à l'ordre public, prendre un arrêté d'expulsion.

Lors d'une précédente installation sur le site de l'athénée royal d'Ans, les engagements pris par les Gens du voyage auprès de la commune n'avaient pas été respectés : le départ n'avait pas eu lieu à la date prévue et les lieux avaient été laissés dans un piteux état.

Cette succession d'événements de même nature à Ans et dans de nombreuses localités wallonnes a de quoi alerter et met en lumière la difficulté des communes à gérer seules ces situations.

Dans vos réponses précédentes, vous aviez rappelé l'existence d'un dispositif régional d'accompagnement des communes, avec l'identification d'un terrain d'accueil, des conditions d'occupation claires et une prise en charge financière partielle jusqu'à 30 000 euros par an. Vous regrettiez cependant qu'aucune commune n'ait rejoint ce modèle lors du dernier appel clôturé le 31 août dernier. On ne peut bien sûr pas forcer les communes à se joindre à un appel.

Pourriez-vous préciser comment vous communiquez actuellement avec les communes pour les sensibiliser et leur faire connaître ce dispositif ?

Depuis la question orale que je vous ai adressée le 9 septembre dernier, avez-vous pris contact avec les communes concernées, en particulier avec la Commune d'Ans, qui est un lieu régulier d'arrivée des Gens du voyage ?

Enfin, quels enseignements tirez-vous de l'absence de candidat à l'appel clôturé le 31 août 2025 ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, la gestion des séjours des Gens du voyage constitue en effet un défi important pour les communes. Je rappelle que l'organisation ou non de cet accueil relève de l'autonomie communale. Les bourgmestres sont seuls compétents pour encadrer ces séjours et prendre les éventuelles mesures qui s'imposent sur leur territoire.

À cette fin, le rôle du Centre de médiation des Gens du voyage est bien d'accompagner et de soutenir les communes qui sollicitent son aide. Il ne m'appartient donc pas, ni aux services de l'administration ni au Centre de médiation, d'interférer dans ces situations quand les communes ne souhaitent pas mobiliser les dispositifs mis à leur disposition par la Wallonie.

L'absence de nouvelles communes candidates à la subvention pour l'accueil des Gens du voyage suit une tendance constante depuis plusieurs années. Là encore, il s'agit d'une prérogative communale : les communes restent libres de mettre en œuvre ou non des solutions anticipées et pérennes.

Vous me demandez, Madame la Députée, si j'ai la fine connaissance des raisons de cet état de fait. Non, bien sûr. Malgré ce qui est proposé, les choses sont beaucoup plus complexes pour les communes que de simplement avoir recours à cette subvention.

Pour les informer, la communication est faite notamment par l'envoi d'un courrier aux administrations communales présentant l'offre de services du Centre de médiation et les modalités de subventionnement. Le formulaire reste accessible sur le guichet des pouvoirs locaux et des informations sont également disponibles via le portail de l'action sociale du SPW.

Concernant votre question, Monsieur le Député, sur les échanges de bonnes pratiques avec la France, je peux confirmer que des contacts existent déjà. Les services de l'administration sont en effet en contact avec les administrations françaises et des échanges ont déjà pu avoir lieu avec la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement – la DIHAL – ainsi qu'avec un coordinateur de schéma départemental d'accueil. Une visite d'aire d'accueil est d'ailleurs déjà prévue par le SPW IAS. Je n'irai pas à cette visite, mais l'administration me fera un compte rendu.

Enfin, en ce qui concerne la note relative au déploiement d'aires d'accueil, un objectif avait été fixé à l'automne 2025. Ce calendrier ne pourra pas être respecté, ce que nous le regrettons. Au vu du contexte budgétaire actuel, tant au niveau communal que régional, les marges de manœuvre restent limitées. Il nous paraît donc indispensable de poursuivre l'analyse

du dossier afin de dégager, à terme, des solutions concrètes, réalistes et soutenables financièrement.

Je rappelle également que la DPR n'aborde et ne cadre pas spécifiquement cette problématique, ce que l'on peut regretter. La note préparatoire transmise par l'administration est néanmoins en cours d'examen et sera enrichie afin de soumettre, dans les prochains mois, une proposition solide au Gouvernement.

Je vous encourage, en outre, Madame et Monsieur les Députés, à interroger mon collègue, François Desquesnes, sur cette problématique.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Je suis très attaché à l'autonomie communale puisque je suis bourgmestre, mais, dans cette affaire d'accueil des Gens du voyage, c'est la Wallonie qui doit prendre la main. Singulièrement, c'est vous qui devez prendre la main. Je vous sais engagé et plein de responsabilités pour les matières sociales et je suis donc certain que vous allez pouvoir le faire.

Quand on regarde sur le terrain, malgré ce Centre de médiation, cela ne fonctionne pas. On ne doit plus se voiler la face et l'on ne doit pas fuir les responsabilités. Même si je suis conscient que les communes font encore ce qu'elles veulent et qu'elles sont libres de cela, sur l'accueil des Gens du voyage, leur liberté passera aussi par des initiatives de la Région wallonne, et non pas par l'attente que les 261 communes wallonnes puissent faire quelque chose.

Comme le SPW va peut-être faire une visite, mais que vous non, je proposerai à la Commission d'organiser des visites de terrain qui fonctionnent, voire qui ne fonctionnent pas. Quand on discute avec les Gens du voyage, il y a des investissements qui ont été faits pas très loin, à quelques kilomètres d'ici, et qui visiblement ne répondent pas aux attentes. Comptez sur moi pour revenir, encore et encore, avec ce sujet très important pour notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur le Ministre, le principe de non-substitution est important pour mon groupe politique et moi-même. Certes, vous ne pouvez pas prendre la place des communes pour gérer l'accueil des Gens du voyage, mais vous disposez d'une compétence en la matière qui se met en place sur le territoire de la Région wallonne, notamment via le dispositif de médiation que vous avez expliqué dans votre réponse.

Ce dispositif du Centre de médiation bloque des budgets et ne semble rencontrer ni son objectif ni son public. Les communes peuvent obtenir jusqu'à 30 000 euros, mais le budget est bloqué. On est dans une période de responsabilité budgétaire. Je ne peux que vous suggérer de faire preuve de courage politique et de revoir ce dispositif. On doit augmenter son efficience. Je reviendrai sur le sujet.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de fermeture du projet ConVergences de Verviers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque de fermeture du projet ConVergences de Verviers ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, en juin, je vous interrogeais sur l'avenir de l'espace ConVergences de Verviers. Ce dernier est un service spécialisé dans l'accompagnement des personnes confrontées à des problématiques d'addiction, quels que soient leur profil et la nature ou la gravité de leur situation.

L'espace ConVergences a été inauguré officiellement le 19 avril 2024 et a vu le jour grâce aux financements octroyés dans le cadre de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » pour une durée de deux ans.

Depuis son lancement, ConVergences rencontre un succès important ; preuve qu'il répond à un réel besoin. Ce dernier avait d'ailleurs été identifié dans une étude du Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone, qui mettait en exergue le fait que Verviers était dépourvue de ce type de service. Malheureusement, en l'absence d'une nouvelle subvention, cette structure se verra dans l'obligation de fermer ses portes fin octobre de cette année.

À l'époque, vous m'aviez rassurée en indiquant que vos équipes cherchaient des solutions pour pérenniser la structure, dans l'objectif de corriger le déséquilibre territorial dont souffre Verviers. Qu'en est-il désormais ? Nous sommes à la veille de la fermeture redoutée. Une solution a-t-elle été trouvée ? De manière plus générale, d'autres services ont-ils fait l'objet récemment d'un agrément ou d'une subvention ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour

votre question et l'attention que vous portez à l'avenir de l'espace ConVergences de Verviers, un service qui illustre concrètement l'importance d'un accompagnement spécialisé pour les personnes confrontées à des addictions.

Comme vous l'avez rappelé, depuis son inauguration en avril 2024, dans le cadre de l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme », ConVergences répond à un besoin objectivé depuis longtemps puisque Verviers ne disposait d'aucune structure de ce type. Les chiffres dont nous avons connaissance vont dans le même sens. Le dénombrement des personnes sans abri ou sans chez-soi a montré qu'un quart d'entre elles présentent des troubles liés aux assuétudes.

Je tiens toutefois à rappeler que l'appel à projets « Territoires zéro sans-abrisme » a été conçu comme un incubateur de projets innovants – je l'ai déjà rappelé dans une autre réponse – avec un financement limité dans le temps – en l'occurrence, jusqu'au 14 novembre 2025 –, ce qui était connu des opérateurs depuis son lancement. La fermeture évoquée dans la presse ne résulte donc pas de décisions politiques soudaines, mais bien d'une logique propre à ce type de dispositif.

Cela dit, il existe un déséquilibre territorial en matière de prise en charge des assuétudes, auquel ConVergences tente de répondre. C'est pourquoi – comme je l'ai déjà indiqué en mars dernier – mes services étudient la possibilité, notamment budgétaire, d'intégrer cette structure dans le cadre des services d'aide et de soins spécialisés reconnus par le Code wallon de l'action sociale et de la santé.

Je souhaite donc réaffirmer ici, Madame la Députée, que mon objectif reste de diminuer les inégalités territoriales et de soutenir les dispositifs qui contribuent à répondre à ces besoins criants.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez confirmé, dans votre réponse, que l'espace ConVergences est un acteur indispensable dans l'arrondissement de Verviers et qu'il y a un déséquilibre par rapport à cette offre au niveau de la Wallonie.

Je ne peux que vous croire quand vous me dites que vous allez essayer de trouver une solution. Je sais que vous êtes sincère quand vous dites que ce type de structure est importante pour vous. Je vous appelle réellement à trouver une solution.

Nous sommes à un mois du terme du subside de l'espace ConVergences. L'inquiétude y prédomine. Des personnes, tant des travailleurs que des bénéficiaires, sont en insécurité.

Vous n'avez pas répondu à cette question, mais je sais que d'autres services de ce type ont reçu des promesses de financement. J'espère vraiment – et il en va d'une problématique sur le terrain – que vous allez trouver une solution et que ConVergences pourra continuer à exercer ses missions d'utilité publique.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation interfédérale relative au risque d'accroissement de la pauvreté à la suite de la réforme des allocations de chômage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la concertation interfédérale relative au risque d'accroissement de la pauvreté à la suite de la réforme des allocations de chômage ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens sur un sujet dont nous avons déjà largement débattu, à savoir les dernières statistiques en matière de précarité émanant du SPF Sécurité sociale. Le constat est que près d'un Belge sur cinq, à savoir presque 20 % de la population, est exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans le même temps, le Service interfédéral de lutte contre la pauvreté s'est récemment inquiété des impacts sociaux de la réforme du chômage. Selon son avis, la limitation de la durée des allocations et la dégressivité accrue risquent d'entraîner une aggravation de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Je craignais déjà le pire, mais, mises bout à bout, ces deux informations, qui viennent d'institutions n'étant rattachées ni à mon parti ni à moi-même, renforcent ce sentiment. Le risque de tomber dans la pauvreté et l'exclusion sociale est déjà élevé aujourd'hui. Avec les décisions prises par le Gouvernement Arizona, ce risque de pauvreté va certainement encore augmenter.

La coordination entre niveaux de pouvoir sera certainement l'un des éléments qui permettra ou non d'éviter le bain de sang social. La CIM Intégration sociale s'est d'ailleurs récemment réunie au sujet de cette réforme. En réponse à la question de l'une de mes collègues, vous avez indiqué, Monsieur le Ministre, que celle-ci avait permis « de renforcer les synergies entre les différents niveaux de pouvoir sur ces questions, d'anticiper au mieux les effets pour l'ensemble des parties prenantes concernées et, enfin, de les

accompagner de la manière la plus adéquate possible dans le futur ».

Pouvez-vous nous en dire plus sur ce sujet ? Quelles synergies concrètes sont mises en place ? Quels mécanismes d'accompagnement naissent de cette réunion de la CIM ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les derniers chiffres publiés par le SPF Sécurité sociale mettent en évidence qu'un Belge sur cinq reste exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette réalité impose de renforcer notre action à tous les niveaux de pouvoir.

C'est dans cet esprit que la Région wallonne assure en 2025 la présidence de la CIM intitulée « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté ». Cette présidence me permet, avec mes collègues des autres entités, de renforcer la cohérence de nos politiques et d'anticiper les impacts sociaux des réformes en cours, notamment celle des allocations de chômage.

La CIM du 25 juin dernier a rassemblé 12 ministres et cabinets. Elle a permis un échange approfondi sur l'élaboration des plans de lutte contre la pauvreté de chaque entité et a débouché sur la création de quatre groupes de travail thématiques pour lesquels des travaux sont toujours en cours.

Le premier vise à améliorer l'accompagnement des étudiantes et étudiants en situation de précarité. Ce GT, présidé par la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettra d'échanger sur les politiques menées par chaque entité, de réfléchir aux leviers d'action, notamment en matière de logement, et de réduire la surcharge administrative grâce à une meilleure application du principe *only once*.

Le deuxième, dédié à la coopération interfédérale en matière de sans-abrisme et d'absence de chez-soi, aura pour objectif de créer des ponts entre les différents niveaux de pouvoir et de réviser l'accord de coopération relatif au sans-abrisme et à l'absence de chez-soi. Il sera présidé par la ministre Van Bossuyt.

Le troisième, que je préside, a pour objectif de mieux comprendre et de réduire les situations de non-recours. Il portera sur l'octroi automatique des droits, le développement de l'approche *only once* et le renforcement de l'analyse d'impact des politiques sur la pauvreté.

Le quatrième, présidé par le ministre Vandenbroucke, est chargé de mettre à jour le plan d'action national « Garantie pour l'enfance » dans le cadre du socle européen des droits sociaux. L'objectif est de renforcer l'efficacité des actions visant à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté, conformément aux recommandations européennes.

Ces dynamiques permettront non seulement de renforcer la synergie entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi de cibler plus efficacement les publics fragilisés.

Enfin, le CODECO a décidé d'intégrer les discussions relatives aux impacts de la réforme du chômage à l'agenda de cette même CIM. Une réunion exceptionnelle, que j'ai eu le plaisir de présider, s'est donc tenue le 22 septembre dernier afin d'anticiper au mieux les effets pour les parties prenantes et d'accompagner les personnes concernées de manière adéquate.

Ce travail de concertation se poursuivra afin de suivre attentivement les conséquences de la réforme. J'ai invité chaque partie à transmettre régulièrement toutes les informations pertinentes afin de garantir un suivi efficace et coordonné. La prochaine réunion de cette CIM est prévue le 5 novembre prochain et permettra de faire le point sur tous ces travaux en cours.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je voudrais rappeler qu'une personne sur cinq court le risque de tomber dans la précarité. C'est la situation aujourd'hui, avant la réforme du chômage qui va débuter en janvier. On le sait, on le dit, et les chiffres le montrent : cela va augmenter en janvier.

Je suis convaincue que vous êtes le ministre le plus enclin à travailler contre la précarité dans votre Gouvernement. Les groupes de travail se mettent en place, et il faut des solutions pour janvier afin d'éviter une augmentation de la précarité et permettre à chacun de vivre dignement en Wallonie.

Je vous demande de mettre la cinquième vitesse et surtout de convaincre l'ensemble des personnes qui se trouvent dans ces CIM ainsi que l'ensemble des membres de votre Gouvernement.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dépendance des séniors »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la dépendance des séniors ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, les résultats de l'étude menée par l'Institut de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire, basé sur les témoignages de nombreux séniors dans le Brabant wallon, révèlent une réalité préoccupante.

Neuf profils types ont été identifiés, allant des aînés encore actifs et en bonne santé aux personnes fragilisées socialement, économiquement ou physiquement, jusqu'aux nonagénaires totalement dépendants.

Ces constats mettent en lumière des besoins criants : la création de maisons des aînés dans les communes comme des lieux de sociabilité et de suivi, le renforcement des soins à domicile pour soutenir les aidants proches et surtout le manque criant d'une offre suffisante de maisons de repos publiques et accessibles à tous.

L'émoi est grand face à cette réalité, car trop de séniors basculent brutalement dans la dépendance sans préparation, trop de familles s'épuisent faute de solution et trop de personnes âgées vulnérables se retrouvent isolées ou mal accompagnées.

Dès lors, quelles mesures urgentes votre Gouvernement compte-t-il mettre en œuvre pour développer un véritable réseau de maisons de repos publiques accessibles à tous, financièrement et géographiquement, pour renforcer les soins et aides à domicile, et, enfin, pour permettre un suivi préventif, au niveau communal, des séniors fragiles ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le Gouvernement wallon a été saisi d'une proposition visant à établir une stratégie du bien-vieillir composée de cinq piliers, dont la prévention de la perte d'autonomie.

L'AViQ a proposé plusieurs actions au sein de ce pilier :

- le plan de prévention des chutes ;
- le plan de santé numérique ;
- étendre les expériences « Villes amies des aînés » ;
- renforcer les conseils consultatifs communaux des aînés ou CCCA ;
- la mise en place de bilans de prévention aux âges clés, 60-65 ans et 70-75 ans, afin de réduire les risques de la perte d'autonomie.

Le deuxième pilier est celui de l'équilibre entre vie à domicile, en communauté et en collectivité. Plusieurs actions sont menées à cet égard :

- le projet de l'AViQ intitulé « Chaque porte est la bonne » ;
- l'instauration d'un cadre juridique pour des habitats intermédiaires avec recours aux SAFA, aux titres-services ou aux soins à domicile ;
- le décret « Aidants proches » visant à promouvoir et soutenir l'intégration des aidants informels dans les équipes ;
- le projet « Crise de la force de travail » en cours de réalisation concernant l'attractivité des métiers et la pénurie de personnel.

Le troisième pilier vise le décloisonnement des services par la coordination territoriale. Ce pilier sera notamment en rapport avec les travaux réalisés à l'AViQ sur l'organisation de la première ligne de soins et la création des organismes locorégionaux pour la coordination.

Le quatrième pilier concerne l'innovation dans les formes d'accueil et d'hébergement. On parle, dans ce cas, de logements adaptés aux besoins de la personne. Il vise également à soutenir les habitats alternatifs et les technologies, telles que l'assistance digitale.

Le cinquième et dernier pilier concerne la garantie autonomie.

La situation du Brabant wallon est particulière en ce sens que son vieillissement s'est accéléré au point d'attribuer, ces dernières années, des places en maison de repos et en maison de repos et de soins d'abord à cette province devenue déficitaire, conformément au CWASS.

L'accessibilité financière aux établissements est en effet une préoccupation qui se traduit par un système de limitation des hausses de prix dans la réglementation wallonne, ayant pour effet que la Wallonie se caractérise par les prix les moins élevés en Belgique. Toutefois, force est de constater que l'un des paramètres exerçant une influence sur les prix est le prix de l'immobilier. Pour cet aspect, le Brabant wallon présente les prix les plus élevés, ce qui impacte l'établissement du premier prix lorsqu'un établissement est créé.

J'envisage, comme l'a fait la Flandre, de faire en sorte que ce premier prix soit justifié. Cette modification ne pourra néanmoins pas contrer le paramètre immobilier. Une piste en cours d'exploration est le recours au partenariat public-privé pour soutenir les autorités locales dans le maintien, voire l'extension, de l'offre de maisons de repos. Un groupe de travail sera mis en place à ce sujet par l'AViQ, à la demande de mon cabinet.

Quant à l'aide à domicile, que vous soyez dans le Brabant wallon ou dans n'importe quelle autre province en Wallonie, il n'existe pas de différence de contribution pour le bénéficiaire dont l'intervention est liée aux revenus. La contribution du bénéficiaire n'a plus été indexée depuis le début des années 1990, ce qui conduit à une contribution d'environ 7 euros de l'heure en moyenne pour l'ensemble de la Wallonie.

En outre, les services d'aide aux familles et aux aînés rencontrent des difficultés à trouver du personnel.

Enfin, le suivi préventif des séniors fragiles est envisagé dans le cadre des soins intégrés à mettre en place pour les personnes vulnérables. Il s'agit d'identifier, avec l'appui des médecins traitants et des prestataires à domicile, les personnes à risque et de mettre en place – comme c'est le cas dans certains pays, dont les Pays-Bas – un programme de prévention adapté à chaque situation sur la base d'un diagnostic, lequel pourrait se fonder sur des outils comme le COMID ou le BelRAI afin d'améliorer le diagnostic des personnes les plus vulnérables.

L'AViQ s'engage à tester le COMID pour identifier les situations complexes. Les résultats de ce test pourront ensuite être exploités dans le cadre de cette prévention accentuée.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je vous remercie pour toutes ces informations.

J'aimerais insister sur le fait qu'il faudrait élargir l'offre publique d'hébergements et renforcer la circulation de l'information, notamment via les maisons médicales, car on sait que chaque personne âgée a un médecin traitant et que, dans certaines maisons médicales, des assistantes sociales peuvent accompagner et aider le médecin traitant pour diriger ces personnes âgées vers une maison de repos plus adaptée à leurs besoins.

Par rapport au coût du logement, on sait que les réformes que le Gouvernement fédéral est en train de mettre en place auront un impact énorme sur le portefeuille de nos futurs aînés.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la survie du plan Grand Froid en Wallonie »

Question orale de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'inquiétude à Liège pour le plan Grand Froid »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Greco, sur « la survie du plan Grand Froid en Wallonie » ;
- Mme Bernard, sur « l'inquiétude à Liège pour le plan Grand Froid ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, ce 30 septembre, le Réseau belge de lutte contre la pauvreté tirait la sonnette d'alarme concernant les conséquences possibles de la fin du financement fédéral du plan Grand Froid.

Il se dit très préoccupé – et nous le comprenons, car nous le sommes aussi – au vu du manque de places d'accueil et des chiffres croissants du sans-abrisme. Il appelle à une consultation urgente, organisée dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'intégration sociale et de l'économie sociale, afin d'aboutir à des solutions structurelles à court et long termes.

Le Gouvernement wallon a annoncé qu'il pallierait et qu'il compenserait la perte de moyens injectés par le Fédéral aux grandes villes wallonnes.

Dans quels domaines fonctionnels ces moyens seront-ils prélevés ? Le point doit-il faire l'objet d'une décision au Gouvernement ou est-il déjà acté ?

On est dans l'urgence puisque le plan Grand Froid était censé commencer ce 1er novembre.

Des moyens seront-ils liquidés avant cette date aux deux grandes villes que sont Liège et Charleroi ?

La question de lutte contre le sans-abrisme sera-t-elle prochainement inscrite à l'ordre du jour d'une CIM ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, au dernier Conseil communal de Liège, le président du CPAS, Jean-Paul Bonjean, a exprimé ses vives inquiétudes quant à l'avenir du plan Grand Froid.

Ce dispositif, essentiel pour offrir un accueil et un accompagnement aux personnes sans abri durant les mois les plus froids, est aujourd'hui menacé par l'annonce de la ministre fédérale, Anneleen Van Bossuyt, de mettre fin au financement annuel du Gouvernement fédéral.

M. Bonjean a dénoncé une « cacophonie qui entrave le travail des acteurs de terrain », soulignant que les 130 000 euros promis par la Région wallonne pour Liège et Charleroi sont dérisoires face aux besoins réels.

Cette somme reste pleinement nécessaire et importante, même si ce ne sont que 130 000 euros. Sinon, la préparation des infrastructures et le recrutement du personnel, qui sont indispensables pour faire face à l'hiver, seront mis en péril.

Allez-vous plaider auprès de vos partenaires du Fédéral pour revenir sur cette décision de mettre fin au financement annuel du plan Grand Froid ?

Entre-temps, comment comptez-vous garantir la pérennité et le financement suffisant des dispositifs qui existent déjà pour les années à venir ?

Si j'ai bien compris, lors de la dernière réunion de la Commission, vous avez dit que c'était votre intention, mais que cela dépendait aussi des décisions du conclave. Y a-t-il déjà des avancées sur ce sujet ?

Quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour lever les blocages administratifs et politiques qui retardent la mise en place du dispositif ?

Enfin, d'une façon plus générale, comment comptez-vous répondre aux besoins croissants des CPAS qui ne peuvent plus compter sur le soutien fédéral et se retrouvent seuls face à une crise sociale et humanitaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, le Gouvernement fédéral a en effet décidé de mettre un terme à la contribution au financement du plan Grand Froid, soit une enveloppe annuelle de 65 000 euros par ville concernée : Bruxelles, Liège, Charleroi, Gand et Anvers. Cette décision, bien qu'annoncée dans l'accord de gouvernement fédéral, suscite une vive inquiétude sur le terrain. Je comprends pleinement l'objet de vos questions. Elle intervient à un moment critique, alors que les besoins sont significatifs et que les services préparent activement l'accueil hivernal.

Face à cette situation, le Gouvernement wallon a pris ses responsabilités. Il s'est formellement engagé à compenser la perte du subside fédéral pour l'hiver 2025-2026, à hauteur de 130 000 euros pour les villes de Liège et de Charleroi. Cette mesure permet d'éviter toute interruption dans la mise en place prochaine de ce dispositif et apporte le soutien nécessaire aux CPAS, aux relais sociaux et à leurs partenaires dans la poursuite de leurs préparatifs.

En ce qui concerne le calendrier, nous sommes évidemment attentifs à l'urgence et nous mettrons tout en œuvre afin que les moyens financiers nécessaires soient liquidés dans les meilleurs délais afin de permettre aux opérateurs de mettre en place les dispositifs du plan Grand Froid sans discontinuité. La liquidation des avances pour le 1er novembre semble néanmoins peu réaliste au regard du processus, des avis et de l'accord requis, mais le financement régional récurrent assure la trésorerie utile pour déployer à temps le plan Grand Froid.

Enfin, la question du sans-abrisme est déjà inscrite à l'agenda de la CIM « Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté », que j'ai abordée dans une réponse précédente et que j'ai eu l'honneur de présider. L'un des groupes de travail que j'ai décrit a été instauré pour réviser l'accord de coopération sur le sans-abrisme et coordonner les plans régionaux. Une présentation croisée des dispositifs est prévue dans quelques semaines lors de la prochaine CIM.

Le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé pour que toutes les personnes trouvent des solutions et que les personnes laissées sans solution, en particulier durant l'hiver, puissent être accueillies. Le plan Grand Froid est non seulement une réponse d'urgence, mais il s'inscrit aussi dans une vision plus large de lutte contre l'exclusion et la précarité. Nous continuerons à travailler avec les villes, les relais sociaux et les associations de terrain, qui sont de grande qualité, pour garantir un accueil digne et inconditionnel à tous ceux qui en ont besoin.

Au-delà de cette réponse immédiate, la Wallonie inscrit son action dans une stratégie plus globale et durable : la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme qui sera présentée dans quelques semaines au Gouvernement.

Cette stratégie vise non seulement à répondre aux urgences hivernales, mais aussi à prévenir les situations de sans-abrisme, à faciliter l'insertion durable et à agir sur les causes structurelles qui engendrent des situations d'extrême précarité : l'accès au logement, une meilleure santé mentale et la précarité économique.

Cette stratégie sera par ailleurs corrélée à la stratégie de lutte contre la pauvreté et à celle relative aux familles

monoparentales qui seront présentées prochainement au Gouvernement pour validation.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse.

La fin du financement du plan Grand Froid n'est pas un simple ajustement budgétaire, mais une menace directe pour des centaines de personnes qui vont se retrouver à la rue sans aucun encadrement et sans aucune aide supplémentaire.

Vous l'avez entendu, l'hiver approche à grands pas. Vous dites que des solutions seront trouvées sans interruption, ce qui est une bonne nouvelle. Cette situation est alarmante. Elle exige des réponses rapides, immédiates, coordonnées, efficaces et adaptées aux besoins du terrain.

Heureusement, la Wallonie compense. On commence à s'habituer à ce que la Wallonie doive compenser les décisions inacceptables et inhumaines du Fédéral.

Vous me dites que le délai du 1er novembre ne sera malheureusement pas réalisable, ce que je peux comprendre, mais à quel moment exactement le sera-t-il ? Vous ne l'avez pas précisé, ou je ne l'ai pas bien compris.

Un autre élément soulève mon inquiétude : j'espère que ces solutions ne se réaliseront pas au détriment d'autres politiques sociales qui ont déjà été fragilisées.

Je termine sur le plan de l'urgence. Comme vous l'avez indiqué, le plan Grand Froid est une urgence puisque l'hiver est à nos portes, mais il faut adopter une réflexion beaucoup plus large qui tient compte de tous les éléments. J'appuie la demande effectuée par ma collègue, Mme Dejardin, qui consiste à avoir une concertation interministérielle sur la thématique. On a confiance en vous, en tant que personne, mais il s'agirait que la Wallonie soit force de proposition sur cette concertation.

J'ai apprécié le côté plus précis sur les familles monoparentales qui sont d'autant plus fragilisées. Vous n'y répondrez pas, mais ma question est : quand ? Cela se fera-t-il au détriment d'autres politiques sociales, oui ou non ? Si je n'ai pas de réponse, je déposerai à nouveau une question écrite.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je retiens un engagement formel de la part du Gouvernement wallon de compenser, pour cette année, les 130 000 euros pour le plan Grand Froid qui ne viendront plus du Fédéral.

Je retiens aussi le fait que vous avez mis à l'agenda de la conférence interministérielle le fait de continuer à réfléchir sur le sujet. C'est important parce que l'on ne peut pas laisser des gens dehors pendant l'hiver alors qu'il fait très froid. Cela peut coûter des vies, et l'on ne peut pas l'accepter.

Vous avez expliqué une vision très large et évoqué beaucoup de projets et de promesses d'ici quelques semaines. En attendant, le centre Claudine Mahy à Charleroi a fermé faute de subventions et le Gouvernement wallon continue à diminuer les subventions pour le logement public. Le Housing First, comment allez-vous pouvoir le réaliser ?

Ce sont des questions qui restent, et nous resterons très vigilants aux réponses que vous apporterez.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les violences faites aux femmes par des non-partenaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les violences faites aux femmes par des non-partenaires ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, les derniers chiffres de l'enquête européenne concernant les violences faites aux femmes sont glaçants.

En Wallonie, plus d'une femme sur quatre a déjà subi des violences physiques ou sexuelles commises par un ou une non-partenaire depuis l'âge de 15 ans, ce qui représente environ 348 000 femmes. Près de 15 % des femmes ont été victimes de violences sexuelles ou physiques et une femme sur cinq a subi du harcèlement répété au cours de sa vie.

Ces chiffres montrent encore une autre réalité, qui est d'autant plus importante, à savoir que la Wallonie est l'une des premières du classement des violences faites aux femmes.

Nous ne sommes pas restés sans rien faire puisque des actions sont menées depuis de nombreuses années à tous les niveaux de pouvoir. Les efforts menés ont

permis de sensibiliser largement le public et de renforcer l'accompagnement des victimes. Pourtant, la violence faite aux femmes demeure à un niveau inacceptable.

Quelles mesures concrètes entendez-vous prendre face à ces constats ? Quels moyens financiers supplémentaires comptez-vous mobiliser ? Quelles nouvelles actions politiques fortes envisagez-vous pour prévenir ces violences ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ces chiffres interpellants rappellent l'ampleur du problème et soulignent à quel point il est urgent d'agir collectivement pour lutter contre ces violences et protéger les femmes.

L'enquête européenne met en évidence les constats de terrain qui sont aussi exprimés par l'IWEPS à l'issue de cette enquête : « Que les violences soient psychologiques, physiques, sexuelles ou qu'elles relèvent du harcèlement, qu'elles aient lieu dans l'intimité, au travail ou dans l'espace public, les femmes sont davantage exposées que les hommes aux violences. Quand elles le sont, elles le sont de manière plus fréquente et pour des faits plus graves ».

La Wallonie n'a pas attendu les résultats de l'enquête pour prendre des mesures dans la lignée directe de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique en 2016.

La lutte contre les violences faites aux femmes est aujourd'hui encadrée par un ensemble d'instruments internationaux, européens et nationaux qui appellent les pouvoirs publics à mettre en œuvre des politiques ambitieuses, coordonnées et multisectorielles.

C'est pourquoi, en continuité des plans précédents, je vais proposer prochainement au Gouvernement wallon le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2025-2029, reprenant diverses mesures en lien avec les compétences des entités fédérées.

Il s'inscrit en cohérence avec nos engagements internationaux, dont la Convention d'Istanbul, la directive européenne 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil sur la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique, le Plan national de lutte contre les violences basées sur le genre ainsi les engagements pris dans la Déclaration de politique régionale 2025-2029.

Ce futur plan prévoit la notion de consentement comme fil conducteur des politiques afin de prévenir les violences sexistes et sexuelles, la lutte contre les cyberviolences, la prévention, la protection et l'accompagnement des victimes, l'attention portée aux auteurs de violences intrafamiliales ainsi que la collecte des données et plus de formations pour les professionnels.

C'est que je peux vous dire à ce stade, car cette proposition de plan fait actuellement l'objet de discussions et de concertations avec les ministres concernés et d'autres parties prenantes, en ce compris la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, vous partagez, comme moi, un sentiment d'impuissance.

Nous avons eu, le mois dernier, au Conseil communal de Charleroi, une réunion thématique autour de la sécurité. J'ai été effarée de voir que les chiffres autour des violences intrafamiliales de 2018 à aujourd'hui n'ont absolument pas changé – il y en a une de plus –, alors que je sais que le travail sur le terrain à Charleroi a été fait de manière importante, en concertation et avec des résultats.

Est-ce la bonne méthode ? Les chiffres montrent que les dispositifs actuels ne suffisent plus. Je ne condamne personne, mais je me questionne. Votre plan est une excellente initiative, mais c'est un énième plan. Ne doit-on pas aller au-delà des campagnes de prévention et de sensibilisation, et tenter une politique structurelle pérenne avec des financements pluriannuels et de vraies campagnes de sensibilisation – peut-être obligatoire – menées dès le plus jeune âge dans les écoles pour prévenir les futures générations ?

Si je suis effarée, si vous vous sentez un peu impuissant, même si je sais que vous avez des politiques, cela veut dire que les associations sur le terrain et les maisons d'hébergement font un travail remarquable, dans des conditions humainement difficiles, mais aussi dans des conditions précaires et des financements instables et insuffisants. Je n'ose imaginer ce qu'elles ressentent aujourd'hui quand elles voient ces chiffres.

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les contours du report de l'indexation des prix d'hébergement au sein des maisons de repos et leur impact »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les contours du report de l'indexation des prix d'hébergement au sein des maisons de repos et leur impact ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, ce 30 septembre, la presse relayait votre intention d'appliquer une dérogation dans le calcul de l'indexation des prix d'hébergement au sein des maisons de repos publiques.

Si nous nous réjouissons de cette avancée – si elle se concrétise – pour le portefeuille des résidents, cette annonce présente une nouvelle attaque du Gouvernement envers le secteur public local, déjà fortement impacté par les décisions prises, comme le gel de l'indexation des APE, la suppression du pourcentage complémentaire au Fonds des communes, la suppression de subventions aux CPAS, ou encore le report de charges, engendré par les décisions du Fédéral en lien avec la réforme du chômage.

Votre idée a-t-elle pu trouver à se concrétiser lors des arbitrages du conclave ? Si oui, selon quelles modalités et quels véhicules juridiques ?

Dans l'article paru dans Sudinfo, nous lisions en effet que la mesure ne s'appliquerait qu'au secteur public. Cependant, dans la réponse à notre collègue, Mme Vandorpe, aucune distinction n'est évoquée entre le secteur public et le secteur privé.

Le report de l'indexation des prix d'hébergement est-il envisagé pour le seul secteur public ? Si oui, quelle est la compensation envisagée par le Gouvernement afin de contrebalancer la perte de recettes engendrées par les acteurs publics ? Comment envisagez-vous de justifier la différence de traitement entre les institutions publiques et les institutions privées, associatives et commerciales ?

Enfin, le gel de l'indexation des pensions touchant l'ensemble des résidents en maison de repos, envisagez-vous une compensation pour les résidents logés dans les institutions gérées par le secteur privé associatif et le secteur privé commercial afin qu'ils ne subissent pas une double peine ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'article de presse auquel vous faites référence ne saurait à lui seul fonder une position définitive du Gouvernement.

Je confirme que, dans le prolongement de la décision fédérale de geler l'indexation des pensions pendant trois mois, l'hypothèse d'un report équivalent de l'indexation des prix d'hébergement dans les maisons de repos publiques est actuellement examinée.

À ce stade, les modalités pratiques et le véhicule juridique n'ont pas encore été arrêtés. La question d'une distinction éventuelle entre secteurs public et privé doit faire l'objet d'une analyse approfondie.

Les services de l'AViQ ont été chargés d'en évaluer les impacts financiers et les conséquences en termes d'équité, notamment pour éviter ce que l'on appellerait une double peine pour les résidents du secteur privé.

Je rappelle par ailleurs que le cadre légal wallon, le CWASS, autorise les gestionnaires à notifier une indexation du prix d'hébergement à tout moment, pour autant que celui-ci corresponde à l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur une période maximale de 36 mois. Les indexations ne sont donc pas automatiquement liées à l'indice santé.

En conclusion, vous allez sans doute être déçue, mais aucune décision définitive n'est arrêtée à ce stade. Le Gouvernement statuera sur la base de l'analyse de l'AViQ, que nous attendons, afin de garantir une mesure juridiquement fondée, financièrement soutenable et socialement équitable.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses.

J'entends que l'hypothèse est examinée et j'en déduis que le véhicule juridique sera très difficile à trouver.

Aucune décision n'est prise à ce stade, et vous attendez un avis de l'AViQ. Dès lors, pourquoi tous ces effets d'annonce ? Les gens ne s'y retrouvent plus et ne comprennent pas. Vos communications fragilisent la compréhension de choses qui sont déjà compliquées à comprendre.

Nous y reviendrons et nous verrons ce que le conclave budgétaire nous réserva, mais des effets d'annonce de ce type perturbent toute la compréhension d'un secteur.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pérennité du financement des espaces communautaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pérennité du financement des espaces communautaires ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, le 23 septembre dernier, l'Espace-Temps à Leernes a célébré ses trois ans d'existence. Cet espace né dans le cadre du Plan de relance postcovid et soutenu par le CPAS de Fontaine-l'Évêque n'est pas qu'un projet parmi d'autres. C'est un véritable lieu de vie où des aînés, des personnes isolées et fragilisées retrouvent une écoute, un soutien, une chaleur humaine. Pour beaucoup, c'est devenu une seconde famille.

En séance plénière du 24 septembre, M. Lefèbvre vous a déjà interrogé sur l'avenir des espaces communautaires. Vous lui avez répondu attendre le rapport d'évaluation annoncé pour fin septembre avant de pouvoir vous prononcer, tout en rappelant que les financements étaient prolongés jusqu'à la fin 2025.

Nous sommes déjà au-delà de cette échéance. Le rapport est disponible et le conclave budgétaire vient de fixer les grandes lignes du budget. Les CPAS, les travailleurs et les citoyens qui fréquentent ces lieux sont donc dans un besoin de clarté.

Quelles conclusions tirez-vous du rapport d'évaluation ? Sur la base des arbitrages budgétaires arrêtés au conclave, quelles garanties concrètes pouvez-vous offrir à ce projet ?

Envisagez-vous d'adapter des critères de financement pour tenir compte de la réalité des publics accueillis – souvent des aînés fragiles ou isolés – afin de reconnaître pleinement leur rôle dans la lutte contre l'isolement et dans le renforcement de la cohésion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, à la suite de la crise sanitaire, le Gouvernement a lancé en 2022 un appel à projets destiné aux CPAS et intercommunales afin de créer des espaces communautaires pour lutter contre l'isolement social, particulièrement celui des aînés et des personnes fragilisées. Seize espaces ont été retenus pour une première période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce dispositif, conçu dès l'origine comme temporaire, a ensuite été prolongé.

À la mi-juillet 2025, il a été décidé de prolonger les subventions jusqu'au 31 décembre 2025 afin de ne pas laisser les opérateurs sans soutien dans l'attente de l'évaluation. L'administration a transmis à l'ensemble des CPAS concernés les formulaires de demande de prolongation. Elle a reçu toutes les réponses à ce stade.

Une évaluation qualitative et quantitative des projets encore actifs a été réalisée. Les données ont été récoltées début septembre. La compilation de ces résultats est terminée. Je ne manquerai pas de revenir vers notre Commission avec la conclusion de ce rapport d'évaluation.

Maintenant, je vais analyser ces données et en tirer les conclusions nécessaires pour éclairer la bonne prise de décision. Comme je l'ai déjà dit et répété, les acteurs seront informés dès que possible sur l'avenir de leur financement.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – L'Espace-Temps de Leernes est devenu, comme d'autres, plus qu'un projet social. C'est un lieu de dignité, de lien, de cohésion et d'espoir. Dans un monde où l'isolement des aînés, la précarité et la solitude progressent, ces lieux sont le dernier rempart avant la rupture sociale.

J'entends que vous êtes à l'étape de l'analyse du rapport d'évaluation et je peux le comprendre. S'il confirme leur pertinence, ces besoins doivent être traduits en décisions claires et durables.

J'imagine que les acteurs de terrain, notamment les CPAS, sont dans l'attente de votre retour. Je ne manquerai pas d'être très attentive et je vous invite à pérenniser ces dispositifs au-delà de 2025 ; non pas comme une dépense, mais comme un investissement social.

Au fond, ce qui est important, c'est que ces espaces incarnent ce que la Wallonie devrait toujours faire, à savoir mettre l'humain au cœur de ses décisions au lieu des logiques budgétaires.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 36 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est reprise.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le résultat du conclave budgétaire dans les compétences de M. le Ministre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le résultat du conclave budgétaire dans les compétences de M. le Ministre ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le conclave budgétaire débutait ce 29 septembre afin de dresser les grandes lignes du budget 2026.

Face aux nombreuses incertitudes énoncées dans la presse et en commission ainsi qu'aux clauses de rendez-vous que vous avez fixées, les secteurs sont inquiets et ont le droit de connaître les économies qu'ils devront supporter.

Quel est le montant des économies structurelles et *one shot* décidées au sein de votre portefeuille ?

Pourriez-vous en présenter clairement les résultats par mesure au sein de chacun des départements ? Je ne vais pas vous rappeler vos compétences.

Prévoyez-vous d'initier de nouvelles politiques au sein de vos compétences ?

Avez-vous réussi à préserver les allocations familiales qui, rappelons-le, étaient une ligne rouge pour les Engagés ?

Avez-vous obtenu les moyens afin d'assurer la mise en œuvre du décret permettant d'assurer un financement structurel aux maisons d'accueil, maisons de vie communautaire et abris de nuit, et ainsi de mettre enfin en œuvre la réforme adoptée sous la précédente législature ?

De même, pour les relais sociaux, la réforme annoncée pour le 1er janvier 2026 sera-t-elle financée ?

Avez-vous obtenu les moyens pour pérenniser les projets initiés au sein du Plan de relance ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, vous allez être très déçu de ma réponse qui est très courte.

Comme vous le savez, nous sommes toujours en période de conclave. À ce stade, le conclave n'est pas fini. Je ne vais pas apporter des éléments de réponse à des questions dont je ne connais toujours pas la réponse, même si, de façon spécifique, elles sont liées à mes compétences. Vous savez que tout cela fait partie d'un équilibre global au sein de l'ensemble des compétences du Gouvernement wallon.

En effet, nous négocions des réformes importantes et nécessaires dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Je ne vais pas m'avancer plus puisque le budget octroyé à ces réformes dépendra des décisions formelles du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse brève et je n'attendais pas autre chose. Je sais que le conclave n'est pas terminé et je vous souhaite bon courage.

Néanmoins, mon groupe et moi-même comptons sur vous pour défendre au mieux les intérêts des Wallonnes et des Wallons en termes d'action sociale, de santé, d'environnement et d'économie sociale. Autrement dit, vos compétences.

Je comprends qu'il subsiste, à l'heure où l'on se parle, de nombreuses zones d'ombre – et plus que des zones d'ombre – dans le financements des secteurs et la pérennisation de certains projets. Néanmoins, je vous réitère toute notre confiance.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les craintes du secteur non marchand »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le mal-être du secteur non marchand »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Hazée, sur « les craintes du secteur non marchand » ;
- Mme Dejardin, sur « le mal-être du secteur non marchand ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis le début de la législature, à plusieurs reprises, les travailleurs et travailleuses du secteur non marchand ont mobilisé leur énergie pour exiger de pouvoir exercer leur métier dignement et sereinement. Les inquiétudes sont nombreuses et vives pour des secteurs sous tension qui sont pourtant au cœur de la cohésion de notre société. Au vu des choix de politique d'austérité posés par le Gouvernement en Wallonie et au Fédéral, les inquiétudes sont croissantes.

Cette semaine, une série d'actions ont été programmées devant l'hospice Saint-Gilles à Namur. Le front commun syndical des secteurs non marchands organise une série d'actions de sensibilisation pour des conditions attractives et davantage de moyens, et afin que le secteur non marchand ne soit pas la variable d'ajustement qu'elle est à l'écoute d'un certain nombre de discours au sein du Gouvernement.

Les interlocuteurs sociaux ont notamment évoqué un désinvestissement dans le secteur non marchand, le choix d'alternatives à visée commerciale, la promotion d'alternatives d'emplois non durables pour compenser le manque de bras, des pertes d'emplois et des mesures d'austérité. C'est toute une série d'éléments qui font partie du message de ces expressions politiques et citoyennes.

Pour rappel, la Déclaration de politique régionale agende – mais, en fait, reporte – la négociation de nouveaux accords pour la seconde partie de la législature. Vous avez annoncé qu'un travail d'évaluation du précédent accord allait être entamé, avec pour objectif de disposer dès 2026 de bases claires afin de négocier le nouvel accord. Vous avez indiqué que, dans un premier temps, une méthodologie d'évaluation tripartite était en cours de validation.

Comment répondez-vous aux craintes et aux revendications des secteurs non marchands et des personnes qui se sont rassemblées hier et aujourd'hui et qui se rassembleront demain et jeudi devant le Parlement ?

Y a-t-il une volonté claire de la part du Gouvernement de préserver les secteurs non marchands, notamment dans le cadre du conclave budgétaire dont j'ai bien compris qu'il n'était pas terminé ?

Où en est le travail d'évaluation des précédents accords du non-marchand ? La méthodologie a-t-elle à présent été validée ? Le cas échéant, quels en sont les principaux axes ? Avez-vous un calendrier à communiquer à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, le secteur non marchand n'a de cesse de le rappeler : sans de nouvelles revalorisations et actions de soutien, nous assisterons bientôt à sa disparition.

Du 6 au 9 octobre, les acteurs du non-marchand se mobilisent devant notre Parlement pour nous rappeler les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Les acteurs syndicaux et acteurs du secteur non marchand mettront en lumière le mal vécu par le personnel qui le conduit vers le burn-out. Ils dénoncent les pertes d'emplois, les nouvelles mesures d'austérité et les conséquences des mesures prises au niveau fédéral qui se rajoutent et mettront à mal les caisses des Régions et des communes ainsi que le bien-être, voire la dignité, des citoyens.

Malheureusement, si les actions et les appels à l'aide se multiplient, vous campez sur vos positions : pas de nouvel accord non marchand avant la seconde moitié de la législature.

Face à ces constats du secteur, allez-vous rester muet face aux revendications des acteurs du non-marchand ? Confirmez-vous qu'il n'y aura aucune nouvelle mesure de soutien et aucun nouvel accord non marchand avant la seconde partie de la législature ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, comme vous le savez, la situation des travailleurs du secteur non marchand wallon ne laisse pas le Gouvernement wallon indifférent. Je vous confirme mon intention de faire respecter la DPR qui prévoit en effet un nouvel accord dans la seconde partie de la législature. Comme je le

préciserai plus loin dans mon intervention, nous devons nous assurer de tirer les meilleures leçons du précédent accord afin de faire les choix optimaux qui répondront véritablement et durablement aux attentes de ces secteurs si essentiels.

Plusieurs réunions se sont déjà tenues à mon cabinet avec les partenaires sociaux, en présence de représentants des autres ministres régionaux concernés, mais également des quatre administrations en charge de la mise en œuvre des accords précédents.

Les difficultés de terrain ont été évoquées par les partenaires sociaux et entendues par les interlocuteurs régionaux. Il a été décidé collégialement de procéder en premier lieu à une évaluation des mesures des accords précédents pour mieux guider les discussions à venir. Cette évaluation sera basée sur une méthodologie présentée par les parties prenantes.

Une nouvelle réunion de travail aura lieu demain, le 8 octobre, à mon cabinet. On fera le point sur les processus évaluatifs qui doivent être mis en place au sujet des précédents accords. Une évaluation des accords du non-marchand sera ainsi réalisée suivant la réflexion méthodologique en cours.

Nous allons la mettre en œuvre tout en veillant à l'intégration des mesures déjà adoptées dans les cadres réglementés afin de stabiliser les acquis. En effet, le Gouvernement wallon a fait le choix responsable de commencer à évaluer en profondeur les accords du non-marchand 2021-2024.

Cette évaluation sera essentielle pour tirer les enseignements nécessaires, objectiver les impacts des mesures mises en œuvre et construire sur cette base un futur accord solide et adapté le plus possible aux réalités de terrain. Il ne s'agit donc pas d'une absence d'engagement, mais bien d'une démarche rigoureuse visant à renforcer l'efficacité et la pertinence des futurs investissements dans le secteur non marchand.

L'évaluation portera tant sur l'aspect qualitatif, à savoir l'amélioration des conditions de travail du fait des emplois supplémentaires créés, de la revalorisation barémique et de la réduction du temps de travail en fin de carrière, que l'aspect quantitatif, notamment le nombre de travailleurs concernés et nombre d'emplois créés, et l'aspect financier, c'est-à-dire les budgets consommés depuis 2021.

Cette approche prend plus de temps et se veut minutieuse, mais elle traduit aussi le souci réel que nous portons à ce secteur qui, dans toute sa diversité, a pour point commun de mettre l'humain au centre.

Madame la Députée, je ne resterai pas du tout indifférent aux manifestations de cette semaine. Je suis prêt à rencontrer les représentants de ces secteurs si nécessaire.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je prends note des éléments intermédiaires que le ministre apporte sur le travail d'évaluation. Nous savons que l'agenda, avec la deuxième moitié de la législature, est en fait un report puisque l'accord précédent se termine en 2024. On devra attendre sans doute 2027 ou 2028 avant d'ouvrir une nouvelle page.

Pour le reste, l'enjeu à court terme, c'est le conclave budgétaire. C'est là-dessus que nous vous examinerons dans les tout prochains jours. Les menaces sont grandes et les craintes sont vives. Je pense notamment, pour le secteur non marchand, au secteur des APE. Les annonces matamoresques risquent de mettre à mal un certain nombre d'éléments importants pour notre vision de la société.

J'espère encore pouvoir espérer, oserais-je dire, que le constat percutant qui a été fait il y a quelques semaines – l'absence de vision du Gouvernement, son obnubilation de la trajectoire budgétaire et le fait qu'il a beaucoup réfléchi aux économies à faire, mais pas pris en amont le temps de réfléchir sur ce qu'il voulait fondamentalement pour la Wallonie – sera démenti par le conclave budgétaire. J'imagine que le ministre aura reconnu l'auteur de ce constat percutant.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Le secteur non marchand est en souffrance. Ceux qui nous accompagnent, ceux qui nous soignent, ceux qui nous éduquent et ceux qui nous soutiennent sont en difficulté et tirent la sonnette d'alarme depuis de nombreux mois.

Vous terminez en disant que vous ne resterez pas sourd à leurs appels ni aux manifestations qui ont lieu actuellement devant le Parlement. Je l'espère et je vous fais confiance.

J'espère que vous arriverez, lors du conclave budgétaire, à convaincre pour avoir des moyens et des budgets pour ce secteur utile et de nécessité publique dans la société.

Interpellation de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre la précarité hydrique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la lutte contre la précarité hydrique ».

M. Palermo, Mmes Bernard, Vandorpe et M. Mockel se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Dejardin pour développer son interpellation.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, chaque être humain a le droit d'avoir accès à suffisamment d'eau pour ses usages personnels et domestiques. C'est ce que reconnaissait l'Assemblée générale des Nations unies dans une résolution en 2010.

Contrairement à d'autres pays du monde, à l'heure actuelle, la Wallonie bénéficie d'une ressource en eau importante ainsi que d'un réseau développé de distribution et d'assainissement de l'eau.

Chez nous, le frein de l'accès à l'eau en quantité suffisante réside malheureusement dans des questions financières. Le prix de l'eau représente chez certains citoyens une réelle difficulté, notamment parce que la facture d'eau s'ajoute à d'autres hausses de prix de produits ou de services du quotidien.

La précarité hydrique peut recouvrir plusieurs réalités. Certains ménages ont des revenus trop faibles pour payer leur facture d'eau et ne l'acquittent pas ou, du moins, pas dans le respect des échéances. Certains ménages sacrifient d'autres postes pour ne pas avoir de factures d'eau impayées. D'autres encore restreignent drastiquement leur consommation, et ce, parfois au détriment de la santé ou de l'hygiène élémentaire.

Selon le baromètre 2024 établi par Aquawal, en Wallonie, hors territoire germanophone, 135 000 ménages sont considérés en défaut de paiement des factures d'eau en 2023, ce qui représente 8 % des usagers.

La problématique de la précarité hydrique n'est pas neuve. Dès lors, diverses mesures ont déjà été prises pour accompagner les ménages en difficulté.

Je vais commencer par les factures et leur paiement, qui sont repris dans le Règlement général de distribution d'eau. Où que l'on soit en Wallonie, quel que soit le distributeur, les droits et obligations sont les mêmes. En pratique, l'avis de rappel est envoyé à partir du trentième jour suivant la date de la facture. Les frais de rappel sont à charge de l'usager ou du propriétaire et s'élèvent à 4 euros indexés.

Dans son rapport 2023, le médiateur recommandait de modifier le Code de l'eau afin d'harmoniser les règles relatives aux frais de rappel sur la règle fédérale, à savoir la gratuité du premier rappel de paiement. Outre le désagrément financier, cette différence de traitement crée une confusion auprès des citoyens. Quelle est votre position face à cette demande du médiateur ?

Après les rappels vient la mise en demeure. Si, malgré cela, le client n'honore pas le paiement de sa facture, à l'heure actuelle, le distributeur peut procéder à la pose d'un limiteur d'eau, voire interrompre la fourniture.

La pose d'un limiteur d'eau est devenue exceptionnelle et est encadrée par l'arrêté du Gouvernement du 31 août 2016. Néanmoins, pour les familles concernées, la pose d'un limiteur d'eau s'avère particulièrement problématique au quotidien. Le limiteur de débit permet la consommation de 85 litres par heure, soit 2 040 litres par jour.

Ce dispositif a des implications concrètes sur la vie des citoyens et citoyennes. Il faudrait 18 secondes pour remplir un petit verre d'eau ; quatre minutes pour une casserole ; 12 minutes pour une chasse d'eau ; deux heures pour une baignoire. Il faut ajouter le fait que le débit est trop faible pour faire fonctionner un lave-vaisselle, un chauffe-eau à gaz ou une machine à laver.

Dans un avis écrit, envoyé aux parlementaires en 2021, l'Union royale des juges de paix indiquait que la coupure d'eau est contraire à la dignité humaine et se disait très réservée quant à l'usage de limiteurs de débit.

Pourriez-vous m'indiquer combien de limiteurs d'eau ont été installés pour l'année 2024 ? Comptez-vous interdire leur pose ? Y a-t-il une évolution par rapport aux années antérieures ?

Le Fonds social de l'eau est un mécanisme financier d'aide au paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement. Il est alimenté par une contribution prélevée sur la facture d'eau. C'est aux CPAS que revient le pouvoir d'activer ce fonds pour les consommateurs dont il a établi les difficultés de paiement.

Les acteurs du secteur s'accordent à dire que le modèle actuel du Fonds social de l'eau est perfectible. Le nombre d'interventions du FSE reste trop faible. L'un des freins au bon fonctionnement de ce fonds réside dans l'ampleur des activités à réaliser par les CPAS. Les mesures prises par l'Arizona au niveau fédéral concernant la limitation des allocations de chômage ne vont pas améliorer cet état de fait dans les années à venir. Comptez-vous revoir le fonctionnement du Fonds social de l'eau ?

Enfin, il semble que votre Gouvernement ait décidé de ne plus financer les tuteurs énergie-eau. Confirmez-vous cette information ? Vous disiez précédemment que la subvention facultative serait maintenue en 2025, mais qu'en est-il de cette mission en 2026 ?

M. le Président. – La parole est à M. Palermo qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Vincent Palermo (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord remercier notre collègue, Mme Dejardin, pour cette interpellation qui met en lumière une réalité à la fois préoccupante et complexe : la précarité hydrique. C'est un sujet essentiel parce que l'accès à l'eau est un droit fondamental qui doit rester garanti pour chacun.

En Wallonie, nous avons un service public de l'eau solide avec plusieurs outils : les plans de paiement, le Fonds social de l'eau et l'encadrement strict des procédures de recouvrement.

Pour beaucoup, ce n'est pas la disponibilité de l'eau qui pose problème, mais le coût. Les chiffres sont parlants. Comme l'a souligné ma collègue, 8 % des usagers étaient en défaut de paiement en 2023. Cela montre bien que, même avec les dispositifs existants, certaines personnes restent en difficulté. C'est préoccupant, notamment pour les personnes en situation de handicap, qui, contrairement à ce qui existe en Flandre ou à Bruxelles, ne bénéficient pas encore d'un tarif social spécifique.

Face à ce constat, le Gouvernement wallon a décidé, en février dernier, de renforcer le Fonds social de l'eau afin de lutter plus efficacement contre la précarité hydrique, notamment en optimisant les outils existants, comme le prévoit la DPR. Une feuille de route ambitieuse a alors été annoncée, mettant l'accent sur :

- une meilleure information et une plus grande sensibilisation ;
- la formation des acteurs de terrain pour un accompagnement renforcé ;
- la simplification et l'automatisation des démarches administratives.

Quant au Fonds social de l'eau, il s'agit d'un outil utile, mais sous-utilisé. Un travail d'évaluation et d'optimisation du Fonds social de l'eau est envisageable, à condition qu'il soit mené avec les acteurs de terrain, qui ont un rôle très important, et dans une logique de résultats concrets pour les usagers.

Enfin, un rapport d'évaluation est prévu pour fin 2025. Il sera sans doute l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés et sur ce qu'il reste à améliorer.

Pouvez-vous confirmer que ce rapport sera bien présenté en 2025 et que l'engagement de renforcer le Fonds social de l'eau sera tenu ?

Où en est-on quant à la réflexion concernant la recommandation du médiateur sur la gratuité du premier rappel de paiement ? Une étude est-elle en cours ? Les distributeurs ont-ils été consultés sur les impacts possibles ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, comme cela a été rappelé dans l'interpellation, 135 000 ménages étaient en défaut de paiement de leurs factures d'eau en 2023, ce qui représente 8 % des usagers. Une question s'impose : comment est-ce possible dans un pays aussi riche que le nôtre ? Cela illustre, une fois de plus, le problème profond de la répartition des richesses en Belgique.

Au lieu d'améliorer la situation, on constate que l'action du Gouvernement MR-Engagés risque d'aggraver encore la précarité hydrique. Il y a une promesse répétée de l'absence de nouvelles taxes, mais le prix de l'eau augmente pour les familles. Pour une famille nombreuse, cela représente de 100 euros à 150 euros de plus par an.

Le MR, qui aime se présenter comme le parti antitaxes et le parti des travailleurs, s'attaque directement au pouvoir d'achat des familles de la classe travailleuse puisque le prix de l'eau augmente. Les Engagés, qui se veulent le parti des familles, font payer encore plus cher l'eau aux familles nombreuses. On peut donc légitimement s'interroger sur les raisons de cette augmentation.

Cette dernière s'explique par deux principes, celui du coût-vérité et celui pollueur-payeur. Ces deux logiques posent néanmoins problème. Le coût-vérité ne tient aucunement compte de la réalité économique des citoyens. Quant au principe pollueur-payeur, il n'est toujours pas appliqué, notamment dans les zones contaminées aux PFAS.

Concrètement, les distributeurs d'eau doivent aujourd'hui financer l'installation de filtres à charbon actif pour réduire la présence de PFAS dans l'eau du robinet. Au lieu que ce soit les pollueurs qui paient, ce sont les citoyens qui financent ces investissements au travers de leur facture. Le résultat, c'est que les familles paient deux fois la qualité de l'eau : une première fois avec leur santé parfois affectée, avec des examens médicaux à leurs frais ; une deuxième fois, financièrement, avec une hausse du prix de l'eau. Il n'est dès lors pas surprenant que les chiffres de la précarité hydrique soient si élevés.

Lors de la précédente législature – pour ceux qui s'en souviennent –, une série d'auditions avaient été organisées sur cette question, notamment avec Riccardo Petrella. Ces dernières avaient été marquantes et avaient mis en lumière la réalité dramatique du terrain. Elles avaient abouti à une volonté claire de l'ancienne

ministre Céline Tellier de supprimer purement et simplement les limiteurs d'eau dont Mme Dejardin a parlé. Comme vous le savez sans doute, la volonté de limiter les limiteurs d'eau a été bloquée par le même partenaire de majorité.

Mme Tellier disait dans *Le Vif* en 2022 : « Les auditions m'avaient convaincue de la nécessité d'une interdiction structurelle de ce système. En juillet, un texte a été examiné en première lecture au Gouvernement, mais il n'y a pas eu d'accord ».

À la fin des auditions, nous avons tous applaudi cette annonce de la fin des limiteurs d'eau. Nous espérons pouvoir vous applaudir là-dessus un jour, mais force est de constater que, aujourd'hui encore, cette pratique inhumaine reste possible, comme Mme Dejardin l'a bien démontré.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour enfin faire reculer la précarité hydrique en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je voudrais commencer par vous rappeler ce qu'est la précarité hydrique. C'est quand une personne n'a pas accès à l'eau, soit en quantité soit en qualité suffisante, pour répondre à ses besoins de base, c'est-à-dire l'hygiène, l'alimentation et le logement. Cela inclut aussi le risque d'être coupé de l'alimentation en eau potable.

En Belgique, la situation résulte surtout du niveau de revenus, d'une facture trop élevée ou d'un logement de mauvaise qualité. Huit pour cent des ménages sont touchés, comme le disait ma collègue.

Les augmentations du prix de l'eau observées se justifient notamment par des investissements significatifs qu'il est indispensable de réaliser pour préserver et renforcer la qualité de l'eau. On le sait, car on en discute assez ici. On sait à quel point c'est important. Personne ne va nier que renforcer la qualité de l'eau est un point essentiel.

Dans la Déclaration de politique régionale, il est prévu que, en concertation avec les CPAS et les acteurs concernés, le Gouvernement continuera à lutter contre la précarité hydrique en optimisant les outils existants. Où en sont les concertations avec les acteurs et les réflexions quant à cette optimisation des outils ?

Aujourd'hui, chaque ménage contribue avec la facture d'eau au Fonds social de l'eau. Ce sont bien les CPAS qui activent ce fonds pour les ménages qui rencontrent des difficultés de paiement. Ce sont les CPAS qui réalisent les travaux ou les interventions pour réduire la consommation d'eau de ces ménages. Selon la situation sociale du ménage, le CPAS active ou non le Fonds social de l'eau pour prendre en charge tout ou partie de la facture des ménages précarisés.

En début d'année, Monsieur le Ministre, vous mentionniez que le droit à s'adresser aux CPAS pour bénéficier du Fonds social de l'eau devait être davantage activé et appliqué à une population beaucoup plus large. Je vous confirme que, à Mouscron, nous insistons régulièrement auprès des services du CPAS pour qu'ils activent ce fonds qui est clairement sous-utilisé aujourd'hui. Un levier existe et les CPAS ne l'activent pas quand il le faut. Il y a une campagne de sensibilisation à faire auprès de ceux-ci pour qu'ils utilisent ce moyen mis à leur disposition, auquel chaque citoyen contribue aujourd'hui. Des avancées sont-elles déjà observées dans ce cadre, notamment au niveau de la mobilisation des acteurs, tant de l'action sociale que de l'eau ?

La situation actuelle prévoit aussi le recours systématique au CPAS avant de poser un limiteur d'eau. Celui-ci n'est placé qu'en cas d'impayés d'une facture de régularisation de plus de 1 000 euros pendant 12 mois consécutifs. Par conséquent, les gens sont déjà trop loin dans la précarité et dans les difficultés quand ce point est activé.

Dans une précédente intervention, vous aviez parlé d'une évaluation du dispositif des tuteurs énergie-eau par votre administration avec l'aide de la Fédération des CPAS pour cette fin d'année 2025. Peut-on savoir où en est aujourd'hui l'évaluation ? Sera-t-elle disponible pour la fin d'année ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il est clair pour tous que l'accès à l'eau pour les besoins quotidiens est un droit humain fondamental. En Wallonie, de même que dans tous les pays qui nous entourent, nous avons en principe les moyens pour s'assurer qu'il en soit ainsi.

Que payer sa facture d'eau représente un obstacle matériel ne devrait pas exister. Surtout, si des difficultés apparaissent, il serait normal de soutenir la personne et de remédier à la situation.

Je partage à 100 % le principe d'atteindre zéro coupure et zéro limiteur. L'illustration concrète de Mme Dejardin a montré ce qu'un limiteur implique et le fait qu'il faut arriver à ce but.

D'ailleurs, sous la précédente législature, on a pu faire baisser drastiquement ce nombre. Les limiteurs seraient ainsi passés de près de 2 000 en 2020 à près de 800 au début 2022.

Afin de mieux faire fonctionner le Fonds social de l'eau, on a permis de rendre les échanges entre les CPAS plus fluides à l'aide d'une plateforme

informatique mise en place par la SPGE, ce qui aurait dû permettre une plus grande efficacité du traitement des demandes d'aide.

On a également établi un marché-cadre « sanitariste », conclu par la SPGE, pour faciliter la recherche d'un prestataire pour réaliser les travaux éligibles au Fonds d'amélioration technique. Une campagne de communication a été réalisée par la SPGE pour mieux informer les personnes éligibles à la possibilité de recourir au Fonds social de l'eau, ce qui demeure l'un des problèmes fondamentaux.

Certes, comme l'a pointé l'interpellante, il faut continuer à simplifier la procédure pour les CPAS afin d'activer le fonds. En parallèle, il faut aussi continuer à informer de manière active le public susceptible de pouvoir en bénéficier.

Les mesures que je viens de citer se retrouvent dans la note d'orientation provisoire de l'actuel ministre, qui semble disposé à poursuivre les actions réalisées par les écologistes, ce dont nous nous réjouissons. Cette note a l'ambition d'élargir la panoplie de mesures pour faire baisser encore plus la précarité. C'est très important, mais il faudrait encore que ces mesures continuent à être budgétisées. Par exemple, les tuteurs énergie-eau dans les CPAS. Sur ce point, je me joins à l'interpellante quand elle pose la question du financement.

Monsieur le Ministre, étant donné que vous êtes censé présenter le 30 novembre l'état d'avancement de votre note d'orientation, pouvez-vous nous en dire déjà un peu plus sur les évolutions et surtout les budgets que vous voulez dégager, même si j'ai compris que vous ne voulez rien dire sur quelque chiffre que ce soit avant la fin du conclave budgétaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour cette interpellation très intéressante et vos différentes questions. Je ne vais pas rappeler les 8 % des ménages wallons touchés par cette précarité, car vous l'avez déjà fait. Ce chiffre est en diminution constante depuis 2012, où il atteignait 9,5 % des ménages et se situe, en 2024, à 7,9 %. Cette évolution est encourageante, mais la marge de progression reste énorme.

Il convient de rappeler que la principale cause des difficultés d'accès à l'eau n'est pas le prix de l'eau en lui-même, mais la consommation élevée de certains ménages. En effet, selon Statbel, en 2024, la facture moyenne d'eau pour les 25 % des ménages les plus pauvres représentait seulement 1,06 % de leurs dépenses.

Depuis de nombreuses années, des mesures sont prises. Ainsi, le Fonds social de l'eau existe depuis plus de 20 ans. L'aide sociale aux ménages en difficulté pour leurs factures d'eau comprend de nombreuses mesures, comme une procédure de recouvrement identique pour tous les distributeurs et qui laisse un mois à l'usager pour s'acquitter de sa facture d'eau sans aucun frais. Les deux premiers rappels de paiement octroient un mois supplémentaire avec, il est vrai, des frais supplémentaires qui s'élèvent, pour chaque rappel, à un peu plus de 6 euros. Ces frais représentent une majoration de 1,6 % d'une facture moyenne de l'usager.

Pour rappel, les services d'eau et d'assainissement sont des services publics financés uniquement par les factures des usagers. En conséquence, les frais liés à l'émission de rappels de paiement aux retardataires, sous l'hypothèse de la gratuité de ces rappels, seraient à charge de l'ensemble des usagers et donc des ménages qui s'en acquittent dans les temps puisqu'ils se répercuteraient sur leurs factures. Or, il est faux de penser que les rappels de paiement ne concernent que des ménages en difficulté sociale.

En cas de pose d'un limiteur de débit, le débit résiduel octroyé est de 100 litres par heure depuis l'AGW de 2022. Ce débit permet de couvrir les besoins primaires en eau à traiter. À titre d'exemple, un verre d'eau de 20 centilitres se remplit en sept secondes.

En 2024, seuls 50 limiteurs de débit ont été posés. Les Gouvernements précédents ont chacun eu à cœur d'encadrer cette pratique sans jamais proposer une interdiction pure et dure de ce dispositif. Cet encadrement a eu des effets positifs sur le nombre de limiteurs de débit posés. Ainsi, en 2019, 1 767 limiteurs étaient encore posés, soit une division par 35 en cinq ans.

Étant donné l'utilisation parcimonieuse de ce dispositif par les distributeurs d'eau et son encadrement très strict ainsi que le fait qu'il puisse, dans certaines situations, inciter les débiteurs défaillants – qui ne sont pas forcément en réelle difficulté sociale – à s'acquitter de leur dette, il n'est pas à l'ordre du jour d'interdire ce dispositif, tout comme ne l'ont pas fait les Gouvernements précédents.

En ce qui concerne le Fonds social de l'eau, le Gouvernement wallon a adopté en février 2025 une feuille de route régionale visant à mobiliser les acteurs de l'action sociale et de l'eau autour de trois axes : sensibiliser, simplifier et former. Les travaux en cours sont destinés à améliorer le dispositif. En effet, les aides sont encore trop peu sollicitées.

Face à ce constat, la feuille de route visera à rendre plus efficiente l'utilisation des ressources disponibles. Il s'agit, entre autres, de mieux informer les bénéficiaires de leur droit, d'essayer d'automatiser la récolte d'une série de données permettant aux CPAS de travailler plus

efficacement et de sensibiliser différents acteurs à cette thématique, comme les sanitaristes ou les futurs assistants sociaux. Le package législatif, notamment celui concernant le Fonds d'amélioration technique et le décret sur les fuites cachées, sera évalué.

Comme vous le voyez, la lutte contre la précarité hydrique fait l'objet d'une attention particulière par le Gouvernement wallon.

Pour terminer, en ce qui concerne les tuteurs énergie-eau, il faut distinguer les 48 tuteurs énergie, historiquement issus des aides à l'emploi et financés par le SPW IAS, des 25 tuteurs énergie-eau, plus récemment financés à la suite des inondations de 2021 par le SPW TLPE et le SPW ARNE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet, dans le cadre de ma feuille de route, d'une évaluation dont j'ai chargé le SPW ARNE et dont l'échéance est fixée à la fin de l'année. Dans cet objectif, tous les CPAS ont déjà été interrogés cet été via leur fédération sur la base d'un questionnaire spécifique à l'eau.

Concernant l'arrêt des subventions facultatives octroyées aux tuteurs énergie par le SPW IAS à partir de 2026, je ne peux qu'être sensible aux besoins d'accompagnement des ménages dans la lutte contre la précarité.

Cependant, le Gouvernement wallon, au vu du contexte budgétaire, doit faire des choix en matière de financement. Dans ce cadre, il a été décidé d'opter pour la solution qui entraîne le moins d'impacts négatifs pour les bénéficiaires directs. Néanmoins, dans une logique transitoire, une solution est à l'étude afin d'octroyer la subvention facultative pour les tuteurs énergie en 2025.

Dès lors, Monsieur Palermo, je vous confirme que le rapport sera présenté d'ici fin décembre 2025. On retiendra le principe du Fonds social de l'eau de façon plus efficiente par la suite avec un travail sur les recommandations comprises dans l'évaluation.

Vous m'avez posé une question sur les recommandations du médiateur. J'avoue ne pas avoir d'élément de réponse, mais je pourrai y revenir si vous le souhaitez.

Madame Bernard, je pense avoir répondu à tout sur ce sujet. Même si je n'ai pas eu vos questions avant, je les ai reprises en direct.

Madame Vandorpe, je pense avoir également intégré vos questions.

Enfin, Monsieur Mockel, il est compliqué de donner des précisions sur la situation du budget actuellement.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Vous avez indiqué que l'eau fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement wallon. Il est important de garder et de renforcer la qualité de l'eau ainsi que de permettre son accessibilité à toutes et à tous.

Si nous pouvons nous rejoindre sur les objectifs, je vous avoue ne pas être totalement satisfaite de vos réponses.

Par conséquent, nous allons déposer une motion qui comportera plusieurs points.

La première demande vise à limiter l'évolution de la facture d'eau au maximum à l'inflation.

Vous avez parlé de trois points qui se retrouvent également dans la motion.

Ainsi, nous revenons sur les frais de premier appel en demandant d'envisager la suppression de ceux-ci.

Nous demandons d'interdire, même si les autres Gouvernements ne l'ont pas fait, la pose des limiteurs de débit d'eau. Vous avez parlé de 50 personnes, mais selon nous, ce sont 50 personnes de trop.

Vous allez réformer le Fonds social de l'eau. Il faut évidemment avoir une attention particulière afin d'accroître et de faciliter son utilisation. Vous avez parlé des tuteurs eau. Nous espérons qu'ils vont être maintenus et que les subventions vont exister.

Enfin, nous demandons d'instaurer un tarif social de l'eau, à l'image du tarif social énergétique, et nous continuons à plaider pour une TVA de 6 % sur l'eau.

M. le Président. – La parole est à M. Palermo.

M. Vincent Palermo (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la quasi-totalité des réponses.

Il est bien d'avoir clarifié certaines choses. On limite parfois le débat aux familles précaires. Or, ce n'est pas le cas. Il était intéressant de l'apprendre aujourd'hui.

J'insiste sur la communication, car la situation peut être antinomique. Peu de gens ont recours au Fonds social de l'eau. Il est là, mais on ne sait pas trop ce que l'on en fait. Pourquoi n'est-il pas davantage mobilisé ? Est-ce parce qu'il n'y a réellement pas assez de demandes ? Ce serait tant mieux puisque cela voudrait dire qu'il n'y a pas beaucoup de familles qui en ont besoin. Est-ce parce que l'on ne connaît pas suffisamment l'existence de ce fonds ? Dans ce cas, il faudra veiller à ce que l'on ne vienne pas systématiquement le demander. C'est très important.

Au niveau des assistants sociaux, il me paraît important d'avoir ce dialogue avec les gens de terrain. Je vais vous faire une petite confidence, Monsieur le Ministre : je vais aller rendre visite au CPAS de mon territoire – moi qui ai eu la chance et le bonheur d'en être le président pendant six ans – parce qu'il y a cette problématique et bien d'autres qui les concernent. Je me ferai fort de revenir vers vous avec toutes les observations et toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Savoir, c'est pouvoir ; pouvoir, c'est agir.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse.

Il y a quelques contradictions dans ce que vous avez dit. Vous dites que, d'un côté, ce n'est pas tellement le prix, mais la consommation élevée qui fait qu'il y a des gens qui ne peuvent pas payer leurs factures. À mon estime, l'augmentation du prix joue un grand rôle dans le fait que les gens ne paient pas. D'autant plus que, comme vous l'avez dit, tout ce service est financé uniquement par les factures.

J'ai évoqué dans mon intervention le fait que les pollueurs, qui font que l'eau est impropre à la consommation, devraient intervenir. Or, ce sont ici les consommateurs qui paient les dégâts. Là, il y a aussi un domaine dans lequel vous devriez intervenir. Vous n'en avez pas parlé.

Vous avez dit que vous alliez maintenir le Fonds social de l'eau et mieux informer. OK. Ensuite, vous avez dit que, d'un côté, vous ne pouviez rien dire sur le conclave budgétaire et sur le budget, mais que, d'un autre côté, pour des raisons budgétaires, il n'est pas sûr que les budgets soient maintenus en 2026 ; en tout cas, en ce qui concerne les tuteurs énergie.

Étant donné qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes dans le dossier, nous allons y rester attentifs. Le plus important est que les gens puissent avoir accès à l'eau parce que c'est vital. Sans eau, on ne sait pas vivre. Vous le savez très bien vu votre formation professionnelle. Cette eau doit être accessible à un prix abordable pour tout le monde.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse très complets. On sent que c'est un dossier sur lequel vous vous êtes engagé depuis votre arrivée. On attendra impatiemment les éléments qui arriveront d'ici la fin de l'année pour avancer et avoir un projet de Fonds social de l'eau plus efficace et plus simple dans son fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Pour les tuteurs énergie-eau, il est un peu flou de dire que l'on veillera à avoir le moins d'impact négatif possible. Cela manque encore de concret, mais peut-être que cela viendra bientôt.

En effet, il faut rendre le Fonds social de l'eau encore plus facile à activer pour les CPAS et faire en sorte que tous les gens qui y ont droit en soient bien conscients. C'est très important. À ce moment-là, on se posera plus la question de savoir si le Fonds social de l'eau est bien nécessaire ou pas.

Les gens n'arrivent pas à payer leurs factures. Une fois, c'est la facture d'eau ; une autre fois, c'est une autre. Il est tout simplement très difficile pour ces personnes de joindre les deux bouts pendant le mois ou en fin de mois.

M. le Président. – Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin. La première, motivée, est déposée par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine (Doc. 349 (2025-2026) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mme Vandorpe et M. Palermo (Doc. 350 (2025-2026) N° 1).

L'incident est clos.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pollution de la Meuse par des fongicides »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution de la Meuse par un fongicide »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Mockel, sur « la pollution de la Meuse par des fongicides » ;
- Mme Dejardin, sur « le suivi de la pollution de la Meuse par un fongicide ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis fin juillet, des concentrations anormalement

élevées – jusqu'à 3 microgrammes par litre, alors que la norme pour l'eau potable est de 0,1 microgramme par litre – du fongicide propamocarbe ont été détectées dans la Meuse, à Eijsden, aux Pays-Bas, à quelques kilomètres de la frontière belge.

Ces taux élevés et la durée anormalement longue de la pollution ont contraint la compagnie d'eau néerlandaise WML à suspendre ses prélèvements d'eau potable et à puiser dans des réserves souterraines.

Aux Pays-Bas, 7 millions de personnes dépendent de la Meuse pour leur eau potable. En Flandre, environ 40 % des ménages sont concernés.

La source exacte de cette pollution reste inconnue malgré l'enquête de la police de l'environnement et les 81 prélèvements effectués par l'ISSeP dont on nous annonce les résultats pour cette semaine.

D'après la compagnie, la source de la pollution se situe quelque part au sud de Liège, entre l'écluse de Flémalle et Outremeuse, relate *La Libre Belgique*. On ignore à ce stade la source et la responsabilité de la pollution.

Disposez-vous aujourd'hui des résultats des prélèvements et pouvez-vous nous les communiquer ?

Quelles hypothèses sont privilégiées par le Gouvernement pour expliquer l'origine de cette pollution ? Un événement ponctuel, accidentel ou criminel, ou l'effet cumulatif lié à l'augmentation régulière de l'usage du propamocarbe ?

Quelles mesures concrètes avez-vous entreprises pour identifier rapidement les origines et les responsabilités ainsi qu'afin de garantir la sécurité de l'eau potable pour les populations belges et néerlandaises ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, depuis la fin du mois de juillet, des concentrations anormalement élevées de propamocarbe, un fongicide utilisé pour lutter contre le mildiou, sont régulièrement observées dans la Meuse.

Cette pollution a été découverte par l'agence gouvernementale néerlandaise puisque l'eau de la Meuse est captée pour fournir de l'eau potable aux Néerlandais. Les mesures ont montré une concentration du pesticide allant jusqu'à 3 microgrammes par litre, alors que la norme pour l'eau potable est de 0,1 microgramme par litre.

Bien entendu, il faut différencier l'eau potable des eaux de surface, mais cette pollution de la Meuse a de quoi nous interpeller. Le SPW a indiqué dans la presse que des prélèvements avaient été faits en 80 points sur la Meuse, du côté de Liège, pour y objectiver cette pollution.

Qu'ont donné ces différentes analyses ? La source de la contamination a-t-elle pu être identifiée ? Dans la négative, quelles sont les hypothèses probables quant à cette pollution ? Comment se déroulent les investigations ? Plus globalement, quels sont les risques d'impacts de ce fongicide sur la faune et la flore ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, au sens de la directive-cadre sur l'eau, la masse d'eau wallonne de la Meuse, frontière avec les Pays-Bas, est une masse d'eau ayant des objectifs environnementaux à la fois écologiques et chimiques. Par opposition, la masse d'eau frontalière côté néerlandais est une masse d'eau à vocation potabilisable. Les deux réalités sont donc différentes de part et d'autre de la frontière. Les Pays-Bas ne souhaitent pas investir dans la dépollution poussée de l'eau de la Meuse et ont le souhait d'une eau de Meuse quasi potable à la frontière. Ils interpellent donc régulièrement la Wallonie dès qu'ils détectent une molécule suspecte dans la Meuse.

Le propamocarbe illustre bien cette différence puisque cette molécule n'entre pas en ligne de compte dans l'établissement de l'état chimique de notre masse d'eau. Cette masse d'eau est par ailleurs en mauvais état à la suite de déclassements dus aux hydrocarbures aromatiques polycycliques, à la cyperméthrine, au mercure, aux polybromodiphényléthers bromés, à l'heptachlore et au fluoranthène.

Le propamocarbe n'est pas davantage inclus dans les *watchlists* européennes et dans la directive sur les normes de qualité environnementale. À ce titre, ou à cette absence de titre, il n'est pas monitoré de manière structurelle dans nos stations de mesures en eaux de surface, ce qui est d'ailleurs le cas de nombreux pesticides. En effet, sur 271 substances actives autorisées en Belgique, 20 pesticides et quelques métabolites sont à ce jour régulièrement monitorés dans l'eau.

J'ai souhaité, par le biais du Schéma des ressources en eau, assurer un monitoring plus large, notamment afin d'avoir une meilleure connaissance de l'état chimique de la ressource en eau et d'agir de façon préventive.

Le propamocarbe est un fongicide systémique appartenant à la famille des carbamates, surtout utilisé en agriculture pour lutter contre certains champignons. Il est principalement utilisé sur les pommes de terre ainsi que certains fruits et légumes. Comme vous le savez, notre Wallonie étant une terre de pommes de terre, avec 1,620 million de tonnes produites pour

252 000 consommées, l'usage systématisé de type de substance n'est en rien une surprise.

À la suite de contacts avec les Pays-Bas lors de cet été 2025, un contrôle d'enquête d'ampleur a été diligenté par le SPW ARNE. Il consiste en 27 points de mesures sur la Meuse et ses affluents en Wallonie, chaque point faisant l'objet de trois échantillonnages rive droite, centre et rive gauche afin d'obtenir l'image la plus fine possible du comportement de la pollution.

Les échantillons ont été prélevés le 15 septembre par l'ISSeP puis envoyés au Carso, à Lyon, pour analyse, l'ISSeP ne réalisant pas l'analyse de cette molécule. La remise des résultats est prévue endéans les trois semaines à dater de l'envoi des échantillons. Dès réception, les résultats seront analysés et permettront de circonscrire les zones sources de la pollution. Des investigations seront menées dans les industries ou les autres sources potentielles identifiées. Il est néanmoins certain qu'a minima un bruit de fond soit dû aux pollutions diffuses agricoles.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on n'a pas encore pu identifier la source, mais il est important d'agir de manière préventive, que telle substance soit ou non sur la *watchlist*.

Je sais que vous n'êtes pas toujours sur la même longueur d'onde que la ministre de l'Agriculture, mais, en matière de pesticides, il y a des efforts à faire pour inverser cette tendance et réduire l'utilisation du pesticide en question.

Vu l'utilisation qui est normalement faite, c'est-à-dire l'exportation – ce n'est pas, ou presque pas, pour nourrir les Wallons –, il faudrait baisser tous ces taux de polluants et de pesticides préventivement. C'est bien une raison de plus, et j'espère que l'on aura des résultats qui permettront d'aller jusqu'à la source.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, nous reviendrons vers vous pour avoir les résultats d'ici le mois prochain.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la problématique des faux gobelets réutilisables »

Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'utilisation de faux gobelets réutilisables »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Mockel, sur « la problématique des faux gobelets réutilisables » ;
- Mme Goffinet, sur « l'utilisation de faux gobelets réutilisables ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, lors des récentes Fêtes de Wallonie, de nombreux gobelets dits réutilisables ont été jetés par milliers, tapissant les rues du centre-ville de Namur.

L'utilisation de gobelets à usage unique est interdite en Wallonie depuis le 1er janvier 2023. Ce n'est pas la première fois qu'il est fait état de subterfuges pour contourner cette réglementation.

En juillet, le SPW a lancé la campagne « Le bon gobelet n'est pas jeté, il est réutilisé », avec une mise en garde contre les « faux réutilisables » et des conseils pour les reconnaître : déformations, fragilité, lavabilité et coûts. Dans les faits, ces gobelets sont distribués sans caution et, même si les consommateurs les ramènent au bar sans incitant financier, ils y sont jetés.

En avril, après la saison des carnavals, vous répondiez à la collègue Goffinet qu'une évaluation de l'impact environnemental des gobelets était en cours. Avec votre homologue chargé des Pouvoirs locaux, c'est surtout une approche préventive de sensibilisation des acteurs de l'événementiel, du secteur brassicole et des communes que vous avez poursuivie. Des policiers ont également été formés à la problématique.

Certains citoyens sont très sensibles à la problématique et aussi à l'équité entre les débits de boissons qui se conforment à la règle, les consommateurs qui font des efforts et ceux qui grugent, voire qui commettent clairement des infractions environnementales.

De votre aveu, il n'est pas clairement identifié où les citoyens peuvent adresser leurs plaintes. Le Département du sol et des déchets a reçu quelques plaintes ; le Département de la police et des contrôles, quant à lui, rien.

Qu'entreprenez-vous pour faire effectivement respecter l'interdiction des gobelets jetables lors des festivités ? Comment avez-vous prévu de compléter l'approche de sensibilisation, qui, seule, ne semble pas porter ses fruits ?

Entre simples consommateurs, débits de boissons, organisateurs, fournisseurs, communes et producteurs de gobelets, où avez-vous prévu de mettre le curseur de la responsabilité ? Qui, pour enfin faire respecter l'interdiction de ces gobelets, devra assumer les coûts environnementaux et les amendes au vu de ces pratiques frauduleuses ?

Enfin, pouvez-vous nous dire où en sont les évaluations de l'impact environnemental ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis le début de la législature, je vous interroge régulièrement quant à l'obligation de l'utilisation de gobelets réutilisables lors d'événements publics ainsi que sur le manifeste contournement de la législation par l'utilisation de faux gobelets réutilisables qui ne répondent pas entièrement aux critères de durabilité requis.

Des gobelets plus épais que les jetables classiques, mais non rigides, comme les réutilisables et lavables, ont fait leur apparition il y a quelque temps. Théoriquement, ils sont lavables 125 fois avant d'être recyclés.

La pratique est tout autre, comme en témoignent les récentes Fêtes de Wallonie, avec des milliers de gobelets tapissant le sol. Les raisons invoquées par le secteur HORECA et les comités de quartier sont d'ordre économique ou logistique face aux baisses de fréquentation et de consommation constatées. Je fais ici état des Fêtes de Wallonie, mais on peut le voir dans d'autres activités, que ce soit des brocantes ou divers festivals.

En avril dernier, vous m'aviez dit que, conformément à la DPR et la volonté de procéder à une évaluation du bilan environnemental et sanitaire du système des gobelets réutilisables et des alternatives aux emballages en plastique à usage unique, plusieurs études sur l'impact environnemental des gobelets réutilisables étaient en cours d'analyse par l'administration en vue d'en synthétiser les conclusions les plus pertinentes.

Il avait été décidé de réaliser une campagne de communication spécifiquement dédiée en deux temps :

- un premier temps dédié au secteur événementiel, à la distribution de boissons et aux communes ;
- un second temps dédié au grand public.

Monsieur le Ministre, quels sont votre avis et vos pistes de réflexion quant à ces gobelets faussement réutilisables qui contournent la loi ? Où en sont les réflexions au niveau de l'administration ?

Quel est le bilan de ces actions de sensibilisation au regard des résultats observés sur le terrain lors de grands événements ?

Quelles concertations avez-vous avec les secteurs événementiels, de l'HORECA ou encore de la distribution de boissons ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, depuis le 1er septembre 2023, l'article 26 du décret du 9 mars 2023 interdit l'usage de gobelets en plastique à usage unique lors d'événements culturels, sportifs ou festifs en Wallonie. Cette interdiction vise à réduire les déchets en plastique.

Toutefois, des pratiques de contournement ont été observées. Certains organisateurs utilisent des gobelets présentés comme réutilisables, alors qu'ils ne respectent pas les critères de durabilité, de rigidité et de lavabilité. Fabriqués dans des matériaux souples et souvent distribués sans caution, ces « faux réutilisables » ne sont pas conformes à la législation.

Comme vous le soulignez, la campagne de sensibilisation lancée par l'administration en juillet dernier alertait déjà les organisateurs et les communes sur ces pratiques. Cette campagne fournit des outils pour reconnaître les gobelets conformes, une carte des infrastructures de lavage disponibles ainsi qu'une FAQ.

Je souhaiterais mentionner que certaines intercommunales de gestion des déchets proposent des services de location, de nettoyage et de stockage de gobelets réutilisables. Certaines communes disposent également de leur propre stock, mis à disposition des associations locales.

Cependant, je ne peux que partager le constat que ces gobelets en plastique qui jonchent le sol – nous l'avons vu lors des Fêtes de Wallonie – sont un vrai problème et un retour en arrière complet.

Dès lors, il me paraît essentiel que l'approche soit concertée entre tous les acteurs afin de mettre en place des solutions pérennes pour ce type d'événement.

Concrètement, plusieurs acteurs peuvent être considérés comme contrevenants :

- le consommateur qui utilise un gobelet non conforme ;
- le débitant de boissons qui sert dans ce type de contenant ;
- le producteur ou le fournisseur de gobelets dès lors qu'il est lié par contrat à leur vente ou à leur mise à disposition ;
- l'organisateur de l'événement ou la commune, sous certaines conditions, notamment si le contrat passé avec le débitant prévoit explicitement l'usage de gobelets non conformes.

En revanche, le fournisseur de boissons n'est pas considéré comme contrevenant tant que son contrat ne porte pas sur les gobelets eux-mêmes.

La constatation de l'infraction dépend des observations faites sur le terrain par des agents. Selon le protocole de collaboration entre les communes et le Département de la police et des contrôles, ce sont des agents constatateurs communaux qui interviennent en première ligne pour ce type de contrôle dans les communes ayant adhéré au protocole.

Les polices locales, souvent présentes sur les lieux d'événements festifs ou récréatifs, peuvent également agir dans le cadre du protocole de collaboration qui a été conclu entre elles et le Département de la police et des contrôles. À ce jour, 121 protocoles de collaboration ont été signés entre les villes, les communes et la Région wallonne. Ce nombre est en augmentation d'année en année.

Sur le plan juridique, le non-respect de cette interdiction constitue une infraction de deuxième catégorie, conformément à l'article 204, alinéa 1er, du décret du 9 mars 2023 précité. En cas de poursuite pénale, l'article D.178 du Livre Ier du Code de l'environnement prévoit une amende allant de 100 euros à 1 million d'euros, à multiplier par les décimes pénales, ou une peine de prison de huit jours à trois ans.

À ce jour, aucune infraction de ce type n'a été portée au niveau du fonctionnaire sanctionnateur. Le procureur peut également requalifier l'infraction en première catégorie selon les circonstances. En cas de poursuites administratives, l'article D.198 du même code prévoit une amende comprise entre 150 euros et 200 000 euros.

Concernant l'évaluation environnementale et sanitaire des gobelets réutilisables, de nombreuses études ont déjà été réalisées sur le sujet. À ce titre, l'administration a recensé plusieurs études pertinentes qui sont actuellement à l'examen. Une synthèse des conclusions existantes sera disponible d'ici la fin de cette année.

Cependant, il apparaît déjà clairement que les écobilans donnent les objets réutilisables vainqueurs la plupart du temps. Une condition essentielle est notamment le nombre de réutilisations.

En effet, plus le taux de retour des gobelets réutilisables et, par conséquent, le taux de réutilisation augmentent, plus les gobelets réutilisables s'imposent comme une meilleure option que les gobelets jetables, notamment pour ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et la consommation de nouvelles ressources.

Un gobelet lavable réutilisé 20 fois sera plus écologique que 20 gobelets en plastique jetables qui seront recyclés. Si les gobelets en plastique à usage unique sont incinérés plutôt que recyclés, le gobelet réutilisable devient la meilleure option après seulement 10 réutilisations. Ces données proviennent d'une étude de RDC Environnement réalisée pour le compte de Bruxelles Environnement.

Une fois la synthèse des études existantes finalisée, une réflexion concertée pourrait être engagée afin d'identifier des pistes de solution efficaces, réalistes et conformes à la législation, tout en répondant aux contraintes opérationnelles de terrain.

Cette démarche associerait l'ensemble des parties prenantes, notamment les secteurs événementiels, l'HORECA, les communes ainsi que les producteurs et distributeurs de gobelets.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour un certain nombre de réponses.

Je voudrais revenir sur la question de la responsabilité. Où mettez-vous le curseur ? Lorsqu'il s'agit d'événements importants, je suis désolé, mais on ne peut pas mettre la responsabilité sur le dos des consommateurs. C'est bel et bien l'organisateur ou celui qui sert les boissons qui ne laisse pas le choix dans ce cas. Ceux-ci sont bien plus responsables que le consommateur, qui n'a pas le choix, sauf celui de ne rien consommer du tout.

Lors de ces événements, on rencontre encore ces infractions. Dès lors, je crois qu'il sera nécessaire de passer par plus de contrôles et qu'il faudra des conditions pour que ce soit le cas. En effet, les gobelets réutilisables sont de loin plus écologiques que les gobelets jetables.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je ne partage pas tout à fait l'avis de mon collègue, M. Mockel, quand il dit que le consommateur n'est pas responsable. Il est responsable de jeter son gobelet par terre. C'est dans ce sens que je parlais de la responsabilité.

(Réaction de M. Mockel)

Il est aussi question de salubrité publique puisqu'il doit se trouver à la poubelle, où il a déjà plus de chance après d'être recyclé in fine.

Néanmoins, j'entends que 121 protocoles sont signés. C'est beaucoup et, à la fois, c'est peu. L'idéal serait une campagne de sensibilisation auprès des communes afin que davantage d'entre elles signent ces protocoles.

Ensuite, j'entends les différents cas d'infraction que l'on peut sanctionner. Il est important de passer, après la période de sensibilisation, à la nécessité de sanctionner et de faire des coups de sonde ou autres ainsi que de sensibiliser encore plus le terrain. Sinon, on ne va pas arriver à une solution rapide et efficace.

Enfin, par rapport à votre piste de réflexions, je partage votre avis selon lequel cela doit se faire de concert avec les différents acteurs, que ce soient les communes, les producteurs et les festivaliers. Néanmoins, je me demande si une réflexion ne pourrait pas être menée avec les intercommunales de manière à ce que cela soit plus supralocal que par entité. Une piste de solutions pourrait peut-être être examinée.

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le World Cleanup Day et l'outil FixMyStreet »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le World Cleanup Day et l'outil FixMyStreet ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le World Cleanup Day mobilise chaque année de nombreux citoyens autour d'une action collective de ramassage de déchets sauvages, contribuant ainsi à sensibiliser largement la population à la problématique des déchets et de la propreté publique.

L'idée est de suggérer aux citoyens de prendre des photos des déchets lors de la balade, que ce soit le week-end ou à d'autres moments. Il faut ensuite les télécharger sur le site web de River Cleanup. L'intelligence artificielle cartographie ces déchets pour les analyser et savoir quel type de déchets est le plus retrouvé et à quel endroit en Belgique.

En Wallonie, diverses associations et collectifs s'impliquent dans ce mouvement. Il est logique de penser que les informations récoltées sur les types de déchets et leur localisation constituent une ressource précieuse pour les pouvoirs publics.

L'outil FixMyStreet, développé par l'ASBL Be WaPP et lancé en juin 2020, permet en quelque sorte de cartographier des dépôts et incivilités. Les citoyens et agents peuvent signaler en temps réel des dépôts de déchets illégaux, des défectuosités sur les voiries ou encore la présence d'espèces invasives.

Vous annonciez récemment que, à l'heure actuelle, 42 communes wallonnes utilisent cet outil de manière collaborative avec les citoyens, tandis que 40 autres l'utilisent uniquement pour leurs agents communaux.

Quel est votre avis sur l'initiative du World Cleanup Day et sur son impact en Wallonie en matière de sensibilisation et de lutte contre les déchets sauvages ? Dispose-t-on d'un retour chiffré ou qualitatif concernant la participation wallonne à cette action et sur les résultats obtenus lors de la dernière édition ?

Quelle est votre vision quant à l'outil FixMyStreet et son développement ? La volonté est-elle d'étendre l'outil à l'ensemble des communes wallonnes et de renforcer la participation citoyenne ? Si oui, a-t-on une idée du timing ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je salue la création d'initiatives telles que le World Cleanup Day. En effet, la lutte contre la malpropreté publique ne pourra être gagnée qu'avec le concours des citoyennes et des citoyens.

Une majorité de Wallons est aujourd'hui sensibilisée à la préservation de l'environnement et utilise correctement les infrastructures disponibles, comme les recyparcs, pour gérer les déchets de manière responsable. Certains vont plus loin en nettoyant régulièrement leur trottoir ou en ramassant les déchets sauvages dans leur quartier.

Nous avons la chance en Wallonie de compter sur l'ASBL Be WaPP qui, dès sa création, en 2016, a considéré la participation citoyenne comme un pilier essentiel de sa mission de propreté publique.

À cette fin, elle a mis en place l'opération Grand Nettoyage, qui reste l'un des événements participatifs les plus populaires de la Wallonie, en regroupant sur cinq jours environ 100 000 personnes qui, équipées par Be WaPP, sillonnent rues, places, chemins, bois, parcs et sentiers afin d'en retirer les déchets indésirables. Ce

sont chaque année plusieurs centaines de tonnes de déchets qui retrouvent le chemin des sacs-poubelles.

À côté de ce grand événement, l'ASBL a créé et soutient continuellement un réseau d'ambassadeurs de la propreté, fort de plus de 30 000 personnes. Elle encourage également l'organisation de ramassages locaux initiés par des citoyens désireux de s'investir sur le terrain. Ainsi, plus de 20 000 personnes par an participent à ces initiatives.

Le World Cleanup Day, initiative d'origine estonienne, a rassemblé environ 880 volontaires en Wallonie lors de l'édition organisée fin septembre de cette année. Cet événement permet à des citoyens de s'engager concrètement dans des actions de ramassage de déchets à l'échelle internationale.

En ce qui concerne FixMyStreet Wallonie, c'est une application gratuite d'intérêt général proposée par l'ASBL Be WaPP depuis juin 2020. Plus de 12 000 utilisateurs y sont inscrits, générant plus de 80 000 signalements toutes catégories confondues.

Elle permet aux citoyens comme aux agents communaux de signaler en temps réel des problèmes environnementaux, qu'il s'agisse de dépôts de déchets illégaux, de défectuosités rencontrées sur les voiries ou du signalement d'espèces invasives.

L'outil se distingue par sa convivialité, sa capacité de géolocalisation précise et son intégration avec d'autres plateformes, facilitant ainsi son adoption opérationnelle au sein des communes wallonnes.

Be WaPP continue d'investir sur fonds propres pour développer de nouvelles fonctionnalités et relier FixMyStreet aux systèmes communaux, offrant ainsi une gestion flexible des signalements.

Ma volonté est d'accompagner Be WaPP dans la poursuite du déploiement de l'outil FixMyStreet auprès des communes wallonnes afin, d'une part, de renforcer la participation citoyenne et, d'autre part, de soutenir les communes dans leur mission de préservation de l'espace public. Plus il y aura de communes qui adopteront cet outil, plus il sera possible de bénéficier d'économies d'échelle et d'harmoniser les pratiques en cours, rendant notre politique de lutte contre la malpropreté plus lisible pour les citoyens.

Enfin, il est prévu d'encourager d'autres gestionnaires du territoire wallon, tels que le SPW, ORES ou encore Elia, à s'approprier cet outil en vue d'en faire un outil qui permette d'accroître encore l'efficacité de la gestion du cadre de vie en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour tous vos éclaircissements.

L'action la plus connue est clairement le Grand Nettoyage de Be WaPP, qui réunit 100 000 personnes contre seulement 880 volontaires pour le World Cleanup Day. Dès lors, on n'est pas encore dans la même catégorie d'événements participatifs.

Il n'empêche qu'il est très bien de voir le développement de ce type de participation citoyenne avec un outil qui permet d'encoder les anomalies constatées et de donner aux pouvoirs locaux l'opportunité d'utiliser ces données pour améliorer le cadre de vie.

On est dans une crise sans précédent en termes de dépôts sauvages de textiles – on en parle assez souvent ici –, et c'est bien la preuve que tout le monde doit être mobilisé pour rendre notre propreté publique effective et avoir un cadre de vie beaucoup plus agréable. Comme vous, je soutiens le développement de ce type d'outil.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le développement du recyclage des eaux usées face au stress hydrique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le développement du recyclage des eaux usées face au stress hydrique ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, face aux changements climatiques et au stress hydrique, la réutilisation des eaux usées traitées semble être une solution clé pour alléger la pression sur les ressources en eau douce. C'est ce que fait la SWDE via le projet ReUse, développé et soutenu dans le cadre du Plan de relance.

L'idée est de permettre un traitement approprié des eaux usées pour l'adapter à l'usage que l'on souhaite en faire, pour une utilisation où l'eau potable n'est pas nécessaire comme l'irrigation agricole, l'arrosage, le refroidissement industriel, la recharge des nappes phréatiques.

Depuis le début de l'année, 10 projets pilotes sont en cours en Wallonie. L'ambition est une mise en œuvre à grande échelle à l'horizon 2027.

Quels sont les besoins identifiés en eau pour les usages agricoles, urbains et industriels ? Actuellement, quelle est la proportion d'eau recyclée utilisée pour des usages agricoles, urbains ou industriels ? Comment

augmenter à l'avenir cette proportion ? Quel est l'état d'avancement du plan intégral Sécheresse ? Quid de la mise en œuvre d'une priorisation des usages de l'eau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises à ces questions dans cette enceinte, encore lors de la dernière séance de cette commission. Je me permets donc de vous renvoyer aux comptes rendus, notamment aux questions portant sur le cycle de l'eau et la sortie de la vision du « tout potable », sur le risque de sécheresse et la résilience hydrique ou encore sur le suivi du Plan de relance de la Wallonie dans le cadre de mes compétences.

Je vais quand même rappeler ici quelques éléments clés. Tout d'abord, je peux vous confirmer la mise en œuvre de projets pilotes dédiés à la réutilisation des eaux usées traitées et le stockage alternatif grâce au Plan de relance de la Wallonie. Par exemple, des unités mobiles de traitement pour des usages agricoles ou urbains, ou encore la valorisation de carrières comme réservoirs saisonniers. J'ai assuré le financement de ces projets de « réseaux hybrides » à concurrence de 9,3 millions d'euros jusqu'en décembre 2027 grâce à la prolongation de la mission déléguée conjointe confiée par le Gouvernement à la SWDE et à la SPGE.

Ces expériences permettront de définir les conditions techniques, sanitaires et réglementaires d'un passage progressif vers un système moins centré sur le « tout potable ».

Il y a également le développement d'un cadre réglementaire et la priorisation des usages. L'avant-projet de décret relatif à la priorisation des usages de l'eau a déjà été examiné en première lecture sous la précédente législature. Les avis consultatifs ont été analysés et le dossier devra être soumis à une concertation avec mes collègues du Gouvernement, ainsi qu'avec les autres entités fédérées afin de respecter le principe de loyauté fédérale. Il faudra également prévoir une consultation des secteurs concernés. Il est difficile d'en donner un calendrier précis, vu le parcours qu'implique l'adoption d'un tel acte décrétal.

Ce travail de préparation des textes réglementaires et de définition des modalités techniques sera mené dans le cadre d'un groupe de travail en lien avec le Schéma régional des ressources en eau 3.0.

Enfin, je rappellerai que la stratégie intégrale Sécheresse et le Schéma national des ressources en eau prévoient explicitement des synergies avec les politiques d'agriculture, de foresterie et d'aménagement du territoire. Cela se traduit par des actions visant à réduire l'imperméabilisation des sols, à limiter les drainages excessifs et à favoriser la recharge des nappes. Ces actions sont menées en concertation avec mes collègues compétents afin d'assurer une cohérence dans la gestion globale de l'eau et des sols.

En résumé, nos actions ont pour objectif d'utiliser l'eau potable de manière plus rationnelle et sélective, en développant des alternatives adaptées aux besoins.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie pour votre réponse et je précise que je ne suis pas responsable du fait que la question ait été envoyée à votre Commission, alors qu'elle a déjà été posée où qu'elle aurait déjà été posée. Cependant, je ne manquerai pas d'aller lire les différents comptes rendus des questions des collègues qui ont été posées et auxquelles vous avez déjà répondu. J'ai bien noté l'ensemble des précisions que vous avez bien voulu apporter à mes quelques questions. Je resterai attentif et, le cas échéant, je reviendrai pour des chiffres que je n'ai pas obtenus via une question écrite.

Question orale de M. Thierry Witsel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique pour encadrer la plongée en piscine »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'obligation de détention du brevet supérieur de sauvetage aquatique pour encadrer la plongée en piscine ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, l'obligation actuelle de détenir un brevet supérieur de sauvetage aquatique pour encadrer la plongée en piscine continue de poser de réelles difficultés aux clubs subaquatiques. En effet, cette exigence n'est pas adaptée aux réalités de la pratique, puisque la plongée ne s'assimile pas à de la natation et qu'elle dispose déjà de mécanismes propres de formation et de sécurité, notamment à travers les certificats délivrés par la LIFRAS. Cette situation fragilise les clubs qui peinent à organiser leurs activités dans un cadre réglementaire qui ne reflète pas la spécificité de leur discipline.

Dans votre réponse précédente, vous avez indiqué qu'un projet d'arrêté visant à supprimer les références au brevet requis pour la surveillance de la natation et à étendre les exceptions de surveillance aux activités non assimilables à de la natation, comme la plongée, avait

été transmis par votre administration et qu'une première lecture au Gouvernement wallon pourrait intervenir avant les congés parlementaires. Les congés sont bien passés et le secteur reste inquiet de ne pas voir la situation évoluer.

Quid de ce projet d'arrêté ? Selon quel calendrier pourrait-il être adopté ? Les clubs subaquatiques, et en particulier la LIFRAS, ont-ils été ou seront-ils consultés ?

Confirmez-vous que vous avez bien relayé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles la demande de reconnaissance du certificat fédéral de premiers secours délivré par la LIFRAS ? Un calendrier de concertation entre niveaux de pouvoir est-il envisagé sur ce point ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, comme vous le faites remarquer à juste titre, la pratique de la plongée ne s'assimile pas à de la natation. Les exigences en matière de surveillance de la natation, en particulier celles relevant de la problématique des brevets, telles qu'actuellement fixées par les différents AGW réglementant les bassins de natation ne sont pas d'application pour les clubs de plongée qui s'adonnent à cette discipline au sein des bassins de natation situés en Wallonie. On a déjà eu l'occasion d'en discuter.

Un projet d'AGW modificatif visant à supprimer les références au brevet requis pour la surveillance de la natation et à étendre les exceptions de surveillance aux activités qui ne sont pas assimilables à de la natation a été transmis par l'administration à mon cabinet. L'adoption de ce texte a effectivement pris du retard, mais il sera présenté au Gouvernement endéans les prochaines semaines.

Par ailleurs, la délivrance et l'homologation des brevets sont une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et non une compétence de la Wallonie. N'étant pas compétent pour statuer sur cette problématique des brevets, je vous invite à interroger ma collègue de la Fédération en charge de cette compétence.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les éléments de réponse.

J'entends qu'il y a du retard au niveau de cette modification et j'en prends bonne note.

Comme vous me l'avez suggéré, je ne manquerai pas d'interroger votre collègue en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je resterai attentif à la modification qui pourrait amener un plus au secteur.

Question orale de M. Bruno Lefèbvre à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la présence importante d'acide trifluoroacétique (TFA) dans une zone de distribution d'eau à Ath »

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le préaccord européen pour inclure les PFAS dans les substances à surveiller »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Lefèbvre, sur « la présence importante d'acide trifluoroacétique (TFA) dans une zone de distribution d'eau à Ath » ;
- Mme Jacqmin, sur « le préaccord européen pour inclure les PFAS dans les substances à surveiller ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous concernant la présence importante de TFA constatée dans les résultats de l'analyse de l'eau d'une zone de distribution à Ath. Selon ce que vous répondiez à ma dernière question écrite, cette zone de distribution concerne surtout les communes de Brugelette, Lens et Jurbise.

La concentration de TFA est en effet passée de 2,4 à 3,8. Ce résultat dépasse ainsi largement la valeur guide de 2,2 adoptée par le Gouvernement le 17 octobre 2024. Bien que cela ne remette pas en question sa potabilité, au regard des critères établis en Wallonie, cela pose question et peut amener des inquiétudes dans la population. Pour apaiser ces inquiétudes, il faut pouvoir les entendre et y apporter des réponses claires.

Concernant l'origine de la contamination, vous disiez que cela provenait sans doute des activités agricoles. Le confirmez-vous ? Qu'est-il mis en place actuellement pour protéger le captage d'eau de cette zone en particulier ? Qu'est-ce qui le sera pour le protéger davantage à l'avenir ?

Dans votre réponse, vous me disiez que « le TFA ne fait pas encore consensus au niveau des experts européens ». Pas encore. Comme pour d'autres substances chimiques, faut-il attendre que l'on constate par la suite, dans quelques années, des conséquences délétères sur la santé ? N'y aurait-il pas lieu d'imposer une valeur limite, par principe de précaution ?

Les agences sanitaires européennes, l'EFSA et l'ECHA, viennent de confirmer dans leurs avis respectifs que le TFA est reprotoxique, qu'il a un impact sur le système immunitaire, sur l'activité thyroïdienne, sur la reproduction et qu'un passage placentaire est confirmé. Malgré cela, il ne recommande pas d'étude sur son potentiel cancérigène. Comment analysez-vous cette position ?

Les habitants concernés ont-ils été informés de la présence de TFA dans leur eau de distribution afin qu'ils puissent faire des choix de consommation en toute connaissance de cause ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, un récent préaccord européen entre le Parlement et le Conseil européen prévoit l'inclusion des PFAS dans la liste des substances à surveiller dans le cadre de la directive Eau.

Cette avancée marque une étape importante vers une régulation plus stricte de ces polluants dits éternels, dont la persistance et les impacts sur la santé et l'environnement sont largement discutés dans le cadre de cette Commission. Il s'agit bien entendu d'un accord provisoire.

Le plus petit des PFAS, le TFA, sera ajouté à la liste initiale proposée des 24 PFAS pour les eaux de surface. Une norme globale pour les pesticides dans ces mêmes eaux serait également introduite et fixée à 0,2 microgramme par litre.

On peut aussi mentionner l'ajout du bisphénol A dans les substances prioritaires, la surveillance du diclofénac ou ibuprofène dans les substances pharmaceutiques, ou encore des microplastiques et les indicateurs de résistance aux antimicrobiens.

Le texte mentionnera aussi l'obligation pour les États membres de garantir l'accès des citoyens et des ONG à des procédures de recours administratif et judiciaire, afin de pouvoir contester les violations des mesures environnementales. Quelle est votre appréciation de ce préaccord ?

Quelles seraient, selon vous, les principales implications concrètes pour la Wallonie en cas d'adoption définitive de cet accord, notamment dans la gestion et le suivi du TFA ou encore dans la norme globale relative aux pesticides dans les eaux de surface ?

Les délais mentionnés de transposition et de respect des nouvelles normes vous semblent-ils envisageables ? Avez-vous déjà pu avoir un retour des opérateurs wallons de l'eau ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, je commencerai par le préaccord européen sur l'inclusion des PFAS dans la liste des substances à surveiller dans le cadre de la directive Eau. Il y a un accord sur une norme de qualité environnementale – NQE – pour les eaux de surface et souterraines. Le vote final par le Conseil européen est a priori imminent. Les substances concernées devront atteindre leurs objectifs pour 2033, avec éventuellement un cycle de dérogations.

Pour les PFAS dans les eaux de surface, la NQE envisagée est de 4,4 nanogrammes par litre pour la somme des 25 PFAS, incluant le TFA ramené en équivalent toxicité PFOA à l'émission. Cela nécessite sans doute des explications.

D'abord, tous les PFAS ne présentent pas les mêmes toxicités. Il a été démontré par exemple que les petites molécules comportent entre deux et quatre atomes de carbone. Ils sont moins toxiques que celles qui en comptent huit.

Ainsi, le PFBS a quatre atomes de carbone et est 1 000 fois moins toxique que le PFOA. Il faut donc faire la nuance entre tout cela. Ce ne sont donc plus les concentrations des différents PFAS, mais ces concentrations multipliées par un coefficient d'équivalence toxique de la molécule qui sont sommées. Cette somme ne peut dépasser l'équivalent de 4,4 nanogrammes par litre de PFOA.

De même, puisque l'action de l'administration passe par la définition de conditions de rejets dans les permis des entreprises, chaque demande de permis devra faire l'objet d'un rétrocalcul qui définira les valeurs limites d'émission octroyées à l'entreprise, sur base du volume de son rejet, du débit du milieu récepteur, de son état environnemental et de la présence éventuelle d'autres émetteurs de PFAS dans les mêmes masses d'eau.

Notons que cette obligation de NQE va entraîner un monitoring structurel des 25 PFAS, dont le TFA, dans chacune des 352 masses d'eaux de surface wallonnes, ce qui ne sera pas sans entraîner une augmentation des frais d'analyse. En outre, comme les entreprises ne sont pas les seuls émetteurs de PFAS, mais qu'une pollution diffuse provient sans doute également de l'agriculture, des mesures complémentaires à ce niveau seront sans doute aussi nécessaires.

Avec la vision partielle qui est celle de l'administration d'aujourd'hui, on peut considérer que, sans tenir compte des autres substances présentes, cette seule application de la nouvelle norme PFAS entraînera le déclassement de la moitié des eaux de surface wallonnes.

Concernant les pesticides, la NQE est fixée à 0,2 microgramme par litre et concerne l'ensemble des substances actives et leurs métabolites pertinents. Elle nécessitera également une adaptation de nos programmes de contrôle. La seule possibilité ici pour améliorer la situation sera, sans doute, d'envisager des réductions d'utilisation des pesticides concernés.

Comme je l'ai signalé, une fois la transmission effectuée, les équipes devront adapter leur monitoring pour suivre les diverses substances, obtenir un état des lieux sur plusieurs années, identifier d'éventuelles sources de pollution et, le cas échéant, adapter les permis de certaines entreprises. Le timing est très serré puisque les objectifs sont fixés à 2033.

Nous en venons maintenant à la question de la présence de TFA dans l'eau distribuée à quelques maisons de la ville d'Ath. Il est vrai que deux analyses réalisées dans cette zone de distribution ont fourni respectivement une concentration de 2,4 microgrammes par litre en juillet 2024 et de 3,8 microgrammes par litre en octobre de la même année. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, les petits PFAS sont nettement moins toxiques que ceux de chaînes plus longues.

Quant à la proposition d'avis de l'EFSA, soumis aux enquêtes publiques et que vous avez mentionné dans votre question, elle propose une dose journalière tolérable pour les TFA de 25 microgrammes par jour et par kilo de masse corporelle. Considérant que l'eau ingérée représente 20 % de l'apport quotidien, le calcul pour un adulte de 70 kilos buvant deux litres par jour autorise la présence de TFA à raison de 175 microgrammes par litre avant que l'EFSA ne considère cette eau comme non potable.

Par ailleurs, ce projet d'avis de l'EFSA signale en effet des effets reprotoxiques chez des lapines. Il semble que l'agence ne prend pas ces effets en considération dans sa proposition de texte. C'est peut-être parce qu'aucun effet n'a été observé à des doses inférieures à 150 milligrammes – 175 000 microgrammes – par kilo de masse corporelle et par jour.

Nous restons attentifs, Monsieur le Député, à l'évolution des connaissances concernant les PFAS. Si la proposition de modification de la classification du TFA introduite par l'Allemagne auprès de l'EFSA venait à aboutir, nous ne manquerons pas de solliciter l'avis de notre Conseil scientifique indépendant afin de voir s'il ne faut pas revoir la valeur cible.

En attendant, il n'y a pas d'urgence sanitaire. L'eau est potable partout à Ath – et ailleurs aussi – dans la zone de distribution. Il n'y a donc pas lieu d'affoler la population.

Enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, selon nos équipes, la variation de concentration, à la hausse entre juillet et octobre, est potentiellement liée aux activités agricoles et à la vitesse de dégradation ou de transfert des molécules dans les sols. Le CRA-W a dès lors été chargé de réaliser une macroanalyse afin d'identifier d'éventuelles corrélations entre l'utilisation des pesticides agricoles fluorés et les concentrations de TFA observées dans les eaux brutes, lorsque celle-ci dépasse 1,5 microgramme par litre.

Dans le cas du Schéma régional des ressources en eau – le SRRE 3.0 –, un volet monitoring de substances émergentes va également être mis en œuvre. Dans ce cadre, le TFA fera l'objet d'un monitoring couvrant toutes les zones de distribution wallonnes. Ce monitoring devrait débuter dans le courant du dernier trimestre 2025. Le même principe que lors du monitoring conduit à la SWDE en 2024 sera adopté. C'est-à-dire que si une concentration supérieure à 1,5 microgramme par litre était constatée dans une zone de distribution, les eaux brutes de captage l'alimentant seront alors monitorées.

C'est en fonction des résultats d'analyses et de l'évolution des connaissances sur le TFA que nous pourrons établir les modalités de ce que sera le futur monitoring structurel. La sécurité des citoyennes et des citoyens, et la garantie d'une eau de qualité font plus que jamais partie des priorités du Gouvernement dans le cadre d'une démarche collective, transparente, pédagogique et fondée sur une démarche scientifique.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la clarté de vos informations.

L'idée n'est pas de faire peur à la population. Cependant, lorsqu'on vient avec des chiffres comme cela et que l'on nous dit qu'il y aura potentiellement un monitoring pour tous les taux de TFA dépassant 1,5 microgramme par litre, alors que là on est sur des poussées à 3,8, c'est qu'il y a tout de même un risque, sinon on ne ferait pas de monitoring.

Ce que je voudrais simplement, c'est que l'on dise à la population qu'il n'y a aucun danger, qu'il ne faut pas s'inquiéter et qu'il n'y a pas de problème. Si ce n'est pas le cas, alors que l'on applique le principe de précaution. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Ce n'est pas une question de faire peur à la population ou pas, c'est une question de faire en sorte que l'on ne l'empoisonne pas nous-mêmes avec des eaux qui seraient potentiellement polluées ou dangereuses.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète.

Concernant le préaccord européen, il y a des éléments d'information et de précision importants qui ont été donnés ici. On prend note du rétrocalcul que devra effectuer l'industrie.

On note également le monitoring structurel des PFAS dans les masses d'eau wallonnes, ainsi que des mesures complémentaires sans doute à mettre en œuvre. La moitié des eaux de surface en Wallonie pourrait être déclassée. C'est tout de même assez conséquent.

Nous en avons encore parlé ce matin : la réduction d'utilisation des pesticides fera partie de la solution. Les délais sont très serrés puisque, pour 2033, il faudra agir vite et bien. À cet égard, vous avez toute notre confiance. Il est important aussi de pouvoir baser justement votre action politique sur des avancées scientifiques et l'amélioration des connaissances.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le flou entourant la poursuite du travail des associations environnementales »

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alerte des associations environnementales »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Lepine, sur « le flou entourant la poursuite du travail des associations environnementales » ;
- M. Hazée, sur « l'alerte des associations environnementales ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, fin septembre, sept organisations environnementales, dont Natagora et le WWF, ont publié un communiqué qui alerte sur le coût de l'inaction climatique.

Pour la Wallonie, ce coût s'élève à 577 millions d'euros par an dans un scénario de réchauffement de la planète de deux degrés. Les cosignataires de ce texte rappellent qu'investir dans la nature, c'est réduire la facture de demain et renforcer notre résilience.

Enfin, ce communiqué s'inscrit dans un contexte où les associations environnementales sont dans le flou et se sentent délaissées par le Gouvernement.

Selon un sondage réalisé en juillet dernier par le réseau IDEE, 42 % des 60 associations interrogées craignent pour leur survie à court terme. En parallèle, neuf associations sur 10 ont de grosses incertitudes pour 2026. Une quinzaine d'associations ont perdu des subsides récurrents en 2025 déjà, entraînant la disparition d'une trentaine d'équivalents temps plein au sud du pays. Et nous ne pouvons que le regretter.

Plusieurs associations regrettent le manque de concertation du Gouvernement, ainsi que le manque de prévisibilité de cette décision. Que répondez-vous à cette critique des associations environnementales ?

Enfin, à l'heure où un certain climatoscepticisme gagne plusieurs discours politiques, comptez-vous garantir la continuité de leurs activités ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je souhaitais interroger M. le Ministre-Président, mais le Gouvernement a choisi de vous renvoyer la question.

Le réseau IDEE a révélé il y a peu que 90 % des 60 associations environnementales qui ont participé à ce sondage qu'il avait organisé « ont de grosses incertitudes pour 2026 », et 42 % d'entre elles craignent pour leur survie à court terme. C'est donc un constat alarmant. Bien sûr, nous savons que le Gouvernement a coupé drastiquement dans les subventions en 2025 et qu'il considère les enjeux écologiques comme très périphériques.

Au-delà des choix politiques, c'est aussi le déficit de consultation et d'information qui est mis en relief. Les associations ne voient pas encore clair pour leurs subventions de 2025. Il y a quelques semaines, j'interrogeai votre collègue en charge de la Mobilité, et l'on se renvoyait d'un accord du ministre du Budget à un arrêté du ministre fonctionnel suivi encore d'un retour vers l'Inspection des finances. Bref, il y a tout un manège qui s'étale sur un nombre de mois tout à fait incalculable. Une association m'expliquait par exemple qu'elle était ballottée entre l'un et l'autre, avec un risque de mise en liquidation et la décision de se séparer d'un certain nombre de collaborateurs.

À côté de cela, il semble que vous ayez assuré vouloir maintenir les subsides existants, ce que le réseau

IDEE a formulé explicitement. Nous verrons si ce sont plus que des mots parce que, il y a quelques jours, vous répondiez à ma collègue, Veronica Cremasco, quand elle vous interrogeait à ce sujet, que l'environnement n'est pas porté par un seul portefeuille. Je vous comprends et je partage ce point de vue. Sauf que, quand je veux interroger M. le Ministre-Président, tenant compte notamment de ce constat, le Gouvernement me renvoie à vous. Il s'agit d'une distribution des rôles à la « *good cop, bad cop* », une méthode bien connue dont j'espère que l'on pourra vite sortir.

Par ailleurs, il faut rappeler combien ces associations agissent pour le bien commun. Je ne dois pas ici plaider en ce sens, en tout cas j'espère. M. Lepine a rappelé le coût de l'inaction face au défi écologique et climatique. Il faut aussi rappeler, comme le faisait l'Agence européenne pour l'environnement, il y a quelques jours, combien les récents événements climatiques extrêmes montrent à quel point notre prospérité et notre sécurité deviennent fragiles lorsque la nature se dégrade et que les effets du climat s'intensifient.

Bref, par rapport à ces alertes, je demandais à M. le Ministre-Président – vous parlerez pour lui puisqu'il m'a renvoyé vers vous – comment il appréciait cette situation. Quelle est la réponse du Gouvernement face à cette alerte du réseau IDEE, qui émane des associations environnementales et qui montre que nous ne sommes pas simplement face à une question pour laquelle on aurait bien le temps, mais qu'il y a aussi des menaces claires à très court terme sur un certain nombre de ces acteurs clés de notre société ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Messieurs les Députés, je comprends tout à fait vos préoccupations ainsi que celles exprimées par les associations environnementales. Vous êtes deux à me questionner sur ce sujet, et je vous donnerai la même réponse.

Le rôle de ces associations est fondamental : elles constituent un relais indispensable de sensibilisation, d'accompagnement et d'action concrète sur le terrain. Leur engagement contribue directement à renforcer la résilience de la Wallonie face aux défis environnementaux et permettra d'éviter, demain, des coûts plus lourds pour notre société.

Concernant le financement, je souhaite apporter plusieurs précisions.

Dans le champ de mes compétences, près de 94 % des moyens de soutien aux associations environnementales passent par les plans d'action environnementaux, pour 6,5 millions d'euros, sans compter le financement de missions de base des contrats de rivière, représentant un montant de 2,5 millions d'euros resté intact.

Ces financements, inscrits dans le Code de l'eau, bénéficient d'un ancrage semi-réglementaire et n'ont pas été réduits en 2025. Notre volonté est de maintenir ces moyens à leur niveau actuel.

En parallèle, conformément au décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des associations environnementales, nous avons poursuivi la reconnaissance régulière de celles-ci. La première vague de 2025 a ainsi permis de soutenir 21 associations pour un total de 63 000 euros.

L'environnement n'est pas porté par un seul portefeuille ministériel puisqu'il traverse l'ensemble des politiques régionales : la nature, la biodiversité, l'énergie, la mobilité ou encore le climat. C'est pourquoi plusieurs de mes collègues, notamment les ministres Neven et Dalcq, sont sollicités et appelés à prendre leur part de responsabilité.

Enfin, je tiens à souligner un point essentiel : le dialogue et la transparence. Mon cabinet entretient des contacts réguliers, tant avec l'administration chargée du suivi des associations qu'avec les fédérations représentatives du secteur. Nous les avons rencontrées il y a deux semaines encore afin de partager notre vision du rôle et du soutien aux associations dans la politique environnementale wallonne.

En résumé, j'entends les critiques formulées, mais je veux réaffirmer que nous sommes à l'écoute des acteurs associatifs, que nous veillons à garantir la continuité des financements existants, et que nous travaillons à améliorer la prévisibilité ainsi que la simplification de l'ensemble des dispositifs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses concernant un enjeu important pour nous tous. Vous avez cité ce chiffre de 63 000 euros pour le soutien aux associations, cela me semble être peu, mais s'il y a une coquille ou une erreur, je suis prêt à l'entendre.

Au-delà des caricatures entendues selon lesquelles l'écologie punitive appauvrirait les citoyens comme les entreprises, nous savons tous combien ces associations nous permettent de rester vigilants aux enjeux qui concernent notre planète. Ces associations sont très importantes dans notre société et il me paraît fondamental de perpétuer leur action.

L'avenir de nos enfants n'a pas de prix et mérite que le conclave budgétaire s'attarde à pérenniser l'action de sensibilisation à la cause environnementale poursuivie par ces associations, en les accompagnant afin de poursuivre le travail déjà entrepris.

Vous vous en doutez, Monsieur le Ministre, avec mon groupe, nous resterons attentifs aux estimations budgétaires attendues concernant ces subsides.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en effet, il y a une alerte vive lorsqu'on voit les statistiques qui résultent du sondage du réseau IDEE : 42 % d'entre elles craignent pour leur survie à court terme. À ce stade, il n'y a pas de réponse.

J'entends bien que, dans certaines compétences, on sauve les meubles, mais dès lors que le Gouvernement vous charge de me répondre au nom du ministre-président, j'attends alors une réponse sur l'ensemble des compétences. Or, pour le moment, c'est « courage, fuyons » de la part de plusieurs ministres qui ne répondent pas.

On évoque aussi la prévisibilité ou le caractère pluriannuel des choses, mais cela n'a jamais été aussi problématique que cette année. On était au mois de septembre, mais on est désormais au mois d'octobre et certaines associations ne voyaient pas encore clair sur leur budget de l'année en cours, avec des dépenses déjà échues.

Le Gouvernement nous dit dans plusieurs commissions que le conclave est toujours en cours. Personnellement, je ne sais pas ce qu'il en est, mais j'entends ce qui est dit. C'est l'occasion d'un sursaut pour éviter la mort programmée d'un certain nombre d'acteurs qui jouent un rôle clé dans notre société.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les fermetures de zones de baignade »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les fermetures de zones de baignade ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, début septembre, plusieurs zones de baignade wallonnes ont été temporairement fermées ou déconseillées à la suite de résultats défavorables. Ce type de décision protège la santé du public. C'est évidemment le plus important, mais cela a aussi des retombées pour le tourisme local, les clubs sportifs et la perception de la qualité des milieux aquatiques.

Au-delà de l'incident ponctuel, la répétition d'épisodes après de fortes pluies renvoie à des causes structurelles bien identifiées : débordements d'égouts unitaires, déversoirs d'orage, raccordements illicites, ruissellements agricoles ou dysfonctionnements d'ouvrages. Les citoyens attendent de la lisibilité et des informations en temps réel, tandis que les communes et intercommunales ont besoin d'indicateurs clairs pour prioriser les investissements. La question n'est pas seulement technique, elle touche à la confiance et à la capacité d'anticipation.

Quels micro-organismes ont été détectés, à quelles concentrations, et quels seuils réglementaires ont conduit aux fermetures ou aux restrictions ?

Le calendrier et la fréquence d'échantillonnage seront-ils adaptés en fonction des épisodes pluvieux intenses, et comment rendre ces informations publiques rapidement ?

Quelles mesures à court terme – signalisation, contrôles ciblés, gestion des déversoirs – et quelles remédiations structurelles à moyen terme sont prévues ? Comment la Région soutiendra-t-elle les communes dans la priorisation budgétaire et le phasage des chantiers ? Quels indicateurs de progrès par site seront publiés annuellement ?

Enfin, quelles améliorations sont envisagées pour la communication au public – plateforme web et données ouvertes – afin de garantir une information fiable, inclusive et en temps utile ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, au cours de la saison balnéaire officielle, les zones de baignade de Wallonie font l'objet d'un suivi régulier de la qualité. Le SPW ARNE planifie et finance le prélèvement et l'analyse de l'eau, qui sont réalisés par l'Institut scientifique de service public à Liège.

Les différentes zones sont analysées à une fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle, ce qui permet de réaliser un bilan régulier de la qualité des zones de baignade. Les résultats de ces analyses amènent à gérer des fermetures temporaires et des réouvertures. En cas de pic de pollution fécale, qui peut être lié à un épisode pluvieux intense, la baignade est interdite et de nouveaux prélèvements d'eau appelés « reprélèvements » sont réalisés trois jours plus tard afin d'assurer un suivi plus rapproché de l'évolution de la situation.

Au début de ce mois de septembre, un total de huit zones de baignade ont dû être temporairement fermées ou déconseillées en raison de la présence, au-dessus des seuils de qualité, de bactéries indicatrices de pollution fécale : *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux. De manière générale, les concentrations mesurées en cellules bactériennes par 100 millilitres dépassaient le seuil d'interdiction de 1 800 fixé pour *Escherichia coli*, tandis que certaines zones de baignade, comme la Semois à Bouillon – pont de la Poulie – et l'Ourthe à Hotton, avaient également des teneurs relativement élevées en entérocoques intestinaux au-delà du seuil de 700, avec respectivement 1 509 et 4 179 cellules bactériennes par 100 millilitres.

En cas de dépassement des seuils précédemment cités, les résultats d'analyse sont envoyés directement aux communes en leur signalant qu'un ou plusieurs dépassements ont été constatés. Les communes concernées prennent alors les mesures qui s'imposent et informent le public via des panneaux d'information placés sur la zone de baignade.

Les statuts « ouvert » et « fermé » de chaque zone de baignade sont également actualisés et mis à jour sur le site temporaire pour la saison de baignade 2025, à la suite de l'attaque informatique, afin d'informer les citoyens sur l'accessibilité des différentes zones de baignades officielles. Le site officiel baignade est quant à lui en cours de validation pour remise en service et reconnexion vers l'extérieur, cela permettra à nouveau la visualisation de l'historique des données d'analyse jusqu'aux données les plus récentes.

Les sources de pollution sont continuellement atténuées par la construction et la modernisation de stations d'épuration, l'installation de collecteurs et réseaux d'égouttage, ainsi que la mise en place de stations de pompage et de refoulement.

Au niveau de l'élevage agricole, la pose de clôtures le long des prairies a été rendue obligatoire afin d'empêcher l'accès du bétail aux cours d'eau en amont des zones de baignade. La sensibilisation aux pratiques agricoles plus durables, notamment via l'implication des contrats de rivières, est également réalisée de manière continue.

Enfin, l'étude du profil de la zone amont des zones de baignade permet de prioriser et de mettre en place des actions complémentaires spécifiques pour chaque zone de baignade concernée.

Actuellement, le classement de qualité annuel des zones de baignade constitue l'indicateur essentiel permettant d'évaluer l'évolution vers une amélioration ou une détérioration de la qualité d'une zone de baignade.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions techniques.

Les données de ce type doivent être rendues accessibles au public afin de renforcer la transparence et d'éviter la méfiance.

La fréquence de l'échantillonnage est un point essentiel. Adapter les contrôles à la réalité climatique permettra d'anticiper plutôt que de subir et donc de limiter les fermetures répétées.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prétendue compostabilité des sacs en plastique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la prétendue compostabilité des sacs en plastique ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'ISSeP a récemment étudié la dégradation en conditions réelles des sacs dits « compostables ». Les résultats montrent que, contrairement aux allégations, seuls les composts industriels permettent une décomposition quasi complète des sacs. Les composts individuels ou collectifs n'atteignent pas les températures requises pour une décomposition satisfaisante du plastique. Ces sacs laissent des résidus persistants de plus de 2 millimètres, non conformes à la réglementation. Pire encore : des produits vendus comme étant « 100 % compostables » se révèlent être du plastique conventionnel. Par exemple, du polyéthylène qui, en plus de ne pas se dégrader, perturbe le processus de compostage.

Ces résultats posent plusieurs questions : la fiabilité des labels, la clarté des informations fournies aux consommateurs, les conseils de compostage et surtout les risques de pollution aux microplastiques des sols de jardins jusqu'à la chaîne alimentaire, avec des conséquences pour l'environnement et la santé.

L'ISSeP conclut avec un appel à la prudence et introduit une demande de financement pour poursuivre ses recherches sur l'impact environnemental et sanitaire de ces résidus de polluants émergents encore insuffisamment documentés.

Vous avez indiqué aux médias que « le Gouvernement doit encore se prononcer sur la poursuite

de cette étude ». Une décision a-t-elle entre-temps été prise ? Si oui, pouvez-vous préciser le budget, la question de recherche et l'échéancier ?

La Wallonie ne peut pas résoudre ce problème seule. Il touche également à d'autres compétences. Quels enseignements et recommandations de cette étude avez-vous prévu de relayer auprès de vos homologues belges et européens ?

Avez-vous connaissance d'éventuels dépôts de plaintes et la Région wallonne s'y associe-t-elle ?

À la presse, vous avez dit qu'il est préférable d'éviter de mettre de tels sacs dans les composts individuels. Quelle suite formelle avez-vous prévu de donner à cette recommandation ? Quelles communications sont prévues pour toucher les différents publics cibles – citoyens, intercommunales des déchets, producteurs, et cetera ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, tout d'abord, il convient de rappeler que les recommandations actuelles – voir le guide de bonnes pratiques disponibles sur le site de SPW – privilégient le dépôt direct des déchets organiques dans le compost, sans emballage, à l'aide d'un simple bioseau.

Conscient des enjeux liés à la présence de microplastiques dans les sols, je soutiens la demande de l'ISSeP visant à poursuivre les recherches. D'ailleurs, une enveloppe budgétaire est prévue, mais son montant exact reste à définir.

En matière de réglementation, en Wallonie, plusieurs arrêtés et décrets visent à réduire les déchets plastiques à usage unique, notamment par l'interdiction des sacs plastiques, des gobelets dans les festivals et des ustensiles jetables dans les établissements accessibles au public.

Toutefois, la Wallonie ne peut agir seule sur la question des plastiques, qui relève aussi des compétences européennes et fédérales. Le nouveau règlement européen sur les emballages, applicable dès août 2026, imposera des normes strictes de recyclabilité et de réutilisation. Ces règles seront transposées en Belgique selon les compétences de chaque niveau : le Fédéral veille notamment au respect de l'interdiction de la vente de plastiques à usage unique et encourage l'usage de produits réutilisables.

Mes services n'ont pas connaissance de dépôts de plainte au sujet de problèmes de compostabilité des sacs plastiques biodégradables.

En conclusion, je rappelle que la meilleure approche pour éviter les problèmes dus aux microplastiques est celle qui permet de gérer le problème à la source, à savoir travailler sur la réduction de la production de plastiques, la maîtrise de leur utilisation et la bonne gestion des déchets en général.

À ce titre, les discussions menées au niveau européen en matière de déchets ou de protection des sols sont donc cruciales et suivies attentivement par les autorités compétentes belges.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Le compostage sans sac est à privilégier, mais vous savez aussi que ce n'est pas toujours possible. On est devant des allégations trompeuses, voire fausses. Souvent, les normes actuelles ne sont pas respectées. Dès lors, même si les normes futures seront plus strictes, il faudra toujours contrôler. C'est important, car il n'est pas normal que les citoyens qui ont confiance, qui croient que ce geste reste un acte écologique, soient trompés. C'est inadmissible.

Il ne faut pas non plus que l'on retourne en arrière et que l'on recommence à incinérer les sacs parce qu'ils ne sont pas conformes. Les vraies solutions consistent à réduire les déchets, à aller vers davantage de compostage, et surtout – vous l'avez mentionné – à réduire l'utilisation du plastique.

Nous avons d'autres dossiers, comme celui de la consigne. Vous savez certainement mieux que moi ce que le lobbying du secteur du plastique veut dire. Il faut aller vers une réduction des déchets.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adoption de mesures visant à limiter la pression sur les rivières »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'adoption de mesures visant à limiter la pression sur les rivières ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, nos rivières font partie du patrimoine naturel de notre Région. Au vu de l'augmentation de l'activité touristique, mais aussi des sécheresses à répétition que nous rencontrons désormais sous l'effet des dérèglements climatiques, il s'agit aujourd'hui de mieux les protéger, ainsi que leurs écosystèmes fragiles, et de

mieux respecter également les riverains qui subissent souvent bon nombre de nuisances – je pense au bruit et aux déchets, notamment.

À cet égard, nous avions, avec le précédent Gouvernement, entamé la révision de la législation s'appliquant en matière de débits seuils – c'est un peu technique –, ainsi que les conditions sectorielles relatives à la circulation sur les cours d'eau dits non navigables. Ces documents, validés en première lecture par le Gouvernement wallon, devaient ensuite être, selon la législation des plans et programmes, soumis à un rapport d'incidences environnementales et à une enquête publique. C'est un travail d'ampleur, qui prend du temps, mais il est indispensable.

Pourriez-vous nous indiquer où en est l'avancement de cette législation et le calendrier fixé en ce sens ? Pourrions-nous également disposer du rapport d'incidences environnementales ?

En attendant l'aboutissement de cette réforme réglementaire, qui va donc permettre aussi d'adapter la manière dont nous acceptons ou non la circulation de certains kayaks – par exemple, sur la Lesse – en fonction des conditions de sécheresse, quelles actions correctrices avez-vous prises, ou prévu de prendre, pour limiter la pression sur nos rivières, en lien avec votre rôle de protection de l'environnement ?

Enfin, comment renforcer la transparence, la cohérence et la transversalité entre les compétences des différents ministres concernés, en particulier le ministre en charge des permis et des permis uniques, et vos compétences en matière d'environnement ? On sait que votre collègue, François Desquesnes, vient de décider d'augmenter la fréquentation des kayaks sur la Lesse de 50 %, alors même que celle-ci subit déjà un surtourisme évident.

En tant que ministre de l'Environnement, comment réagissez-vous à cette décision politique de votre collègue ? Avez-vous été concerté ? On sait que l'avis de l'administration de l'environnement était tout autre que la décision du ministre. C'est donc un peu étonnant. Vu la dimension environnementale de ce permis, êtes-vous personnellement intervenu dans ce dossier et validez-vous, in fine, la décision de votre collègue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, lors de la précédente législature, il avait été décidé de réviser l'AGW du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau et l'AGW du 19 mars 2009 déterminant les conditions intégrales et sectorielles relatives aux activités de location et de mise à disposition des kayaks et des canoës.

Il avait été décidé de lancer simultanément la procédure d'adoption de ces deux textes, adoptés en première lecture par le Gouvernement wallon le 1er décembre 2022, et de réaliser conjointement un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Malheureusement, ce rapport n'a jamais pu être finalisé, principalement en raison des difficultés rencontrées pour identifier un prestataire disposant des compétences et du temps nécessaire à la réalisation d'un tel travail, compte tenu de la complexité des multiples dimensions à prendre en considération, notamment par rapport aux nouveaux débits seuils proposés.

En effet, sur la base d'une analyse et de concertations internes d'un groupe de travail sur les kayaks, l'administration avait proposé de réaliser le RIE sur une période de référence d'un an, couvrant l'ensemble des saisons et des pratiques de circulation, afin d'obtenir des données de terrain précises et, surtout, représentatives. Cependant, cette période a été limitée seulement à trois mois, rendant les conditions de réalisation particulièrement contraignantes. De ce fait, aucun prestataire n'a répondu à l'appel d'offres lancé en procédure ouverte.

L'administration a été contrainte de la relancer en procédure négociée avec une période de six mois, qui s'est avérée être un nouvel échec. Le prestataire retenu n'a pas été en mesure de produire un rapport de qualité dans les délais impartis.

Le RIE des projets d'AGW a même dû être interrompu avant son terme, en raison notamment d'un potentiel conflit d'intérêts et d'une qualité de travail jugée insuffisante au regard des exigences et des attentes. Aucun rapport finalisé n'a donc pu être produit à ce stade. La procédure d'adoption des textes est suspendue depuis.

La circulation des embarcations de loisirs est toujours encadrée par l'AGW du 19 mars 2009 réglementant la circulation sur et dans les cours d'eau. Des débits seuils sont fixés dans cet AGW et doivent être respectés. Des contrôles des dispositions fixées par cet AGW, notamment pour faire respecter les débits seuils et les horaires, et des différents permis, notamment pour surveiller le nombre de mises à l'eau, sont régulièrement réalisés par les services compétents du SPW ARNE.

J'ai échangé avec le ministre Desquesnes sur la décision qu'il a prise. Je l'assume aussi en pleine collaboration avec lui. On a discuté la semaine passée sur la nécessité – vu ce qui s'est passé en août et vu, malheureusement, au faible débit que l'on a rencontré cette année sur les cours d'eau – de revoir les débits seuils et potentiellement cet AGW pour renforcer la protection environnementale à ce niveau.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Si je comprends bien, rien n'a bougé depuis 2022, en tout cas depuis le nouveau Gouvernement, pour réviser ces débits seuils qui permettent d'intervenir à la suite de sécheresses importantes qui fragilisent les écosystèmes de nos rivières et qui, de facto, créent des impacts sur une activité qui ne peut pas circuler lorsque le raclage des fonds peut être fait à cause de ces kayaks. Il est clair qu'il faut réviser cet arrêté.

Le travail était en cours. Je regrette que, après plusieurs relances, il n'ait toujours pas été possible de finaliser le rapport sur les incidences environnementales. Je vous engage à essayer de relancer l'appel d'offres pour disposer d'un nouveau prestataire dans les plus brefs délais parce que ce sont des procédures de plans et programmes qui prennent énormément de temps. Il y aura aussi une enquête publique, et l'on doit donc avancer rapidement.

Ensuite, sur la question du permis en tant que tel validé par votre collègue, je vous avoue être étonnée que vous souteniez cette décision qui vise, je le répète, à mettre 50 % de kayaks en plus sur la Lesse, qui est déjà aujourd'hui saturée. Il suffit d'aller, pendant les périodes estivales, se balader dans ce coin, du côté de Dinant-Houyet, pour constater à quel point aujourd'hui c'est un surtourisme caractérisé.

Au-delà de revoir les débits seuils, il me semble urgent d'entamer un dialogue avec votre collègue pour revoir le permis en tant que tel, puisqu'il semble que le ministre lui-même, d'après l'article du *Soir* paru il y a quelques jours, se soit un peu emmêlé les pinceaux dans les chiffres.

Il n'est pas clair. Je n'ai pas encore entendu ses propos de ce matin à la suite de l'interpellation de mon collègue, mais il n'est pas clair s'il a souhaité réellement augmenter ou non le nombre de kayaks mis à l'eau. En tout état de cause, il va falloir revoir ce permis.

Cela tombe bien, la législation le permet, via un article 65. Dès lors, je vous propose d'entamer un dialogue avec lui pour revoir ce permis et veiller à ce que, d'ici la prochaine saison touristique, on ait à nouveau un équilibre au niveau de l'écosystème de la Lesse, qui me semble en avoir bien besoin.

Question orale de Mme Sylvie Muratore à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dépôts clandestins de mollusques dans plusieurs communes de la province de Hainaut »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Muratore à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les dépôts clandestins de mollusques dans plusieurs communes de la province de Hainaut ».

La parole est à Mme Muratore pour poser sa question.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Monsieur le Ministre, le signalement de dépôts clandestins constitués de déchets de mollusques et de poissons dans plusieurs communes du Hainaut – à savoir Harchies, Hensies et Mons – a suscité l'inquiétude et la colère légitimes des riverains et des autorités locales.

Au-delà des nuisances olfactives et visuelles, ces dépôts peuvent présenter des risques sanitaires et environnementaux, notamment en cas de dispersion dans les sols ou les eaux. L'efficacité de la réponse réside dans la coordination des acteurs, la traçabilité des déchets et la capacité à empêcher la récidive par des contrôles ciblés et des sanctions proportionnées.

Pourriez-vous nous informer quant aux différents dépôts de ce type qui ont fait l'objet de signalements ?

A-t-on pu déterminer l'origine de ces dépôts ? Quels moyens de preuve sont mobilisés pour identifier les auteurs et démanteler d'éventuelles filières ?

Quelle coordination opérationnelle a été mise en place entre les services régionaux, les communes, les zones de police et, le cas échéant, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ?

Quel est l'état des opérations de nettoyage et d'élimination ? Des prélèvements ont-ils été réalisés pour évaluer l'impact sur les sols et les eaux ?

Quelles mesures de prévention et de sensibilisation sont envisagées pour éviter la réapparition de tels dépôts ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le Département de la police et des contrôles n'a pas été saisi du problème.

Selon les informations récoltées à ce propos, ce sont les communes et les zones de police des communes concernées qui s'en sont occupées. Mon administration ne dispose d'aucune autre information à ce propos. Elle n'a pas été informée non plus des éventuels suivis d'enquêtes réalisées et elle n'a pas été interpellée pour ce type de dépôt.

Concernant l'état des opérations de nettoyage et d'élimination, ces interventions relevant de la compétence des autorités locales, l'administration n'a pas été saisie officiellement de ces opérations et ne dispose pas d'informations consolidées sur les actions menées par les communes concernées.

Pour l'anecdote, j'étais avec Aer Aqua Terra ce week-end, dans la Dyle, les pieds dans l'eau, et je vous confirme que votre question est tout à fait pertinente, puisque les faits que vous évoquez ont été relayés par cette ASBL.

De manière plus générale, puisque ce type de cas relève par définition de dépôts sauvages, il est très difficile d'identifier les auteurs à moins de constater les faits en flagrant délit. Cela étant, les articles D.160 à D.163 du Livre I[er] du Code de l'environnement prévoient que différents moyens d'investigation peuvent être utilisés par les agents constatateurs habilités pour rechercher les auteurs d'infractions environnementales. Cela inclut les agents constatateurs communaux et les fonctionnaires de police locale.

Ainsi, l'utilisation de la vidéosurveillance peut constituer un moyen de constatation et d'objectivation des infractions. Son utilisation reste toutefois limitée, dans la mesure où la zone surveillée est limitée à son positionnement. C'est la raison pour laquelle les communes qui disposent de ce type de moyens placent ces dispositifs aux endroits « habituels » de dépôts sauvages qu'elles ont identifiés sur leur territoire. Les éléments récoltés sur place, tels que des emballages, des marquages, des tickets, des factures, peuvent aussi servir dans le cadre d'une enquête. Seule l'enquête réalisée peut néanmoins mener à une éventuelle identification formelle des auteurs.

De même, concernant d'éventuels prélèvements dans le cadre de ces dépôts, l'administration n'a pas été interpellée à ce sujet et aucune demande d'analyse ou de suivi environnemental ne nous a été adressée.

Je rappelle à ce propos que l'étiquetage et la traçabilité des denrées destinées à l'alimentation humaine sont une compétence fédérale aux mains de l'AFSCA. Celle-ci assure que la législation sur les denrées destinées à l'alimentation humaine est respectée.

Concernant les mesures de prévention et de sensibilisation sur les dépôts sauvages, ces dernières relèvent des communes. Celles-ci mettent en place une communication ciblée à destination des particuliers afin d'éviter la multiplication de ces dépôts sur leur territoire, ou abordent cette thématique au travers de leur règlement communal de police. Ce dernier reprend en principe les sanctions prévues pour ce type d'incivilité.

Enfin, conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, les communes wallonnes peuvent bénéficier de subsides spécifiques pour financer des actions de prévention. Ce mécanisme permet de soutenir les initiatives locales tout en garantissant une gestion équitable et transparente des fonds publics.

M. le Président. – La parole est à Mme Muratore.

Mme Sylvie Muratore (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions.

L'important sera que les moyens mis en place permettent réellement de remonter les filières et de sanctionner les auteurs afin de dissuader la récidive.

Il n'y a pas eu d'analyse, ce qui n'est pas très rassurant. Il n'y a pas de transparence sur les résultats, ce qui signifie que l'on ne sait pas si cela a eu un impact quelconque sur les nappes phréatiques ou autres.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution historique à Hardémont sur la commune d'Engis »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la pollution historique à Hardémont sur la commune d'Engis ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la semaine dernière, vous avez visité le site de Prayon à Engis. Dès lors, je profite de cette actualité pour, je l'espère, clôturer un dossier que je suis depuis octobre 2024.

À cette date, je vous interrogeais en effet concernant une possible pollution sur la colline de Hardémont. Une enquête journalistique démontrait que Prayon, leader mondial dans la chimie des phosphates, avait accumulé entre 1950 et 1985 des millions de tonnes de

phosphogypse, déchet contenant des métaux lourds et des éléments radioactifs issus de la production d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Vous me confirmiez alors que l'administration ne disposait d'aucune donnée technique dans ses archives, mais que vous alliez faire le nécessaire pour qu'un suivi environnemental soit accordé. Quelques mois plus tard, vous étiez en attente du rapport final interprétatif du bureau Aquale, qui devait aussi comprendre une estimation du gisement total des déchets. Vous vous disiez rassurant quant à la situation.

Pourriez-vous m'informer quant aux avancées de cette enquête environnementale ? Disposez-vous aujourd'hui de ce rapport final ? Ce dossier a-t-il été abordé lors de votre visite en septembre dernier ?

In fine, disposez-vous aujourd'hui de données qui soient en mesure de rassurer définitivement les riverains quant à une possible pollution des sols et des eaux souterraines ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme je vous l'annonçais en février dernier, une étude d'impact environnemental du dépôt de phosphogypse sur la colline de Hardémont à Engis a été commanditée au bureau d'études agréé Aquale.

Le rapport final rédigé par cet expert est bien parvenu à l'administration en date du 2 mai dernier et ce rapport confirme :

- que le site de l'ancienne décharge est dûment clôturé et surveillé par Prayon ;
- qu'il n'y a pas eu d'autres déchets que du gypse, ce que permettent de confirmer les résultats des analyses sur les eaux souterraines et les eaux du ruisseau du Giltay ;
- que les concentrations en éléments radioactifs mesurées sur le site par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire sont inférieures aux normes établies en milieux ouverts et du même niveau que celles mesurées en forêts ardennaises. En outre, aucun radioélément n'a été détecté dans les eaux du Giltay ;
- que les concentrations mesurées dans les eaux souterraines et de surface sont similaires, voire inférieures, à celles du rejet autorisé pour le CET d'Engihoul géré par Prayon, situé de l'autre côté de la Meuse ;
- que les concentrations en métaux enregistrées dans les eaux ne dépassent pas les valeurs seuils autorisées par le décret Sols ;
- que les teneurs parfois plus élevées en certains éléments tels que l'arsenic, le nickel ou le zinc s'expliquent par la présence naturelle de ces métaux dans les formations géologiques dites « du houiller » et des calcaires qui constituent le substrat rocheux de la colline.

En résumé, à ce jour, Madame la Députée, le permis est respecté par l'entreprise. Cependant, je suis bien conscient que de plus en plus de molécules seront monitorées à l'avenir. C'est d'ailleurs annoncé au niveau européen et prévu dans les travaux du schéma régional. La conclusion du rapport, que je vous cite in extenso, précise ceci : « En l'état des connaissances et de ces résultats en particulier, il peut être conclu à l'absence d'élément suggérant un quelconque risque inacceptable pour l'environnement et pour la santé humaine ».

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le suivi du dossier, ce qui permet de le clôturer pour l'instant.

Je vous remercie sincèrement d'avoir creusé la situation que vivent certains citoyens et citoyennes en Wallonie, en particulier à Engis.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la position défendue par la Wallonie à la COP30 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la position défendue par la Wallonie à la COP30 ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, en novembre prochain, la Belgique, dont la Wallonie, prendra part à la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Ces sommets internationaux sont essentiels, car les conclusions et les engagements qui y sont pris ne concernent pas seulement notre politique énergétique ou environnementale : ils ont aussi des conséquences directes sur la santé de nos concitoyens.

Le changement climatique entraîne déjà des impacts sanitaires considérables : l'augmentation des maladies respiratoires liées à la pollution de l'air, la multiplication des vagues de chaleur, les effets sur la santé mentale, sans parler de la recrudescence de certaines maladies infectieuses, et cetera. Les inégalités

sociales aggravent encore plus cette situation : les populations les plus fragiles sont en première ligne, elles sont les premières à souffrir de ces effets.

Quelle est la contribution de la Wallonie, en matière de santé publique et d'environnement, aux discussions qui auront lieu à la COP ? Où en êtes-vous ?

Quelles mesures concrètes le Gouvernement wallon entend-il mettre en place à la suite de la COP pour protéger la santé des citoyennes et citoyens face aux effets du dérèglement climatique ?

Enfin, comment comptez-vous associer les acteurs de terrain – hôpitaux, médecins généralistes, maisons médicales, associations – à l'élaboration de cette politique de santé climatique, afin qu'elle soit juste, inclusive et réellement efficace ?

En résumé, comment la Wallonie entend-elle traduire les engagements internationaux en une politique de santé publique ambitieuse, sociale, écologique et qui protège en priorité les plus vulnérables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'objectif des COP n'est pas spécifiquement de parler de thématiques comme la santé publique puisque d'autres organismes de l'ONU sont compétents dans ces matières. Il peut néanmoins arriver qu'une journée thématique soit consacrée en lien avec la santé et le climat, ce qui ne semble pas être le cas pour la COP30.

La préparation de la position belge s'effectue dans le cadre du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement, et plus particulièrement de son groupe de coordination « Effet de serre ». Ce travail a d'ailleurs déjà démarré, il y a peu, au niveau administratif.

Dans cette enceinte interfédérale, chaque entité – dont la Wallonie – exprime sa propre position et ses priorités. Celles-ci sont ensuite discutées et mises en convergence afin de construire une position belge commune.

La Belgique, elle-même, ne s'exprime pas de manière unilatérale lors des COP, elle défend cette position commune dans le cadre des coordinations européennes, l'Union européenne parlant ensuite d'une seule voix dans les négociations internationales.

Pour éviter les effets sanitaires des changements climatiques, il y a d'abord lieu de s'attaquer à la source du problème, c'est-à-dire réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a confirmé son engagement dans la mise en œuvre des objectifs climatiques européens qui sont particulièrement ambitieux. Vous savez que le plan social Climat a été déposé à l'Europe hier ou il y a quelque temps.

Toutefois, le réchauffement climatique a déjà et aura en effet des conséquences considérables dans de nombreux secteurs.

La Wallonie a réalisé à ce sujet une étude inédite sur les risques climatiques et les vulnérabilités sur son territoire. Les résultats sont publiés depuis fin septembre sur le portail Climat de l'AWAC : plus de 700 cartes illustrent les conséquences pour la Wallonie du réchauffement climatique selon plusieurs scenarii, tant au niveau de la biodiversité que du sol, de l'eau, de l'air, de l'agriculture ainsi que des conséquences économiques et sociales. Cette étude d'envergure est accessible à tout citoyen et a fait l'objet d'une conférence publique en mai 2025.

Concernant les vagues de chaleur, les projections indiquent que, dans un scénario de réchauffement de +3 degrés, elles pourraient durer jusqu'à 51 jours par an, soit 26 jours de plus que la moyenne observée entre 1980 et 2010.

Il convient également de distinguer le changement climatique de la pollution de l'air. Si les deux problématiques présentent des enjeux sanitaires importants, elles impliquent des échelles temporelles ou géographiques ainsi que des espèces chimiques totalement différentes

En termes de qualité de l'air, les cartes de projections de pollution issues de l'étude Adaptation montrent que la situation s'améliore pour tous les polluants, en raison non seulement de conditions météorologiques de dispersion plus favorables, mais également, et surtout, grâce aux diminutions d'émissions prévues d'ici 2050 par les différentes législations européennes, nationales et régionales en vigueur. Les effets sur la santé dus à ces pollutions seront donc considérablement réduits pour autant que les politiques de diminution des émissions soient implémentées efficacement d'ici 2030 et 2050.

À la suite de cette grande étude sur les vulnérabilités de notre territoire aux effets du changement climatique, le Gouvernement proposera une stratégie et un plan d'adaptation avec des mesures spécifiques dans cette matière. Il est clair que les résultats de l'étude doivent maintenant recevoir l'écoute des différents secteurs concernés que ce soit pour les secteurs de la santé ou pour l'ensemble des autres acteurs qui seront soumis à ces aléas. Il faut noter que, pour la première fois, cette étude reprend des indicateurs de vulnérabilité sociale. Il est clair que les personnes les plus vulnérables seront les premières victimes du changement climatique, raison pour laquelle la stratégie devrait analyser en détail cette question.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

J'aurais peut-être dû commencer avec une première question : cette fois-ci, y aura-t-il une position belge à la COP ? On s'est en effet retrouvés à plusieurs reprises sans position, ce qui est complètement hallucinant quand on voit la situation dans laquelle on est aujourd'hui. La première chose est dès lors de savoir si l'on va enfin, cette fois-ci, vu l'urgence climatique, avoir une position. Quel pouvoir a la Wallonie au sein de cette position belge pour défendre ses priorités ? La priorité wallonne est-elle bien la défense de la santé environnementale ?

Si l'OMS est effectivement tout à fait compétente pour aborder ces questions essentielles, il me paraît absolument primordial d'intégrer cette dimension dans les COP. Pourquoi ne pas innover et utiliser votre pouvoir en tant que ministre wallon pour le faire ? Vous avez le pouvoir de faire cela.

Sur la santé environnementale, vous connaissez ma position personnelle : je crois que c'est une priorité absolue et nécessaire, et que l'on doit porter cela à tous les niveaux de pouvoir, y compris jusqu'aux Nations unies.

Enfin, vous avez aussi évoqué le rapport qui a été présenté dans la Commission de votre collègue, la ministre Neven. Ce rapport montrait surtout que le coût de l'inaction était bien plus élevé que le coût de l'action tandis que le coût de la prévention était moins élevé ; on l'a d'ailleurs vu avec la lutte contre les inondations et ce que cela a coûté.

Ainsi, ces notions de prévention et de lutte contre les causes réelles du changement climatique peuvent être aussi portées par vos soins, notamment à travers le sujet important de la santé environnementale.

Nous sommes derrière vous, Monsieur le Ministre, parce que l'on compte sur vous pour intégrer ces dimensions et pour que la Belgique ait la position la plus forte possible lors de cette COP qui est imminente, puisqu'elle se réunit dans moins d'un mois maintenant.

Question orale de Mme Anne Lambelin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les liens entre pesticides et autisme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les liens entre pesticides et autisme ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, plusieurs citoyennes et citoyens ainsi que des associations de santé publique m'interrogent régulièrement sur les effets des pesticides sur la santé, en particulier chez les enfants et durant la grossesse.

Plusieurs études ont établi une association entre exposition prénatale et en première année de vie à plusieurs pesticides agricoles – glyphosate, malathion, bromure de méthyle, et cetera – et un risque accru d'autisme, notamment chez les enfants.

Disposez-vous de données épidémiologiques régionales ou nationales permettant de mesurer l'exposition prénatale aux pesticides chez les femmes enceintes ainsi que les conséquences possibles sur le développement neurologique de leurs enfants ?

Le Gouvernement wallon envisage-t-il de lancer ou de soutenir une étude spécifique sur le lien entre l'exposition aux pesticides durant la grossesse et l'autisme – ou les troubles du spectre autistique de manière générale –, afin d'identifier quelles substances représentent un risque, à quelles doses, dans quelles zones et chez quels sous-groupes ?

Comment comptez-vous associer les acteurs de terrain – obstétriciens, pédiatres, centres de santé, associations de parents, associations agricoles, communes rurales – à la définition et à la mise en œuvre de ces mesures, afin que la protection de la santé des plus vulnérables soit une priorité et le reste, et que les politiques ne soient pas seulement réactives, mais anticipatrices ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vos questions soulèvent des enjeux cruciaux relatifs à la santé publique, aux liens entre la santé et l'environnement et à la justice environnementale.

J'ai les références scientifiques d'une courte revue de littérature, datant de 2021, qui a été faite entre l'exposition aux pesticides et les différents spectres autistes.

Ce sont des études de suivi longitudinal, mais aussi des études rétrospectives cas-témoins. Menées au niveau international, ces études montrent des associations entre l'exposition prénatale – ou postnatale, ou pendant la petite enfance – à certains pesticides et des altérations du neurodéveloppement.

Parfois, les associations étaient faibles, mais toutefois préoccupantes pour ce qui concerne les troubles du spectre autistiques et certains retards cognitifs.

En France, une revue systématique récente basée sur la cohorte LNA, une cohorte française basée sur différents problèmes de santé, a identifié plusieurs pesticides autorisés en Europe – imidaclopride, glyphosate, clothianidine, et cetera – comme étant associés à un risque accru de TSA chez les enfants.

En ce qui concerne la situation belge et wallonne, la disponibilité des données individuelles prénatales est limitée. Les entités régionales sensibilisent au problème des perturbateurs endocriniens et des pesticides – via des campagnes et rapports –, mais il n'existe pas encore de programmes d'études ciblant spécifiquement les femmes enceintes en Wallonie afin de mesurer les résidus de pesticides et relier ensuite ces données à des suivis neurologiques chez les enfants.

Les données de Sciensano et de l'ISSeP confirment une exposition préoccupante des enfants aux pesticides et le lien entre certaines substances préoccupantes et les risques relatifs au neurodéveloppement. Ces éléments justifient l'application du principe de précaution et le renforcement de la surveillance épidémiologique.

En Région wallonne, les administrations reconnaissent et alertent des risques des pesticides sur les populations vulnérables, notamment les femmes enceintes et les enfants. Le plan wallon Environnement-Santé et les différentes conventions qui lient l'agence à Sciensano permettent déjà une coopération étroite entre plusieurs acteurs de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Pour d'autres thématiques en santé environnementale qui concernent les femmes enceintes ou la petite enfance, lors des campagnes de communication ou sensibilisation, l'ONE et les acteurs de terrain, tels que les pédiatres ou obstétriciens, ont déjà une collaboration rapprochée avec les administrations wallonnes.

Dans ce cadre, les concertations existantes, notamment dans le domaine de la santé environnementale, offrent déjà un espace de dialogue qui pourra être renforcé à l'avenir. En résumé, je demeure particulièrement attentif à la question, je suis l'évolution des connaissances scientifiques – je pousserai pour des connaissances plus affinées en Wallonie – et je reste ouvert à un travail partenarial permettant de mieux protéger la santé de nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin.

Mme Anne Lambelin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos éléments de réponse et de nous avoir donné une vue sur les différentes études existantes qui montrent de manière évidente qu'il y a bien un lien entre l'exposition aux pesticides et les TSA.

J'entends que vous êtes particulièrement attentif et que la Wallonie va s'intéresser à cette problématique. J'espère que pendant votre mandat, vous pourrez légiférer aussi pour essayer de limiter les effets négatifs qui sont entraînés par les pesticides, dont les TSA. Ici, on a abordé un angle plus restreint, mais l'on sait très bien que les effets sur la santé sont considérables. Nous suivrons de très près vos actions.

J'entends que les collaborations avec les acteurs de terrain sont déjà établies avec l'administration. Je ne sais pas si vous avez eu d'autres occasions de les rencontrer vous-même sur ce point spécifique, mais cela m'intéresserait en tous cas de le savoir. Je reviendrai certainement vers vous à ce sujet.

Question orale de M. Freddy Mockel à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rapport européen sur l'état de l'environnement »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le rapport européen sur l'état de l'environnement ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans son dernier rapport quinquennal sur l'état de l'environnement, publié le 29 septembre, l'Agence européenne pour l'environnement dresse un tableau préoccupant. Quelque 81 % des habitats protégés sont en mauvais ou très mauvais état, tandis que 60 à 70 % des sols sont dégradés. Ce rapport nous rappelle avec force que l'Europe doit maintenir le cap et même accélérer ses ambitions en matière de climat et d'environnement.

Pour la Belgique, on note des progrès, mais surtout des retards et des situations préoccupantes. Les performances sont insuffisantes en matière de transports, d'urbanisation et de pratiques agricoles intensives élevées.

C'est un rapport qui ratisse large, mais qui démontre que partout des efforts sont à faire face au dérèglement climatique.

Je m'efforce de rester dans les compétences qui vous concernent :

- l'agence considère comme essentiel de diminuer ces pressions pour ralentir la perte de biodiversité et améliorer la qualité de l'eau et la santé des sols ;
- en matière de pollution, les niveaux sont toujours au-dessus des recommandations de l'OMS et la production de déchets reste trop élevée ;
- alors que la décarbonation ne progresse pas et que le niveau de consommation d'énergie reste trop élevé, on constate une précarité énergétique élevée dans notre pays ;
- en matière de biodiversité également, le constat relève que 95 % des habitats d'intérêt communautaire sont en état défavorable en Wallonie ;
- notre santé dépend largement de notre alimentation, qui dépend à son tour de la qualité des sols, de l'eau, des insectes pollinisateurs ;
- la qualité de l'eau est sous haute pression et le stress hydrique va en augmentant. Il touche déjà sévèrement 30 % du territoire européen et ne s'arrêtera pas devant les portes de la Wallonie.

Les défis majeurs constatés par ce rapport appellent nécessairement à des efforts budgétaires supplémentaires. Où et à quelle hauteur avez-vous prévu de consacrer ces efforts dans les domaines de la protection de l'eau, des sols, d'une alimentation plus saine, d'une énergie propre plus abordable pour tous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, les conclusions du rapport de l'Agence européenne pour l'environnement confirment la nécessité d'une action renforcée et coordonnée face à la dégradation environnementale et aux impacts des changements climatiques. Les constats dressés sont corroborés par les chiffres et les analyses présentés dans l'état de l'environnement wallon.

Ces rapports constituent des alertes claires sur l'état critique des milieux naturels, des ressources et des infrastructures. Ils confirment que les efforts réalisés jusqu'à présent, bien qu'importants, restent insuffisants pour inverser les tendances lourdes de dégradation. Ils soulignent également que les effets des changements climatiques sont déjà visibles et que leur intensité va croître. Ces constats doivent être des éléments structurants pour l'évolution de nos politiques publiques.

La Wallonie est aujourd'hui exposée à des risques environnementaux et climatiques multiples – perte de biodiversité, inondations, sécheresses, vagues de chaleur, feux de forêt, entre autres – qui affectent directement les citoyens, les activités économiques et les écosystèmes. Ces vulnérabilités imposent :

- une meilleure anticipation des risques à travers la planification territoriale et la gestion des ressources ; cette démarche s'inscrira notamment dans le cadre de la stratégie régionale d'adaptation et du plan d'action associé, dont l'élaboration est en cours, avec la rédaction du cahier des charges actuellement en phase de finalisation ;
- une adaptation des infrastructures et des pratiques dans des secteurs stratégiques – agriculture, énergie, transports, santé, entre autres ;
- une mobilisation accrue des acteurs locaux, économiques et citoyens autour d'objectifs communs.

Le Gouvernement wallon doit donc intensifier ses efforts dans plusieurs domaines. Je suis convaincu que nous devons faire de la transversalité au sein du Gouvernement. Toutes les compétences du Gouvernement sont concernées : gestion de crise, climat, agriculture, aménagement du territoire, mobilité, économie, environnement, et cetera.

Tous ensemble, nous devons faire des efforts :

- renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles et les objectifs climatiques et environnementaux ;
- accélérer la mise en œuvre des stratégies régionales existantes – plan Air-Climat-Énergie, stratégie Biodiversité, plans de gestion des districts hydrographiques, et cetera ;
- développer des mécanismes de gouvernance intégrée pour assurer le suivi, l'évaluation et l'ajustement des actions ;
- ajuster les politiques aux spécificités sous-géographiques en tenant compte de la vulnérabilité territoriale.

Il convient de rappeler que si les mesures d'adaptation et de résilience sont indispensables pour faire face aux effets déjà perceptibles des changements climatiques, elles ne peuvent constituer à elles seules une réponse suffisante. L'adaptation traite les conséquences, mais ne s'attaque pas aux causes. Il est donc essentiel que les efforts d'adaptation soient menés en parallèle d'une réduction significative et structurelle des émissions de gaz à effet de serre, afin de limiter l'ampleur des impacts futurs et de préserver les conditions de vie sur le long terme.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – J'ai bien compris qu'il s'agissait de marquer l'importance du sujet, mais j'aurais bien voulu avoir des chiffres.

Il faut en effet une meilleure gestion des risques, mais aussi surtout augmenter la résilience. Cela ne se fera pas en payant avec des boutons, mais en y mettant les moyens.

On vous a invité à faire progresser une politique transversale. C'est inévitable et nécessaire. Si l'on veut faire des progrès au niveau environnemental, il faut penser systémique et pas en silos.

De plus, il faut aussi aller à la source : une réduction structurelle des gaz à effet de serre est indispensable.

J'espère que vous allez persuader vos partenaires de coalition.

Question orale de M. Loïc Jacob à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion de l'impact environnemental et sanitaire de la fermeture de la centrale nucléaire Tihange 1 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la gestion de l'impact environnemental et sanitaire de la fermeture de la centrale nucléaire Tihange 1 ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, 50 ans après sa mise en service, Tihange 1 s'est définitivement arrêtée le 30 septembre dernier. Il s'agit d'une décision relevant des compétences fédérales, qu'à titre personnel, je regrette amèrement, mais là n'est pas le débat du jour.

Aujourd'hui, je souhaiterais évoquer avec vous plus particulièrement la gestion des déchets nucléaires liés au démantèlement de cette centrale et leurs impacts potentiels sur l'environnement et la santé, puisque dans l'inconscient collectif, des craintes ou plutôt des questionnements existent au sein de la population.

Le processus est particulièrement bien encadré par les autorités compétentes, à savoir l'ONDRAF, l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, ainsi que l'Agence fédérale de contrôle nucléaire et l'exploitant lui-même, qui est impliqué dans ce démantèlement.

Je tiens tout d'abord à préciser que quand on parle de déchets liés à un démantèlement, 99 % d'entre eux sont avant tout des déchets somme toute classiques, si je puis m'exprimer ainsi. Un pour cent seulement de ces déchets sont des déchets dits radioactifs.

Nous avons pu comprendre que ces déchets nucléaires seraient stockés sur le site de Huy. Pourriez-vous nous le confirmer ? Notamment, les combustibles usés qui doivent, si je ne m'abuse, être refroidis pendant cinq ans dans une piscine spécifique, puis stockés dans des hangars construits à cet effet ?

Avez-vous pu échanger sur le sujet avec vos collègues du Fédéral ? Si cela a été le cas, pouvez-vous nous dire quel était le contenu de ces échanges ? Des mesures complémentaires en lien avec vos compétences sont-elles prévues ou nécessaires pour minimiser les risques d'impacts sanitaires et environnementaux ?

Je sais qu'il s'agit d'une matière essentiellement fédérale, mais je suis aussi sensible aux questionnements de mes concitoyens, habitant moi-même à proximité des centrales. Vous êtes également sensible à la prévention des risques. C'est pour cela que je me suis permis de vous poser cette question aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, l'exploitant nous a fait part de son souhait de créer, sur le site de Tihange, une zone sécurisée permettant une décontamination des déchets ainsi qu'une zone servant au stockage des déchets nucléaires dite temporaire. Cette demande relèvera du Fédéral et ne sera déposée que dans le premier semestre 2026.

D'un point de vue environnemental et sanitaire, le stockage temporaire des déchets sur le site ne devrait a priori pas générer d'impacts négatifs, que ce soit au niveau des eaux, de l'air ou du sol, vu que la construction des bâtiments ne sera autorisée qu'à condition qu'elle permette de minimiser les impacts sur l'environnement et la santé humaine.

En revanche, à ce jour, l'administration n'a aucune information officielle, car aucune demande de permis n'a été rentrée sur ce projet. Non, je n'ai pas contacté mon collègue du Fédéral pour discuter de ce dossier.

Concernant le processus de gestion des déchets nucléaires. La compétence relève de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire. Enfin, aucun dossier concernant la gestion des déchets nucléaires n'étant à l'instruction au niveau de la Région wallonne, je ne peux pas me prononcer sur cette question. Je reviendrai directement vers vous si cette demande nous arrive.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir pris la peine de me répondre avec les éléments que vous aviez en votre possession. J'ai entendu que vous confirmiez qu'il y avait un processus de gestion de stockage des déchets sur place qui serait extrêmement bien encadré et que vous resterez attentif avec les compétences qui sont les vôtres.

Il ne faut pas se tromper. L'objectif de ma question n'était pas de faire peur. Toute une région a vécu avec les centrales pendant 50 ans. Aujourd'hui, elle doit se préparer à leur démantèlement. Des questions logiques apparaissent. Il est de notre devoir de gérer cela en toute transparence pour que la population puisse faire confiance aux autorités. Ce sera une de mes priorités pour les prochaines années de mandat.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'égalité des femmes et des hommes au travail »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'égalité des femmes et des hommes au travail ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes révèle que les inégalités entre femmes et hommes sur le marché du travail restent criantes.

En 2024, les femmes gagnent en moyenne 19,9 % de moins que les hommes. Cette situation s'aggrave avec l'âge et le niveau de qualification et s'explique par des emplois à temps partiel majoritairement féminins, par une concentration dans des secteurs faiblement rémunérés et par le fait que les femmes sont souvent employées sous des contrats temporaires et totalement précaires.

Les femmes subissent aussi une pénalité liée à la parentalité puisque, dès le premier enfant, leurs revenus chutent de 40 % la première année.

Les femmes d'origine étrangère connaissent une double peine avec un taux d'emploi à 47 % seulement et des obstacles supplémentaires à l'insertion.

Enfin, les tâches domestiques continuent de peser de manière disproportionnée sur elles.

Dans ce contexte, la campagne Gender at Work, initiée par le ministre fédéral de l'Égalité des chances, visant à sensibiliser les employeurs à l'égalité des genres et à promouvoir l'inclusion des femmes vulnérables, constitue une initiative importante.

En Wallonie, la DPR prévoit une révision des décrets Discrimination, notamment en concertation avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, ainsi qu'un meilleur équilibre des rôles sociaux entre hommes et femmes.

Avez-vous eu des contacts avec votre homologue fédéral par rapport à cette campagne ? Une initiative similaire est-elle envisageable sur notre territoire wallon ?

Quelles mesures concrètes prévoyez-vous pour réduire l'écart salarial et favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités ? Comment comptez-vous accompagner les entreprises pour concilier parentalité, travail et progression de carrière des femmes au vu des engagements dans la Déclaration de politique régionale ?

Quelles actions spécifiques sont envisagées pour améliorer l'emploi et la protection des femmes d'origine étrangère ? Quels contacts auriez-vous pu prendre avec le ministre wallon de l'Économie et de l'Emploi ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, vous soulignez à juste titre que les inégalités sur le marché du travail demeurent criantes. L'écart salarial persistant, la précarité accrue dans certains secteurs, la pénalité liée à la parentalité ou encore les obstacles supplémentaires rencontrés par les femmes d'origine étrangère illustrent la nécessité d'agir avec détermination.

En matière d'emploi, de nombreuses compétences relèvent du niveau fédéral. C'est pourquoi mon administration est en contact avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et mon cabinet échange en permanence avec le cabinet de mon homologue fédéral, notamment au sujet de la campagne Gender at Work qui s'applique également en Wallonie.

Pour autant, la Wallonie dispose de leviers propres. La Déclaration de politique régionale prévoit le renforcement des outils de lutte contre les discriminations, y compris par l'instauration de tests de situation. Le Plan wallon de lutte contre le racisme 2023-2026 intègre déjà des mesures de détection et de prévention des discriminations sur le marché du travail.

Par ailleurs, la note d'orientation relative à la future stratégie « Genre et Droits des femmes » comprend un axe prioritaire dédié à la participation des femmes dans l'économie et un autre à leur représentation dans les lieux de décision. Ces axes visent à favoriser l'accès des femmes à des secteurs stratégiques, à revaloriser les métiers féminisés et à lever les freins systémiques à leur progression de carrière.

Ces démarches sont menées en concertation étroite avec mes collègues en charge de l'Économie et de l'Emploi, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques et de renforcer leur impact.

L'objectif est clair : permettre à chaque femme de participer pleinement à la vie économique et sociale, dans des conditions de dignité, d'égalité et de protection effective.

Lorsque les travaux avanceront, nous reviendrons devant cette commission pour vous faire part des stratégies mises en place.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, je suis impatiente de connaître les mesures que vous mettrez en œuvre à cet égard.

L'égalité, on n'y est toujours pas. Il faut toujours des quotas, des lois et des cadres pour essayer de rétablir cette égalité qui semble pourtant bien naturelle. Je vous encourage à travailler en ce sens.

Nous reviendrons bien volontiers sur ce thème pour essayer de faire en sorte que les femmes accèdent enfin à une réelle égalité, y compris sur le marché du travail.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'accueil et d'écoute pour les personnes LGBTQIA+ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les centres d'accueil et d'écoute pour les personnes LGBTQIA+ ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, depuis l'annonce de la Pride à Tournai en juin dernier, des voix s'élèvent pour souligner le manque de structures formées pour accueillir le public LGBTQIA+ dans la région.

À Tournai, en septembre, un espace Chill LGBTQIA+ a ouvert pour les jeunes de 16 à 25 ans. C'est un endroit *safe* pour se poser, rencontrer, créer et respirer. Un mercredi sur deux, cet espace est dédié aux questions de genre, mais aussi aux questions d'orientation. Il s'agit d'un endroit où les adolescents et les jeunes peuvent venir un peu quand ils veulent, où ils peuvent discuter et poser leurs questions. Si, avec cet espace, l'offre d'accueil des LGBTQIA+ s'est agrandie, elle reste cependant inférieure aux nombreuses demandes.

Consciente des difficultés d'accompagnement spécifiques, la Wallonie s'est engagée à former des professionnels pour mieux appréhender les difficultés et les besoins des LGBTQIA+.

Pourriez-vous nous faire un état des lieux des centres d'accueil en Wallonie ?

Quelles sont les perspectives d'augmentation des lieux d'accueil des personnes LGBTQIA+ au sein des villes wallonnes ?

Pourriez-vous nous indiquer où en est la formation des professionnels de l'accompagnement de ce public ?

Des collaborations entre ces lieux d'accueil et les solutions d'hébergements de ces personnes sont-elles en place ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la situation des jeunes LGBTQIA+ constitue une préoccupation majeure de nos politiques publiques en matière d'égalité des chances. En effet, les jeunes font partie des publics fortement exposés aux discriminations, au rejet familial, au harcèlement scolaire ou encore à l'isolement, avec des répercussions importantes sur leur santé mentale, leur accès aux soins, au logement ou à l'éducation.

Pour répondre à ces vulnérabilités spécifiques et multiples, la future stratégie commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles 2025-2030 fait des jeunes un public prioritaire des actions qui seront menées. Des travaux ont d'ailleurs été initiés avec ma collègue en charge de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Valérie Lescrenier afin d'avancer concrètement sur ces enjeux communs.

Il est en effet indispensable de garantir à chaque jeune LGBTQIA+ de trouver une oreille attentive ainsi qu'un espace où il se sent reconnu dans son identité, accueilli sans jugement, et accompagné de manière adéquate face aux difficultés spécifiques qu'il peut rencontrer.

C’est pourquoi je ne peux qu’encourager cette initiative de la part du centre d’action laïque « Picardie laïque » étant donné le manque de structure accessible dans cette région. Lors de la Pride de Tournai, j’ai pu échanger avec les autorités locales et les associations présentes et j’ai été sensibilisé à cette réalité. Nous en tiendrons évidemment compte dans les actions qui seront menées et vous seront présentées.

Nous veillerons par exemple à avoir une offre de formations et d’animations qui ne laisse aucun territoire de côté. Il faut éviter en effet que les moyens soient concentrés dans une même région, à l’est de la Wallonie, par exemple, et que l’ouest de notre belle Wallonie soit déserté de ces stratégies. À cet égard, l’ouverture de cet espace *safe* un mercredi sur deux permettra aux jeunes LGBTQIA+ de Tournai de trouver un lieu, un environnement, ainsi qu’un accueil convivial et bienveillant.

À ce jour, sept maisons arc-en-ciel sont agréées et financées en Wallonie, et sont réparties de la manière suivante :

- deux en province de Liège, à Liège et à Verviers ;
- une en province de Namur, à Namur,
- une en province de Luxembourg, à Virton ;
- une en province du Brabant wallon, à Ottignies–Louvain-la-Neuve ;
- deux en province de Hainaut, à Mons et à Charleroi.

Je soutiens également annuellement l’ASBL « Genres pluriels », située à Bruxelles et active dans l’accompagnement des personnes trans et de leur entourage sur tout le territoire francophone. Cette ASBL fait un travail remarquable, tant en première ligne que dans la formation et la sensibilisation des professionnels de tous horizons.

Le refuge Ihsane Jarfi, situé à Liège, bénéficie également d’une subvention annuelle pour ses activités d’accueil et d’hébergement des jeunes LGBTQIA+, qui ont entre 18 et 25 ans et qui sont en rupture familiale ou sociale.

Ce refuge et celui de Charleroi sont les deux seules structures d’hébergement spécialisé dans l’accueil des jeunes LGBTQIA+ en Wallonie.

C’est pourquoi je souhaite, au travers de la future stratégie d’inclusion des personnes LGBTQIA+ 2025-2030, insister sur la formation et la sensibilisation des professionnels de première ligne, en ce compris les structures d’hébergement et celles de soins de santé, et favoriser les synergies et collaborations entre les opérateurs spécialisés et les structures généralistes.

La stratégie est toujours en cours d’élaboration, elle sera adoptée d’ici la fin de l’année 2025. Les premières actions seront mises en œuvre dès 2026. Je ne manquerai pas de vous tenir informée de leur avancée.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

C’est clairement une demande du secteur depuis très longtemps, et il s’agit d’arrêter de fonctionner en silo. Le travail que vous réalisez avec la ministre Lescrenier est essentiel – fonctionner ensemble, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi avec les synergies entre opérateurs. Vous êtes en train de casser tous les silos, et cela, c’est le premier signe que l’on se dirige vers une nouvelle dynamique très positive.

En Wallonie picarde, on est très souvent oubliés parce que l’on pense que la Wallonie s’arrête à Tournai. Or, il y a encore Mouscron et Comines derrière. On sait que, en termes de mobilité, à Comines, c’est vraiment très compliqué, même pour aller jusqu’à Tournai, même si, à vol d’oiseau, la distance semble correcte. Il faut donc avoir une attention particulière pour ces territoires.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 53 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 59 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le renforcement de l'emploi local par l'économie sociale via le dispositif des TerritoiR'ES »

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le recentrement du dispositif des TerritoiR'ES »

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Resinelli, sur « le renforcement de l'emploi local par l'économie sociale via le dispositif des TerritoiR'ES » ;
- Mme Laffut, sur « le recentrement du dispositif des TerritoiR'ES » ;
- M. Lepine, sur « l'avenir des territoires de réparation par l'économie sociale ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans un récent communiqué de presse, vous avez indiqué que le Gouvernement wallon allait recentrer le dispositif TerritoiR'ES pour renforcer l'emploi local par l'économie sociale.

Ces projets, qui sont cofinancés par le FSE+ et par la Wallonie, visent à remettre à l'emploi des chercheurs et chercheuses d'emploi de longue durée dans des microterritoires en développant des activités économiques répondant à des besoins locaux non couverts.

Après deux ans de mise en œuvre, et à votre demande, le SPW Économie, Emploi et Recherche et l'Agence FSE ont réalisé une évaluation intermédiaire et ont décidé récemment de mettre fin à cinq territoires où les résultats ont été jugés non concluants, mais en poursuivant les 11 autres qui ont démontré leur pertinence et leur dynamique positive.

Le projet de La Louvière – je suis issu de cette ville et je m'en fais donc aussi l'écho – fait partie de ceux qui ont été abandonnés. Pourriez-vous nous indiquer quels étaient ces fameux critères d'évaluation ? Le projet de La Louvière ayant été abandonné, pouvez-vous nous donner les raisons particulières de cet abandon louviérois ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, en janvier 2025, je vous interrogeais sur l'évaluation des 17 territoires zéro chômeur de longue durée initiés en 2023, sur la base des chiffres communiqués à l'époque de 735 emplois annoncés pour un budget de 104 millions d'euros. Cela faisait 141 000 euros par remise à l'emploi.

Les chiffres de l'évaluation effectuée aujourd'hui sont de 120 emplois – auxquels s'en ajoutent 33 en cours d'intégration – après deux années de mise en œuvre, au travers de 43 activités économiques locales – auxquelles on pourrait ajouter une trentaine en préparation. On est ainsi bien au-delà des 141 000 euros calculés précédemment.

Rappelons qu'un des arguments repris du Centre d'études économiques de l'ULB chargé de quantifier le coût d'un territoire zéro chômeur de longue durée indiquait que le coût en salaire et en dépenses de fonctionnement de l'entreprise que représentera la remise au travail d'une personne inactive sera, dans tous les cas de figure, moins important que celui du non-emploi.

Quelle analyse faites-vous aujourd'hui de la situation ? Quel coût la Région est-elle prête à supporter pour maintenir les TerritoiR'ES ? Sur les cinq qui ne seront plus soutenus, trois sont situés dans le Hainaut et portés par des CPAS : Frameries, Mons et La Louvière. Connaissez-vous les raisons de ces échecs – moins de cinq emplois créés dans chaque localisation pourtant lourdement affectée par le chômage ? Quelle analyse faites-vous, ici aussi, de cette situation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, le dispositif TerritoiR'ES constitue un projet pilote structurant pour notre Région. Notre groupe vous a interpellé à plusieurs reprises concernant ce dossier. Selon les chiffres récemment publiés, 120 emplois ont été créés, auxquels s'ajoutent 33 en cours d'intégration, et 43 activités économiques ont été développées dans les

différents territoires concernés. Ces résultats démontrent la pertinence du dispositif.

Vous avez annoncé la poursuite de 11 projets, mais également la fin de cinq autres sur la base d'une évaluation identifiant notamment des difficultés opérationnelles et un nombre limité d'engagements effectifs. Si la nécessité d'un pilotage rigoureux – je n'en disconviens pas – et d'une évaluation objective ne fait pas débat, cette décision soulève plusieurs questions en termes de méthode.

À cet égard, le TerritoiR'ES de Mons vous a adressé un courrier dans lequel le CPAS exprime son étonnement face à cette décision, indiquant avoir, ces derniers mois, relancé la dynamique, intégré de nouveaux travailleurs et consolidé les partenariats avec le FOREm. Les responsables du projet estiment en outre que les chiffres récents ne sont pas reflétés dans l'évaluation sur laquelle repose votre décision et sollicitent une réévaluation à la lumière des données actualisées.

Comment la décision d'arrêter certains TerritoiR'ES a-t-elle été prise ? Quels critères précis ont-ils été retenus ? Sur quelle base temporelle ? De quelle manière les porteurs de projet ont-ils été informés de cette démarche d'évaluation et de la communication des résultats ?

S'agissant du TerritoiR'ES de Mons, avez-vous pris connaissance du courrier adressé par le CPAS ? Envisagez-vous de réexaminer la situation à la lumière des éléments qu'il vous soumet ? Les nouveaux budgets dédiés aux TerritoiR'ES pérennisés seront-ils bientôt connus ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Messieurs les Députés, je vais prendre un peu le temps de répondre parce que cette décision est discutée, fait un peu polémique et a besoin d'explications.

L'évaluation a été demandée à mon administration. Les objectifs que j'avais fixés étaient de mettre en avant les premières réussites – on était à mi-parcours – et difficultés rencontrées, mais aussi de recadrer la mesure tenant compte de sa mise en œuvre effective et du contexte budgétaire wallon.

Je vous cite à nouveau les questions évaluatives :
- la mesure fonctionne-t-elle ?
- quels sont les premiers résultats obtenus en termes d'emploi ?
- quelles sont les activités créées par les TerritoiR'ES ?
- quels sont les freins et réussites de l'opération ?
- quelle est la situation budgétaire de l'opération ?

Comme évoqué précédemment, un formulaire d'enquête a été envoyé aux différents TerritoiR'ES en décembre 2024. Ils ont été complétés et réceptionnés fin janvier 2025. Ensuite, les données ont été compilées et analysées d'un point de vue micro de février à avril. En mai et juin, une analyse macro a été réalisée. En juillet, les administrations évaluatrices ont rédigé leurs conclusions, leurs recommandations et me les ont présentées.

Je précise que l'administration est revenue vers les porteurs de projet en mai dernier afin d'actualiser les données relatives à l'emploi. Si cette analyse porte bien sur 2024, première réelle année de mise en œuvre et non deux ans, comme indiqué dans l'une des questions, les décisions de non-reconduction ont bien été prises en prenant également en compte l'évolution des projets durant le premier semestre 2025.

Je l'avais déjà évoqué ici, malgré un important retard au démarrage, les TerritoiR'ES ont permis la création, vous l'avez rappelé Mme Laffut, de 153 emplois entre 2024 et mai 2025 pour des personnes que l'on disait inemployables – c'est cela le plus important de ce projet – tout en recréant des activités utiles à leur territoire et le plus proche du profil de compétences de ces personnes.

À ce stade, si l'on calcule le ratio budget-emploi créé, il est de 68 911 euros par emploi, soit plus de 50 % moins élevé que les 141 000 euros de départ. S'agissant d'un cofinancement européen, il s'agit donc de moins de 34 000 euros par personne pour la Région.

Je rappelle qu'il s'agit de projets pilotes expérimentant de nouvelles manières de remettre à l'emploi un public qui en est très éloigné. Les coûts salariaux et les investissements nécessaires à la création des entreprises permettant de créer les emplois sont pris en charge par le cofinancement, ce qui n'est pas le cas d'autres dispositifs. Ce coût devrait diminuer une fois la phase de lancement des projets passée et avec la poursuite des engagements.

Par ailleurs, on notera également que les premiers départs positifs ont eu lieu. Par « départs positifs », il faut comprendre le fait que certaines des personnes remises à l'emploi par le biais de ce projet ont quitté les opérations pour rejoindre des emplois dans l'économie dite classique. L'analyse démontre que les opérations se sont mises en place à des vitesses différentes.

L'évaluation permet de distinguer trois niveaux. Tout d'abord, certains projets sont très avancés : plus d'une dizaine d'engagements, respect de la philosophie et démarche innovante ; une partie a dépassé la phase de lancement : phase de lancement terminée, activités économiques en place et premiers engagements ; enfin, cinq TerritoiR'ES étaient en difficulté d'opérationnalisation. Ceux portés par :
- le relais social urbain de Verviers ;

- le CPAS de Frameries ;
- le CPAS de La Louvière ;
- le CPAS de Mons ;
- l'administration communale de Seraing.

En effet, à l'issue de l'évaluation, il est apparu que ces opérations rencontraient des limites ne permettant pas de justifier la poursuite de leur financement. Dans leurs recommandations, l'administration et l'Agence FSE proposaient ainsi de mettre fin à ces cinq opérations dans un souci de bonne utilisation des moyens publics. Cette recommandation a été formulée sur la base objective des constats de l'évaluation, sans arbitrage politique ou territorial.

Il est donc bien question de mettre un terme aux projets qui ne répondent pas aux objectifs fixés, afin de consolider et renforcer ceux qui démontrent une réelle pertinence et des résultats tangibles. Avec le Gouvernement, nous avons suivi cette recommandation.

La décision a été prise lors du Conseil des ministres du 18 septembre. Le délibéré sur cette décision ayant été levé seulement le 22 septembre, l'administration et l'Agence FSE n'ont pu notifier les décisions officielles de non-reconduction des projets en 2026 que le 24 septembre dernier. J'en suis désolé pour les cinq projets visés.

S'agissant des raisons ayant conduit à la décision de non-poursuite des cinq opérations concernées, il apparaît que les TerritoiR'ES visés n'ont, dans la plupart des cas, ni lancé d'activités économiques ni procédé à des engagements concrets. La mise en œuvre a accumulé des retards tels qu'elle ne permet plus de répondre aux objectifs d'innovation sociale prescrits par la priorité 2 du programme FSE+.

L'évaluation souligne, par ailleurs, que l'engagement d'un coordinateur constitue un facteur déterminant de réussite. Or, les changements répétés dans cette fonction ont systématiquement freiné le déploiement des projets. La valeur ajoutée des TerritoiR'ES repose en effet sur la coopération locale portée par les comités locaux pour l'emploi – CLE –, qui élaborent des activités économiques, tout en veillant à l'absence de concurrence avec les entreprises locales. La mise en place de ces CLE dépend souvent d'un organisateur identifié. Lorsque ce rôle fait défaut ou manque de stabilité, c'est l'ensemble du projet qui se trouve fragilisé.

C'est précisément ce qui est arrivé à La Louvière. Malgré les efforts récents de la nouvelle coordinatrice, le retard pris dans la mise en œuvre et l'absence de remise à l'emploi à ce jour ne permettent pas d'envisager de résultats significatifs dans le délai imparti.

S'agissant de l'opération menée à Mons, l'évaluation conclut que sa mise en œuvre ne répond pas aux objectifs d'innovation sociale poursuivis par le dispositif « Territoires de réparation par l'économie sociale ». Elle met en évidence une logique insuffisamment ascendante, l'absence d'approches différenciées dans l'accompagnement du public cible par rapport aux missions classiques du CPAS ainsi que l'absence de modèle économique permettant une autonomisation financière progressive. En d'autres termes, un déficit de mobilisation territoriale et de résultats probants est constaté, auquel s'ajoute un turnover important des fonctions encadrantes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très précise.

C'est une bonne nouvelle que 153 emplois aient déjà été créés grâce à ce dispositif. C'est un très bon résultat qui prouve que beaucoup de ces projets fonctionnent et font leurs preuves. L'impact sur les finances est assez correct puisque vous avez cité 34 000 euros par personne pour la part wallonne et 34 000 euros pour la part européenne.

Quand on dépend de subsides européens, on sait qu'il y a une obligation de délai. Je ne peux donc que regretter que certains projets, dont celui de La Louvière, aient été tellement en retard dans leur mise en application qu'ils ne peuvent aujourd'hui prouver aucun résultat. Or, beaucoup de projets sont très avancés et d'autres ont dépassé la phase de lancement. Malheureusement, cinq projets ont traîné. Il y a des responsabilités locales à identifier dans ce retard. Il est toujours facile de la part des édiles communaux de remettre la faute sur la Région qui est méchante et qui enlève l'argent.

La priorité, c'est que ce projet financé par l'Europe fonctionne. Il est indispensable de soutenir un maximum les projets qui montrent des résultats. Malheureusement, il faudra trouver d'autres solutions pour les autres, mais je ne doute pas que nous allons y réfléchir ensemble.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions.

Si la question du coût doit rester une préoccupation centrale dans le choix des politiques mises en œuvre, elle ne doit pas être la seule.

Je salue à la fois le travail qui est fait pas à pas et les résultats aux indéniables bénéfices qui se dessinent auprès d'une population à l'origine aussi éloignée de l'emploi.

J'ai eu l'occasion, pas plus tard que la semaine dernière, de visiter le Territoire de réparation par l'économie sociale de Bertrix qui est un projet qui fonctionne bien.

La question du coût reste essentielle, tant pour la pérennité du projet tel qu'il est arrêté aujourd'hui que pour son développement hors expérience pilote ainsi que son extension éventuelle à d'autres zones du territoire wallon.

Nous suivrons ce dossier de près dans les mois qui viennent.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, mais elle ne peut me satisfaire que de manière incomplète.

Au-delà des chiffres et des bilans, c'est avant tout d'êtres humains dont nous nous entretenons, d'équipes qui travaillent avec acharnement depuis des mois, de bénéficiaires engagés dans le cadre du projet qui sont abandonnés par votre décision au moment où 3 000 personnes seront demain exclues du chômage. Une concertation préalable aurait peut-être permis de dissiper des doutes sur ce projet.

Le projet TerritoiR'ES de Mons, qui est celui que je connais le mieux, jouit d'une nouvelle dynamique depuis un an. Malheureusement, vous n'avez pas pu prendre celle-ci en compte. C'est profondément regrettable au moment où les efforts de terrain étaient devenus concrets pour le public cible de ce projet. D'autant plus que, comme le souhaite le Gouvernement, une véritable synergie a pu être mise en place avec le concours du FOREm.

Je vous invite néanmoins à continuer de soutenir ce projet existant. Je n'ai jamais douté de votre impartialité, mais les trois projets de Mons-Borinage, à savoir Mons, Frameries et La Louvière, n'ont pas été reconduits. Vous avez justifié leur non-reconduction, mais pourquoi ne pas revoir celle-ci ?

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inégalités en matière de vaccination contre la grippe »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inégalités en matière de vaccination contre la grippe ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, une récente étude des Mutualités libres a mis en lumière de fortes disparités dans la couverture vaccinale contre la grippe en 2024, en particulier chez les plus de 65 ans, les malades chroniques et les femmes enceintes, soit les groupes les plus à risque. Si la vaccination reste le moyen de prévention essentiel pour éviter les complications graves, il reste sous l'objectif européen de 75 %.

En 2024, seuls 50 % des 65 ans et plus, 42 % des malades chroniques et seulement 16 % des femmes enceintes ont été vaccinés contre la grippe. L'étude révèle un gradient social marqué. Même si l'accès aux soins est relativement facile pour les personnes bénéficiant de l'intervention majorée, on pense d'abord à manger et à se loger. La santé et la prévention arrivent au second plan. À cela s'ajoute, depuis le covid, une méfiance face à la vaccination.

Dans une interview récente dans la presse, le docteur Philippe Devos indique qu'il devrait y avoir cette année plus de soucis avec la grippe qu'avec le coronavirus, et ce, à cause de multiples variants de la grippe. Il rappelle que la vaccination est un moyen de protection très efficace des formes graves pour les personnes les plus vulnérables.

Des campagnes de sensibilisation à la vaccination contre la grippe sont-elles prévues ? Quels leviers identifiez-vous pour lever les inégalités en matière de vaccination ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, si je regarde les données récentes de couverture vaccinale contre la grippe : l'objectif européen est de 75 %. Chez nous, on est à 50,2 % chez les plus de 65 ans, 42,1 % chez les personnes atteintes de maladies chroniques et seulement 16,4 % chez les femmes enceintes. Je parle ici d'une

compétence de l'ONE. Il y a, en plus, un gradient social. Chez les séniors, la couverture atteint 59 % dans les quartiers les plus favorisés, contre 43 % dans les moins favorisés, les bénéficiaires de l'intervention majorée, les personnes très âgées et les plus vulnérables sont moins protégés. Cela signifie en effet qu'il y a un gradient, mais cela ne signifie pas pour autant que l'accès aux vaccins serait restreint.

Ce n'est pas le cas puisqu'en Wallonie le vaccin est disponible dans toutes les pharmacies, sans condition sociale particulière, et peut être administré directement en officine si la personne le veut.

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, d'autres professionnels, tels que les médecins, les infirmiers et les sages-femmes assurent la vaccination dans les maisons de repos et autres institutions.

Sur le plan financier, le coût est réduit à 4,08 euros pour les personnes appartenant au groupe cible et à 2,45 euros pour celles bénéficiant du statut BIM.

L'étude met en évidence des disparités sociales, mais elle ne permet pas de conclure à un problème d'accessibilité. Les écarts tiennent plutôt à des facteurs comme la littératie en santé, la confiance, l'information et la hiérarchisation des priorités de vie ou des contraintes organisationnelles.

Une campagne automnale de communication est bien organisée. Cette année encore, elle sera lancée à la mi-octobre pour le grand public. Elle concerne la grippe, mais aussi la covid-19, le pneumocoque et le RSV, le virus respiratoire syncytial.

L'AViQ a choisi de présenter la vaccination comme un geste de protection, parmi d'autres gestes de protection hivernaux, tels que l'hygiène des mains, l'aération des espaces intérieurs ou le port du masque en cas de symptômes.

Cette approche vise à limiter la fatigue vaccinale et à replacer la vaccination dans une logique de protection plus globale. Il n'est pas prévu de multiplier les campagnes ciblées pathologie par pathologie, ce qui entraînerait des coûts et risquerait de brouiller les messages. Néanmoins, l'information sera relayée activement par les professionnels de terrain pour atteindre les publics les plus vulnérables. De plus, le site vaccination-info.be permet aux citoyens de s'informer sur toutes les vaccinations.

Depuis la fin du mois d'août, des communications pratiques ont été envoyées aux pharmaciens, aux médecins, aux infirmiers, aux coordonnateurs en institution et aux médecins du travail afin de :

- rappeler les recommandations du Conseil supérieur de la santé ;
- faciliter l'organisation des séances ;
- travailler sur la disponibilité des vaccins.

Un e-learning a été mis en place pour les médecins coordinateurs en maisons de repos, en collaboration avec la Société scientifique de médecine générale ; le Collège de médecine générale diffuse également ces informations auprès de ses membres.

L'AViQ veille aussi à ce que la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé garantisse que personne ne soit laissé sur le côté. Elle propose aussi, à destination des professionnels, un guide de la vaccination pour l'adulte, mis à jour régulièrement sur le site de l'AViQ.

La réduction des inégalités en matière de vaccination passe par des mesures structurelles. L'AViQ a soutenu le lancement de l'étude Vaccin'Act, qui doit permettre de mieux comprendre l'hésitation vaccinale et de proposer des actions plus adaptées. Un projet de prévention par moments de vie est en réflexion afin d'intégrer la prévention dans le parcours quotidien des citoyens et des citoyennes.

Enfin, le futur déploiement de Vaccicard, la carte de vaccination électronique, permettra un suivi renforcé de la couverture vaccinale en Wallonie et une meilleure capacité à identifier et combler les écarts.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète, comme d'habitude.

Je retiendrai principalement que, si nous sommes en dessous du taux de vaccination, ce n'est pas à cause d'un problème d'inégalités sociales ou d'accessibilité de la vaccination, mais parce qu'il y a tout un contexte structurel sur lequel vous allez travailler afin de réduire les problèmes.

Il faut donc bien rappeler aux personnes qui hésitent sur la vaccination de se documenter et de se renseigner. Nous sommes dans une période où la désinformation est extrêmement présente. À chaque fois que l'on parle de vaccination dans ce Parlement et que je le poste sur les réseaux sociaux, toute une série de *haters* réagissent.

Il est dès lors vraiment important d'avoir toute une communication autour de la vaccination, du port du masque et des gestes barrières, à savoir toutes ces choses qui contribuent aussi à limiter l'épidémie des maladies hivernales.

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pénurie de médicaments essentiels pour les patients atteints de cancers »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la pénurie de médicaments essentiels pour les patients atteints de cancers ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, la Belgian Hematology Society tire la sonnette d'alarme. En effet, 6,5 % des spécialités pharmaceutiques nécessaires aux patients atteints de cancer sont actuellement indisponibles, ce qui entraîne des retards de soins ainsi que des modifications de protocoles thérapeutiques et réduit drastiquement les chances de guérison pour certaines pathologies assez graves.

Chaque année, quelque 20 000 personnes en Belgique sont confrontées à un cancer du sang, leucémie ou lymphome. Dans ces maladies où chaque injection compte, l'indisponibilité de médicaments essentiels, qu'il s'agisse de traitement, de soutien ou de chimiothérapie, met directement des vies en danger.

Bien que la compétence des médicaments ne relève pas de la Wallonie, en mars dernier, vous répondiez à une collègue que la gestion du risque de pénurie de médicaments faisait l'objet de contacts entre l'AViQ et le Fédéral, et que vous restiez attentif aux travaux en la matière.

Dès lors, quelle est la situation actuelle en Wallonie en termes de disponibilité de ces médicaments vitaux ? Quels contacts votre cabinet a-t-il pu dresser à ce sujet ? Quelles sont les mesures concrètes que ce Gouvernement entend mettre en œuvre, en concertation avec les autorités fédérales et les acteurs de santé, afin de sécuriser l'approvisionnement de ces médicaments essentiels ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'indisponibilité en médicaments vitaux dépasse la Wallonie puisqu'elle est nationale et européenne, voire mondiale, pour certaines molécules.

À ce jour, 662 conditionnements sont temporairement indisponibles sur notre territoire national sur un total de 10 273 conditionnements sur le marché, ce qui représente une pénurie de 6,44 %.

Comme vous le faites remarquer, il s'agit d'une compétence du Fédéral, en collaboration avec l'Union européenne, et non pas d'une compétence de la Wallonie.

Néanmoins, nous suivons assidûment les discussions sur la résolution de cette pénurie en tant qu'observateurs. Force est de constater que les choses avancent très lentement à cause de la complexité du problème et du grand nombre d'intervenants, mais nous ne désespérons pas de pouvoir pousser les choses – les influencer, je ne suis pas sûr – dans le bon sens.

Les actions qui seront mises en œuvre par le Gouvernement wallon s'inscriront dans la continuité de ces discussions. On en parle régulièrement avec les collègues du niveau fédéral puisqu'on aborde le sujet en CIM Santé. Comme je vous l'ai dit, les choses avancent très doucement.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, si la compétence dépend du Fédéral, la Wallonie ne peut rester spectatrice. Plus que jamais, vous savez à quel point ces médicaments sont indispensables. Cette pénurie est profondément préoccupante, avec des conséquences humaines dramatiques. Quand on parle de leucémie, l'indisponibilité de médicaments n'est pas une simple contrainte logistique, c'est une question de vie ou de mort. Il est impératif d'intensifier les concertations, que ce soit avec l'AViQ, les hôpitaux, les pharmacies ou bien le Fédéral pour une meilleure coordination des stocks de réserve. Je plaide aussi pour que la Wallonie puisse défendre, auprès du Fédéral et de l'Union européenne, une mise en place de mécanismes de production locale de certains médicaments.

En Wallonie, on peut aussi informer les patients et les patientes de cette problématique pour garder leur confiance et leur faire comprendre que l'on est toujours derrière eux et que ces pénuries sont indépendantes de notre volonté, mais que les médicaments finiront par arriver. Cela permet de garder aussi le contact avec ces personnes. Plus qu'un enjeu sanitaire, c'est un devoir moral !

Question orale de Mme Isabella Greco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la faible participation au dépistage du cancer du sein organisé en Wallonie »

Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la campagne « Octobre rose » et le dépistage du cancer du sein »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Greco, sur « la faible participation au dépistage du cancer du sein organisé en Wallonie » ;
- Mme Jacqmin, sur « la campagne « Octobre rose » et le dépistage du cancer du sein ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, chaque année, la campagne « Octobre rose » nous rappelle que le dépistage du cancer du sein peut tout changer. Pourtant, malgré la gratuité et la simplicité du mammotest en Wallonie, la participation reste dramatiquement faible : à peine 4,3 % des femmes invitées y ont pris part en 2022, loin de la recommandation européenne fixant l'objectif à 75 %.

Dans notre pays, une femme sur huit sera confrontée au cancer du sein au cours de sa vie, et pas moins de 11 636 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 2023. Le dépistage précoce augmente les chances de guérison et permet des traitements moins lourds, mais la réalité démontre que la sensibilisation actuelle ne suffit pas.

Cette année encore, Think Pink, aux côtés des villes, communes, médecins généralistes, gynécologues et autres partenaires de terrain, déploie la campagne « Le dépistage du cancer du sein peut tout changer » et l'initiative « J'peux pas, j'ai mammo », afin de rendre la prévention plus concrète et plus humaine. Particularité de l'année, le nouveau ruban rose symbolise aussi la diversité des parcours face à la maladie. J'ajoute d'ailleurs ici aujourd'hui une fabrication maison que je vous apporterai après. Ce ruban relève d'un parcours particulier : celui de ma maman, qui a voulu participer à sa manière à cette campagne.

Comment expliquez-vous la faible participation observée ? Quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en œuvre pour lever les freins qui subsistent, qu'il s'agisse du manque d'information, des craintes liées à l'examen, ou encore de l'accessibilité des centres ?

La Région envisage-t-elle de renforcer la collaboration avec les médecins généralistes, les communes et les associations de terrain comme Think Pink, afin de mieux sensibiliser les femmes au dépistage dans leur quotidien ?

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le cancer du sein représente l'une des formes de cancer les plus fréquentes chez les femmes, mais avec des avancées significatives en matière de recherche et de traitement, les chances de guérison sont en constante augmentation.

Chaque année, la campagne « Octobre rose » sensibilise le public à cette maladie et encourage le dépistage précoce. Le dépistage, notamment par mammographie, est crucial, car il permet de détecter le cancer à un stade précoce, augmentant ainsi les chances de succès des traitements. Le rôle des médecins traitants et des acteurs de première ligne est important dans ce cadre.

C'est l'occasion aussi pour moi de revenir sur les politiques menées en matière de dépistage en Wallonie. Dans ce domaine, nous connaissons l'importance de l'information et de la sensibilisation.

Pourriez-vous nous indiquer où en sont les dépistages du cancer pour cette année ? Pouvez-vous nous détailler de quelle manière vous soutenez la campagne Think Pink ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, en Belgique, le programme de dépistage organisé du cancer du sein – le mammotest – existe depuis 2001, dans le cadre d'un protocole d'accord entre l'État fédéral et les Communautés signé en 2000. Il répond aux recommandations du Conseil de l'Union européenne et s'appuie sur les *guidelines* européennes, qui évoluent avec le temps.

À chaque fois, le programme s'adapte aux nouvelles recommandations. En Wallonie, il est coordonné par le Centre de coordination et de référence pour le dépistage des cancers – CCRef – et s'adresse aux femmes de 50 à 69 ans. Parallèlement, il existe un dépistage non organisé dit « opportuniste », appelé aussi bilan sénologique si vous allez chez le gynécologue.

Il n'est pas soumis au même contrôle de qualité et ne fait pas l'objet d'évaluation particulière. Dans le programme officiel, il y a deux lectures systématiques des mammographies, voire trois lectures s'il y a concordance. Cela engendre de nombreux examens complémentaires à la mammographie – échographie, prélèvement en vue d'un examen cytologique ou histologique, et cetera – qui vont dépasser simplement le champ du dépistage d'emblée.

Souvent inutiles, coûteux sur le plan financier, psychologiquement traumatisants et entraînant des conséquences environnementales, ces examens n'offrent pas la sécurité du contrôle de qualité, en particulier la double lecture indépendante des clichés réalisée dans le dépistage organisé. En Wallonie, le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein reste bas – je parle du programme organisé –, aux alentours de 5 % ces dernières années.

Ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas plus de 5 % des femmes qui se font dépister. Ceci est dû en grande partie à un dépistage opportuniste bien présent antérieurement et bien ancré dans les mentalités des femmes et des professionnels, dont les gynécologues.

Malgré tous les efforts de communication vers le public cible et vers les professionnels – gynécologues compris, pour qu'ils amènent leurs patientes vers le programme organisé –, la répartition entre dépistage opportuniste et dépistage organisé reste inchangée depuis des années au profit du dépistage opportuniste.

En Région wallonne, des freins au dépistage organisé persistent, à commencer par des habitudes et convictions bien ancrées chez les radiologues, gynécologues et médecins généralistes. À cela s'ajoutent des aspects financiers, surtout chez les sénologues. Cette situation pose des problèmes éthiques, économiques, environnementaux et, in fine, sanitaires. En sus, elle induit de la confusion, tant pour les femmes que pour les professionnels de santé, ce qui est peu satisfaisant.

Le travail en cours avec le CCRef sur cette question de l'amélioration des taux de participation est au cœur des discussions. La piste de l'envoi d'une convocation avec un rendez-vous prédéfini dans une unité de radiologie agréée – à l'instar de ce qui se fait en Flandre – est toujours à l'étude en termes de faisabilité technique et financière, notamment pour éviter quelques écueils préidentifiés : un trop grand nombre de rendez-vous non honorés par les femmes ou encore le développement d'un outil unique de prise de rendez-vous.

D'autres pistes sont explorées en parallèle. Je suis persuadé qu'étendre géographiquement l'utilisation d'unités mobiles, comme cela se fait en province de Liège grâce au Mammobus, pourrait être l'une des stratégies décentralisées intéressantes. Ce serait surtout nécessaire en province de Luxembourg, où les très longs délais de rendez-vous et les distances à parcourir ne motivent pas les femmes à se faire dépister.

Par ailleurs, des travaux ont débuté au niveau fédéral pour aboutir début 2026 à un plan national Cancer actualisé ou renouvelé. Des groupes de travail composés de parties prenantes pertinentes sont organisés actuellement pour coconstruire ce plan, tout cela en bonne articulation avec les entités fédérées. Ce sera notamment l'occasion de proposer à nouveau un travail sur les codes de nomenclature de la mammographie, pour mieux orienter la majorité des femmes asymptomatiques et pour réserver le bilan sénologique aux femmes pour qui cela s'avère nécessaire.

Concernant spécifiquement le caractère héréditaire des cancers du sein, la Région wallonne n'est pas compétente dans la matière relative aux conditions de remboursement des tests génétiques. En Belgique, le niveau de pouvoir qui rembourse les tests génétiques est le Fédéral, via l'INAMI.

Dans le cadre des compétences exercées par la Wallonie, les actions inscrites dans la programmation wallonne en promotion et prévention de la santé visent, outre le dépistage organisé, à promouvoir l'alimentation saine et durable, la pratique d'une activité physique régulière, la cessation tabagique et la lutte contre la consommation excessive d'alcool ; autant d'éléments favorables à la santé.

Par ailleurs, les compétences régionales portent également sur la communication et la sensibilisation. Les recommandations en termes de surveillance déployées sont à diffuser, quel que soit l'âge des femmes : observation et autopalpation mammaire en plus des visites régulières et annuelles chez le médecin ou le gynécologue. Dès qu'une différence est observée ou ressentie au niveau des seins, telle qu'une déformation, il est conseillé d'en parler avec le médecin, qui prendra les mesures nécessaires à la prise en charge la plus appropriée.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments complets, comme à votre habitude.

Le cancer du sein est le plus fréquent chez les femmes et le dépistage change des vies. On est sur 8 % en 2024 contre 4 % en 2022. Cela a dégringolé, mais vous avancez des pistes de réponse. Si le dépistage organisé a dégringolé, celui qui est opportuniste continue peut-être à faire son travail. La situation n'est pas si dramatique que cela, même si l'on doit continuer à favoriser le dépistage.

La précédente mandature a mis en place des bases solides : coordination, sensibilisation et collaboration entre les différents niveaux de pouvoir. La vision est

bien présente chez vous et ce n'est pas ce qui pose problème, mais il faudra encore réfléchir à la continuité des moyens pour concrétiser cette vision.

Parmi les pistes de solution, vous avez évoqué l'étude afin d'étendre les mammobiles – je l'avais noté –, généraliser les convocations automatisées, impliquer davantage les médecins et les gynécologues dans le dépistage, et renforcer la communication ciblée vers les femmes les plus vulnérables, ce qui est bien une compétence de la Région wallonne.

Enfin, le travail de prévention sur l'alimentation, le sport ainsi que la diminution de la cigarette et de l'alcool sont des éléments préventifs qui méritent tous les moyens nécessaires.

Je vous remercie pour le *mapping* de la situation, mais il faut continuer à travailler sur le dépistage parce que c'est plus que nécessaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

On a dit à quel point un dépistage précoce peut sauver des vies puisque, dans neuf cas sur 10, les femmes peuvent guérir d'un cancer du sein quand le dépistage est posé très tôt.

Vous avez parlé de dépistage organisé et de dépistage opportuniste. Peu importe, il faut que les femmes puissent se faire dépister et soient sensibilisées à cette action. Think Pink a lancé une nouvelle fois sa campagne « J'peux pas, j'ai mammo » pour rappeler que le dépistage est gratuit entre 50 et 69 ans. Il faut le dire parce que c'est très important.

Vous avez rappelé les bons comportements ainsi que les bons réflexes à adopter concernant l'hygiène de vie, mais aussi toute la sensibilisation à l'autopalpation et au fait d'aller voir un médecin ou un gynécologue. Il est très important d'y aller chaque année.

Les mammobiles, en circulation en province de Liège, fonctionnent très bien. J'en ai déjà croisé à plusieurs reprises dans ma commune. En effet, dans les zones rurales où les médecins sont moins présents, c'est une très bonne solution.

À ma petite échelle, j'organise samedi matin une marche et une course pour Think Pink. Si vous êtes disponibles, vous êtes les bienvenus à vous joindre à cette organisation. Il y a déjà 117 personnes inscrites, et je voulais les remercier parce qu'il est important de sensibiliser, de soutenir et de continuer à lutter contre le cancer du sein.

Plein de choses peuvent encore être faites. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre le travail pour continuer à améliorer les chiffres et à assurer un meilleur taux de participation aux campagnes de dépistage.

Question orale de Mme Anne Laffut à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la revalorisation des métiers de soins »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la revalorisation des métiers de soins ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Anne Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, vous n'avez pas manqué, tout comme nous d'ailleurs, de vous réjouir de la hausse des inscriptions en première année enregistrée à la Haute École Robert Schuman de Libramont ; une hausse semblant marquer un regain d'intérêt pour les études en soins infirmiers : 90 nouveaux étudiants en première année du bachelier infirmier, soit 10 % de plus que l'an passé.

C'est une très bonne rentrée, la meilleure depuis que les études sont passées de trois à quatre ans d'ailleurs, même si l'on est encore en dessous du nombre d'inscrits lorsque les études ne comptaient que trois ans. C'est une bonne nouvelle pour tout le secteur, particulièrement en province de Luxembourg, où la concurrence avec les emplois proposés au Grand-Duché est très forte.

Rebondissant sur cette annonce, vous avez fait état sur les réseaux sociaux de votre réunion de travail avec la ministre Élisabeth Degryse concernant la revalorisation des métiers du soin, parlant d'amplification dans l'élaboration des actions prioritaires, de lancement concret d'une stratégie à moyen et long termes, mais aussi de travailler autour des valeurs humaines portées par ces professions du soin.

Qu'en est-il, précisément ? Quelles sont les pistes sur la table ? Qu'en est-il du timing envisagé pour les concrétiser ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je me réjouis aussi de la recrudescence des inscriptions en première année du bachelier en soins infirmiers observée à la Haute École

Robert Schuman de Libramont. C'est un signal encourageant dans une province particulièrement touchée par la pénurie et la concurrence du marché de l'emploi frontalier.

Si cette tendance positive est porteuse d'espoir, elle ne suffit pas à inverser, à elle seule, la dynamique de fond. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a engagé un travail structurel visant à renforcer l'attractivité, la formation et la fidélisation des professionnels du soin et de l'aide.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un plan stratégique actuellement en construction. Ce plan s'appuie sur un diagnostic systémique mené par l'AViQ, l'IWEPS, le FOREm et le Haut Conseil stratégique, qui a permis d'identifier les tensions structurelles à l'œuvre dans les métiers du soin et de l'aide à domicile, ainsi que les leviers à activer le plus rapidement pour y répondre.

Afin de compléter ce diagnostic et d'y intégrer pleinement l'expertise du terrain, une consultation d'envergure a été lancée en septembre 2025. Elle associe plus de 60 acteurs – fédérations, employeurs, syndicats, établissements de formation, associations et institutions publiques, hôpitaux bien sûr, invités à partager leurs priorités et propositions. Cette démarche participative vise à garantir que le futur plan traduira fidèlement les besoins, les réalités et les solutions portées par les professionnels eux-mêmes.

La prochaine étape clé sera la réunion de la *task force* « Métiers du *care* et du *cure* », prévue le 9 octobre. Elle réunira les partenaires politiques des entités fédérées et du Fédéral, institutionnels et sociaux, afin de valider les grandes pistes de solutions issues du diagnostic et de définir les critères permettant de sélectionner les actions selon leur impact et leur cohérence avec les politiques existantes. Ces travaux déboucheront sur une note d'orientation qui sera soumise au Gouvernement avant la fin de l'année. L'objectif est de passer du diagnostic à l'action, dans une logique de transformation durable et concertée.

Ce chantier wallon avance avec les travaux menés au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous l'impulsion de la ministre Élisabeth Degryse. Ensemble, nous partageons une vision commune, à savoir celle d'une revalorisation globale et coordonnée des métiers du soin.

Nos échanges récents ont permis d'identifier plusieurs leviers d'action concrets à amplifier conjointement et qui seront potentiellement repris dans la note présentée au Gouvernement wallon :

- le renforcement du tutorat et du mentorat dans les structures de soins ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle formation d'assistant en soins infirmiers ;
- la simplification de la reconnaissance des diplômes hors Union européenne pour permettre à des travailleurs migrants qualifiés d'exercer pleinement leur métier ;
- la création de passerelles de carrière favorisant la mobilité interne dans les filières du soin ;
- enfin, la préparation d'une campagne de communication à large échelle. Celle-ci visera à redonner fierté et visibilité aux professionnels, à éveiller l'intérêt des jeunes tout en déconstruisant les stéréotypes de genre qui collent à la peau de ces professionnels, et à mieux informer les futurs étudiants et demandeurs d'emploi via les écoles, les salons, les opérateurs de formation, et cetera.

Ces initiatives convergentes traduisent une volonté politique forte : bâtir une stratégie ambitieuse, cohérente et humaine pour répondre durablement à la pénurie, revaloriser les métiers du soin et renforcer la reconnaissance de celles et ceux qui s'y engagent chaque jour. Le plan en cours d'élaboration, avec toutes les mesures que je n'ai pas citées, portera cette ambition collective, fondée sur le dialogue, la concertation et la confiance envers les acteurs de terrain, pour amener des solutions à court et moyen terme qui résolvent en partie ce problème de pénurie.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète qui contient beaucoup d'informations. J'ai entendu parler de plan stratégique, de *task force*, de diagnostic et de note d'orientation pour la fin de cette année 2025. Vous avez parlé de toute une série de pistes, telles que le tutorat, la formation en termes de mobilité interne, la communication et la concertation, ce qui est primordial.

Partout en Wallonie, et peut-être plus particulièrement en province de Luxembourg, cette revalorisation est d'une importance capitale pour les multiples contraintes sanitaires qu'endure la province. Vous les connaissez, et je ne manque pas de vous interroger régulièrement sur le sujet. S'y ajoutent la pénurie et l'attrait du Grand-Duché, avec ses salaires attractifs dans les métiers du soin.

Cette revalorisation est primordiale, et je me réjouis qu'il y ait toute une série de pistes sur la table. J'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler après la note d'orientation qui sera présentée au Gouvernement fin de cette année.

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la récente sortie de M. le Ministre sur le renforcement des moyens en matière de santé mentale »

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale,
sur « la menace de suppression de subsides pour les assistants sociaux en maison médicale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- M. Janssen, sur « la récente sortie de M. le Ministre sur le renforcement des moyens en matière de santé mentale » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la menace de suppression de subsides pour les assistants sociaux en maison médicale ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Monsieur le Ministre, le 25 septembre dernier, vous annonciez un renforcement des opérateurs spécialisés en santé mentale des jeunes de 12 à 30 ans dans le cadre du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé Horizon 2030, avec un budget maximal de 6,7 millions d'euros prévus pour deux années.

Nous connaissons tous les chiffres particulièrement préoccupants concernant la santé mentale des jeunes. Vous en avez encore rappelé un certain nombre à cette occasion. À titre d'exemple, pas moins de 10 % des enfants et adolescents interrogés présentent une forme d'écoanxiété aiguë, soit environ deux à trois jeunes par classe, ce qui ne fait d'ailleurs que confirmer la nécessité de voir notre Région se saisir de cette question.

Dans le cadre de ce dispositif, vous avez notamment annoncé le lancement d'un appel à initiatives innovantes ouvert aux opérateurs agréés en promotion de la santé et aux associations de santé intégrée. Pourriez-vous préciser quand cet appel sera officiellement lancé, selon quel agenda et avec quelle cible à atteindre en termes de santé publique ? Quelles sont les modalités pratiques et de sélection ?

Comment avez-vous envisagé de répartir ce budget entre les différents opérateurs et les quatre priorités mentionnées dans votre communiqué de presse, à savoir identifier les besoins, développer les compétences psychosociales, réduire les inégalités et favoriser l'innovation sociale ?

De quelle manière les actions communautaires « Aller vers » seront-elles mises en œuvre concrètement sur le terrain, et avec quels indicateurs ? Par ailleurs, certains indicateurs utilisés pour décrire la santé mentale des jeunes datent déjà d'il y a quelques années, voire de plusieurs années. Disposez-vous de chiffres plus récents permettant d'objectiver la situation actuelle en Wallonie ? Dans le cas contraire, une étude actualisée est-elle prévue ou envisagée afin d'objectiver les besoins et les priorités ?

Enfin, je vous ai déjà interrogé sur la nécessité de renforcer les synergies entre les autorités compétentes afin d'articuler des politiques de bien-être et de santé mentale transversales. Dans le cadre de ce nouveau dispositif, des actions conjointes ont-elles été envisagées pour assurer une réelle complémentarité entre notre Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Plus largement, ce dispositif s'inscrira-t-il dans une dynamique concertée entre les différents niveaux de pouvoir ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, en 2022, le Gouvernement wallon a décidé d'intégrer des assistants sociaux au sein des maisons médicales dans le cadre d'un projet pilote financé par une subvention facultative d'un mi-temps par association de santé intégrée. Ce dispositif, renouvelé depuis lors, bénéficie actuellement à une cinquantaine de structures et permet à des milliers de patients précarisés d'accéder plus facilement à leurs droits sociaux et à la santé.

Or, il apparaît que le financement de ces postes arrivera à échéance le 31 décembre 2025, ce qui menace directement la pérennité d'une cinquantaine d'emplois et prive potentiellement les patients les plus fragilisés d'un accompagnement essentiel.

La Fédération des maisons médicales rappelle que le rapport d'évaluation du Plan wallon de lutte contre la pauvreté recommandait explicitement de financer la présence d'assistants sociaux dans les maisons médicales. Ces professionnels jouent un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en garantissant l'accès aux droits fondamentaux et en renforçant les équipes médicales pluridisciplinaires.

Quelles suites le Gouvernement wallon entend-il donner aux recommandations du rapport d'évaluation du Plan de lutte contre la pauvreté concernant le financement structurel des assistants sociaux dans les maisons médicales ?

Quelles garanties pouvez-vous offrir quant à la continuité de ce dispositif au-delà du 31 décembre 2025 ? Envisagez-vous d'inscrire de manière pérenne le financement des assistants sociaux au sein des associations de santé intégrée afin de consolider leur rôle dans la lutte contre la pauvreté et la précarité en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, les chiffres relatifs à la santé mentale des jeunes sont préoccupants puisque près de 10 % des enfants et adolescents présentent aujourd'hui une forme d'écoanxiété aiguë, ce qui représente deux à trois jeunes par classe. Pour faire face à cette réalité, la Wallonie veut agir concrètement.

Un appel à initiatives innovantes a été publié sur le site de l'AViQ le 26 septembre dernier. Il s'adresse aux opérateurs agréés en promotion de la santé et aux associations de santé intégrée. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 4 novembre 2025 à minuit.

L'objectif est très clair : soutenir des projets qui s'adressent aux jeunes de 12 à 30 ans visant, en Wallonie, en particulier ceux évoluant dans des contextes fragilisés. L'objectif est d'intervenir dans les milieux de vie où les actions de terrain sont actuellement trop peu présentes.

L'appel identifie plusieurs groupes prioritaires. Je ne vais pas tous les citer, mais il y a les jeunes en situation de précarité socioéconomique, les personnes LGBTQIA+, les primoarrivants, et cetera. Vous allez voir cela sur le site. On peut aussi citer – c'est intéressant – tous les jeunes en rupture familiale ou institutionnelle, tels que ceux qui sortent de l'aide à la jeunesse ou qui sont en situation de décrochage. Ce sont des publics prioritairement visés par ces futurs programmes.

Les projets devront s'inscrire dans une logique communautaire et participative. Ils devront non seulement viser le renforcement des compétences psychosociales des jeunes, mais aussi réduire les inégalités sociales, encourager l'innovation sociale et s'appuyer sur un diagnostic participatif. Des actions « Aller vers » sont attendues, notamment à travers des ateliers, des actions hors les murs, des campagnes interactives ou encore des initiatives menées avec des pairs aidants ou des jeunes eux-mêmes.

Ces projets devront aussi valoriser les ressources locales existantes : écoles, maisons de jeunes, réseaux de santé mentale, associations culturelles ou encore les CPAS. Le budget total consacré est de 6,7 millions d'euros pour deux ans. Chaque projet pourra recevoir maximum 200 000 euros par an pour couvrir les frais de fonctionnement et jusqu'à deux équivalents temps plein.

Cette enveloppe est bien prélevée sur les 40 millions d'euros réservés à la promotion de la santé de la Région wallonne. Un jury indépendant évaluera les projets sur base de critères clairs. Les projets seront présentés au Gouvernement wallon avant validation.

En ce qui concerne les données actualisées sur la santé mentale des jeunes, certaines sont issues des enquêtes de santé nationales par questionnaire. Elles ne sont pas menées chaque année, mais tous les quatre ans. C'est pourquoi des décalages peuvent exister. Cela dit, des efforts sont en cours pour améliorer la collecte et la mise à disposition de données actualisées et régionales, notamment en Wallonie.

Vous m'interrogez également sur la complémentarité entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je peux vous assurer que cette coordination fait partie intégrante de notre démarche. Des synergies sont activement recherchées avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir une cohérence entre les politiques menées en matière de santé, d'éducation, d'aide à la jeunesse et de cohésion sociale. Nous devons sortir des silos institutionnels si nous voulons répondre de manière pertinente aux besoins réels des jeunes.

J'en reviens maintenant à la question du soutien aux assistants sociaux engagés dans les associations de santé intégrée – les ASI – depuis 2022. Cette mesure avait été lancée à titre pilote via une subvention facultative, d'abord 12 mois, puis prolongée. En juillet dernier, les ASI ont été informées que la mesure serait encore prolongée pour six mois, jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette décision ne remet pas en cause la pertinence de l'initiative, mais – comme on y est malheureusement souvent confronté – répond à des contraintes purement techniques. À partir de 2026, le Gouvernement wallon ne souhaite plus recourir aux subventions facultatives pour financer ce type de dispositif. Cependant, cela ne signifie pas pour autant que la mesure s'arrête ou s'arrêtera à cette date.

Cette mesure fait sens pour de multiples raisons et est cohérente avec notre Déclaration de politique régionale, qui ne limite pas les besoins de santé aux seuls soins de santé. Elle est également cohérente avec le rapport d'évaluation du Plan wallon de sortie de la pauvreté, qui a bien montré l'impact positif de la mesure.

Elle est aussi cohérente avec les besoins identifiés sur le terrain, puisque les ASI comptent en moyenne 46 % de bénéficiaires de l'intervention majorée et que le cahier de recommandations déposé par le comité de pilotage chargé des travaux de la future stratégie de lutte contre la pauvreté souligne également l'importance de cette mesure pour lutter contre les inégalités de santé.

Par ailleurs, le financement de cette mesure via les subventions facultatives met les travailleurs eux-mêmes dans une situation précaire. J'en suis vraiment désolé.

Cela devient paradoxal. Ce constat relève aussi l'urgence de changer le mode de financement de ces actions.

Mon objectif est de garantir un financement pérenne des assistants sociaux au sein des maisons médicales agréées, d'une part pour l'apport indispensable au sein d'équipes pluridisciplinaires de première ligne d'une perspective sociale dans l'approche globale de la santé du patient et, d'autre part, pour le rôle reconnu dans la lutte contre la pauvreté et la précarité en Wallonie.

Enfin, afin de disposer d'une base objectivée et précise, j'ai demandé à l'AViQ d'évaluer les deux premières années de la mesure. Le rapport d'évaluation m'a été transmis le 19 septembre dernier et permettra d'entamer une réflexion quant à l'avenir de cette fonction au sein des ASI.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions, notamment concernant l'appel à initiatives annoncé le 25 septembre dernier, qui suscitait un certain nombre de questionnements.

Je vous remercie également pour les précisions relatives aux indicateurs, au développement et à l'amélioration de la collecte des données sur lesquels vous travaillez avec le niveau fédéral.

Concernant la nécessité de renforcer les synergies entre l'ensemble des autorités concernées, je retiens votre recherche de cohérence et la volonté de sortir des silos institutionnels. C'est indispensable pour répondre aux besoins des jeunes en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Le rôle essentiel des assistants sociaux n'est pas du tout à remettre en cause dans ce cas-ci, et vous l'avez confirmé. Il faut rassurer et il faut pérenniser le subside, sinon cette fonction et ces institutions restent dans l'incertitude. Je savais bien que je n'avais pas à vous convaincre du rôle des assistants sociaux. Je vous encourage à continuer en ce sens et à subsidier cette fonction.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suite donnée au plan Food Wallonia et la stratégie d'alimentation durable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la suite donnée au plan Food Wallonia et la stratégie d'alimentation durable ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le projet Food Wallonia, lancé sous le précédent Gouvernement, est un plan d'action à l'échelle régionale qui s'inscrit dans une volonté d'accélération de la transition alimentaire durable en Wallonie. Ce plan, soutenu par trois ministres à l'époque, est le fruit d'une coconstruction avec le Collège wallon de l'alimentation durable – le CWAD –, et se décline en 19 actions concrètes qui contribuent à trois grandes ambitions : favoriser la consommation d'aliments issus d'un système alimentaire durable, relocaliser les savoirs ainsi que permettre une gouvernance participative et transparente pour relever les défis de notre système alimentaire.

À travers le plan Food Wallonia, toute une série d'initiatives innovantes ont vu le jour et ont permis de promouvoir l'approvisionnement local, élargir la gamme de produits disponibles dans notre Région, améliorer l'accès à une alimentation durable, et bien d'autres objectifs. Il s'agit d'une nouvelle alliance Emploi-Environnement sur l'alimentation.

Vous avez présenté cet été votre stratégie en matière d'alimentation qui se décline en cinq leviers. Quelles actions précises découlent de cette stratégie et quel budget y est consacré ? Cette stratégie s'inscrit-elle dans la continuité du plan Food Wallonia, pour éviter de réinventer la roue à chaque législature ? Avez-vous évalué le plan Food Wallonia avant d'élaborer cette nouvelle stratégie ?

Le Collège wallon de l'alimentation durable, qui rassemble 40 membres diversifiés du système alimentaire wallon, a-t-il été consulté pour l'élaboration de cette stratégie ? Avez-vous poursuivi le travail et la collaboration entamés avec le CWAD durant la précédente législature afin d'être alimenté et informé de retours de terrain ?

Depuis le début de la législature, vous avez fait le choix, avec vos collègues du Gouvernement, de ne plus avoir un seul pilote en charge de l'alimentation durable, ce qui a abouti, de notre point de vue, à une dispersion des projets et une répartition entre votre collègue en

charge de l'Agriculture et vous-même. Ainsi, on n'y voit pas toujours très clair aujourd'hui – plus très clair, en tout cas – quant à l'ambition du Gouvernement dans un domaine pourtant essentiel pour la santé de nos concitoyens, pour notre économie – le secteur agroalimentaire, ce sont 25 000 emplois directs – et pour notre environnement.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, le 17 juillet dernier, nous avons, avec la ministre Dalcq, présenté devant le Gouvernement wallon notre collaboration autour du nouveau plan d'action pour un système alimentaire sain et durable. Ce plan s'articule désormais autour de six feuilles de route. Il s'inscrit dans la continuité de Food Wallonia, afin de faire perdurer l'alliance Emploi-Environnement sur l'alimentation que vous évoquez. Il y a bien une volonté de continuité.

Mon cabinet est en charge de trois feuilles de route : la restauration collective, la lutte contre le gaspillage et le renforcement de l'aide alimentaire ainsi que la mise en place d'un réseau d'animation territoriale. Je suis également associé aux feuilles de route liées à la grande distribution et à l'industrie agroalimentaire, de même que celle liée au développement des circuits courts.

Les actions précises des feuilles de route prioritaires pour lesquelles je suis pilote seront définies d'ici fin 2025. À ce stade, nous sommes dans une phase d'élaboration qui suit une méthode de travail rigoureuse et coordonnée entre les administrations concernées.

Depuis l'annonce des axes de travail en avril, notre priorité était de sécuriser la continuité des projets existants grâce à un dispositif transitoire de subventionnement couvrant la période de juin à décembre 2025. Depuis juin, nous travaillons activement à la coconstruction des feuilles de route en concertation avec les experts, les administrations et les parties prenantes concernées. Ces feuilles de route permettront, dès janvier 2026, de mettre en place un cadre de financement plus structuré, cohérent et surtout orienté vers des objectifs clairs.

Afin d'assurer la nécessaire transversalité des travaux, la coordination globale a été confiée à la Direction du développement durable du SPW. En sa qualité de secrétariat du Collège wallon de l'alimentation durable, elle veille également à établir des ponts avec les conseils et des propositions d'action formulées par le CWAD lors de la précédente législature.

Dans ce cadre, le plan d'action Food Wallonia a fait l'objet d'un bilan de sa mise en œuvre. Celui-ci a notamment permis de répertorier les axes de travail qu'il convient de renforcer dans le cadre du nouveau plan d'action. À ces éléments issus des travaux du CWAD s'ajoutent des consultations ciblées destinées à nourrir le développement des feuilles de route.

J'ai également pris l'initiative d'organiser la troisième édition des Rencontres des acteurs de la transition alimentaire, qui se tiendra le 16 octobre prochain, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation. Cette nouvelle édition sera consacrée à l'élaboration des feuilles de route prioritaires, avec pour objectif de recueillir de manière élargie les besoins et les freins rencontrés par les acteurs de terrain.

Concernant spécifiquement les travaux du CWAD, comme déjà précisé au sein du Parlement, ceux-ci sont temporairement suspendus afin de concentrer les efforts sur le développement des nouvelles feuilles de route. Je poursuis les travaux d'élaboration de ces feuilles de route, en garantissant une logique de gouvernance participative efficace de la politique alimentaire wallonne, en cohérence avec les autres instances existantes.

Enfin, concernant le budget, vous comprendrez que celui-ci n'est pas encore arrêté, car il dépend des arbitrages du conclave budgétaire en cours. J'ai déjà pris l'initiative de sécuriser les budgets pour clôturer l'année 2025, alors que cela n'avait absolument pas été anticipé ni garanti. Je reste pleinement engagé pour les années à venir, mon ambition étant de transformer en profondeur notre système alimentaire. Il est essentiel de préserver des budgets, en particulier pour les mécanismes ayant un réel impact.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – J'avoue que votre réponse, Monsieur le Ministre, me laisse un peu perplexe parce que j'ai posé la même question à votre collègue Anne-Catherine Dalcq hier, qui me disait entre les lignes que Food Wallonia avait été mis à la poubelle et que l'on allait presque repartir, avec ces nouvelles stratégies, d'une feuille blanche. Elle ne l'a pas dit comme cela, mais c'est un peu ce que j'ai compris de son intervention.

Et vous, vous nous dites que l'idée est de faire perdurer la dynamique. Je comprends évidemment que chaque Gouvernement ait envie de mettre sa patte. C'est tout à fait normal. Mais je rappelle que ce plan a été élaboré par différents ministres, dont le ministre Borsus à l'époque – de la même couleur politique que Mme Dalcq – et que, par ailleurs, il a fait l'objet de consultations du CWAD en détail.

C'est donc vraiment un travail collectif, ce n'est pas un travail uniquement étiqueté de la majorité précédente. Dans cette idée de ne pas réinventer la roue, s'inspirer de ce travail pourrait être tout à fait intéressant.

Le CWAD, j'entends qu'il est suspendu – ce dont la ministre m'a informée également. Là non plus, je ne comprends pas très bien. Puisque vous travaillez sur les feuilles de route, il est important de mobiliser les vrais acteurs du système agroalimentaire wallon, qui sont donc, d'une certaine manière, vos mains opérationnelles sur le terrain pour rendre ces feuilles de route effectives.

Enfin, sur la question du budget, vous nous dites que le budget n'était pas garanti. Mais en fait, vous ne l'avez pas garanti : c'est votre budget 2025 qui, semble-t-il, s'arrêtait au mois de juin ! Je rappelle que la majorité précédente avait justement fait en sorte que les budgets puissent aller jusqu'en juin 2025 pour permettre aux acteurs de se retourner et à la nouvelle majorité de se mettre en place, bien légitimement.

Fort heureusement, j'entends que vous avez sécurisé les budgets jusqu'en décembre 2025, mais j'espère vraiment que le conclave – qui, souhaitons-le, va se terminer prochainement – permettra d'avoir une vision à plus long terme, plutôt que de six mois en six mois, pour les acteurs concernés.

Question orale de Mme Céline Tellier à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet « Coup de pouce, du local dans l'assiette » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le projet « Coup de pouce, du local dans l'assiette » ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en 2022, nous avions lancé le projet « Coup de pouce, du local dans l'assiette » avec pour objectif de permettre aux collectivités – écoles, entreprises, crèches, homes, hôpitaux – d'augmenter la part de produits locaux et bios dans les repas fournis, tout en incluant une juste rémunération des producteurs et productrices et un prix accessible au plus grand nombre.

Cet incitant financier offre une intervention régionale de 50 centimes par repas pour un prix de revient autour de 3 euros. C'est un petit geste pour la Wallonie, mais un grand geste pour les citoyens wallons puisqu'il permet d'offrir au sein des collectivités des assiettes de qualité, en soutenant nos producteurs et productrices sans que cela ne se répercute sur le coût à charge du consommateur.

En 2024, les chiffres de ce projet étaient réjouissants : 209 cantines soutenues, dont 50 % d'écoles et 27 % de maisons de repos avec un total de 2 510 000 repas par jour impactés.

Les effets bénéfiques d'un tel programme sont multiples : en termes de prévention de la santé, offrir une alimentation saine et locale dans des collectivités est essentiel. Ce programme permet par ailleurs, d'une part, de soutenir nos producteurs et, d'autre part, de sensibiliser, notamment dans les écoles, aux produits cultivés dans notre Région. Parmi les produits les plus utilisés, on retrouve notamment des carottes, poireaux, pommes, poires, pommes de terre, et cetera.

Quelle évaluation tirez-vous du projet « Coup de pouce, du local dans l'assiette » ? Avez-vous prévu de le poursuivre ?

Plus largement, quelle est votre ambition en matière de cantines durables ? Avez-vous prévu de poursuivre cette dynamique positive qui a permis à plus de 150 cantines d'être aujourd'hui labellisées comme telles en Wallonie ?

La cellule « Manger demain » est aujourd'hui en charge des cantines durables. Pouvez-vous garantir un financement pérenne pour que « Manger demain » puisse poursuivre ce travail essentiel au bénéfice de nombreux citoyens wallons, dans nos crèches, écoles, hôpitaux, entreprises, maisons de repos, et cetera ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, pour rappel, le dispositif « Coup de pouce, du local dans l'assiette » s'inscrit dans le cadre du Green Deal « Cantines durables » et constitue un outil facilitant l'achat de produits locaux et bios dans les cantines labellisées ou engagées vers la labellisation.

Complémentairement aux chiffres que vous avez avancés, en 2024, 2 115 000 euros de chiffre d'affaires ont été facilités grâce au dispositif, pour un budget d'un peu plus de 800 000 euros. En termes de volume, il a permis l'achat d'environ 600 tonnes de produits locaux, dont 67,5 % issus de l'agriculture biologique. Le « Coup de pouce » contribue à créer et à renforcer des relations commerciales durables au bénéfice à la fois des usagers et des circuits courts, dans un large spectre de milieux de vie : crèches, écoles, universités, maisons de repos, hôpitaux, centres de loisirs, centres d'accueil et centres d'insertion professionnelle.

Mon évaluation du dispositif est donc positive et mon ambition est de le pérenniser. Toutefois, « Coup de pouce, du local dans l'assiette » fait également face à certains défis et je souhaite y apporter certains

ajustements, sur base des recommandations qui émaneront de l'administration et des acteurs de terrain.

Dans le cadre d'un budget annuel stable, comment faire évoluer le dispositif pour qu'il réponde au mieux à ses objectifs et bénéficie à un nombre maximal de cantines, au-delà de celles qui sont déjà bénéficiaires aujourd'hui ?

Comment mieux cibler les cantines et les publics où les besoins sont les plus importants ? Comment encore mieux soutenir l'agriculture biologique ?

Plus largement, comme je l'ai déjà exprimé par le passé, mon ambition est de poursuivre et de renforcer le Green Deal et le label Cantines durables, dans le cadre d'une nouvelle feuille de route pour la transition de la restauration collective pour la période 2026-2029. Cette dernière s'inscrit donc bien dans le futur plan d'action pour un système alimentaire sain et durable en Wallonie.

J'ai chargé la Direction du développement durable du SPW qui coordonne le dispositif, mais aussi l'AViQ, d'élaborer une feuille de route ambitieuse pour la transition de la restauration collective, notamment pour renforcer les impacts des dispositifs existants dans les hôpitaux et les maisons de repos. Les travaux sont en cours. Plusieurs consultations ont déjà eu lieu pour cibler les priorités à établir. Les premières pistes d'action seront discutées avec les acteurs de terrain lors de la troisième Rencontre des acteurs de la transition alimentaire, qui aura lieu le 16 octobre prochain.

Enfin, la cellule « Manger demain » est en effet un acteur essentiel pour opérationnaliser le Green Deal « Cantines durables », le label Cantines durables et le « Coup de pouce, du local dans l'assiette ». J'entends bien pérenniser son financement, en tenant compte du contexte budgétaire dans lequel le Gouvernement wallon travaille.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse détaillée.

J'entends que nous sommes alignés, vous et moi, sur l'intérêt de ce dispositif. Nous sommes également alignés sur le plan de la santé et sur le plan économique. Vous avez cité des chiffres tout à fait intéressants sur le caractère économique pour nos producteurs, qui est facilité par cette aide qui va, si j'ai bien calculé, trois fois plus loin que l'investissement public. C'est donc un bon retour sur investissement.

Si l'on regarde dans le détail les évaluations de ce projet, on constate que – c'est cela qui m'intéresse beaucoup – lorsqu'on lève les contraintes financières, notamment pour les écoles, elles font un choix qui est très clair – à savoir celui du bio, du local – et d'aller vers une alimentation bénéfique pour la santé de nos concitoyens.

Si vous allez encore plus loin dans les critères, vous m'aurez évidemment à vos côtés pour vous soutenir pour cette agriculture bio. Je me réjouis que ce projet soit poursuivi. Il est à la fois très pragmatique et très impactant pour la santé des citoyens.

Question orale de Mme Diana Nikolic à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention et d'accompagnement de la ménopause »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la politique de prévention et d'accompagnement de la ménopause ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, la ménopause est souvent un mot que l'on chuchote. Dès qu'on le prononce, il flotte dans l'air comme un petit malaise. C'est un peu notre Voldemort à nous, les femmes : « On ne peut prononcer ton nom, ménopause ! » Sinon, on est repérées comme si c'était quelque chose de mal, une maladie honteuse ou, pire encore, un truc de vieilles. Or, l'âge moyen de la périménopause, à savoir la période qui anticipe la ménopause, est entre 45 et 50 ans.

Les femmes n'aiment pas trop en parler et les hommes encore moins. Je dis cela parce que j'ai l'impression que l'on n'en parle ni dans le débat public, ni dans des campagnes de prévention, ni même dans les consultations médicales. Résultat : beaucoup de femmes – une majorité de femmes – traversent cette période dans le flou, sans repères fiables, sans accompagnement structuré et souvent sans oser poser de questions, sans savoir ce qui leur arrive ou sans savoir à qui poser ces questions. Or, cette étape dans la vie d'une femme s'accompagne de nombreux symptômes désagréables, parfois handicapants au quotidien.

En effet, tout le monde peut citer les fameuses bouffées de chaleur et les troubles du sommeil. Néanmoins, il y a aussi l'altération de la concentration, des changements d'humeur, voire une humeur dépressive, et des problématiques comme la sécheresse vaginale, les douleurs articulaires, des problèmes urinaires, et cetera. La ménopause peut entraîner des conséquences sérieuses à moyen et long termes – ce n'est pas à vous que je dois l'apprendre – sur la santé cardiovasculaire et au niveau osseux.

Ces dernières années, plusieurs études convergent pour dire que les femmes considèrent la ménopause

comme un passage obligé – une période éphémère –, imposé par la nature, alors que pas du tout. En effet, ce n'est pas du tout un interrupteur *on-off*, mais un processus long et lent, qui peut prendre entre deux à huit ans selon la littérature. C'est bien cela, la difficulté.

Comme tout ce qui concerne les hormones chez les femmes, il n'y a pas de chemin type ni d'exemple type ; il n'y a pas un chemin qui mène à la ménopause. Il y a quasi autant de types de périménopause et de ménopause que de femmes.

La ménopause, une fois que l'on y est, on y reste. Ce n'est pas une pause ; donc, cela porte très mal son nom. Cela représente toute la période après l'arrêt des règles, soit près d'un tiers de la vie d'une femme. Pendant ce tiers, ce sont les règles qui s'arrêtent, mais pas la vie de la femme, pas son corps et pas sa santé.

Ce décalage de perception, couplé à l'absence d'informations claires et fiables, est un vrai problème qui donne l'impression à de nombreuses femmes d'être dans un désert sanitaire et culturel, alors que les femmes représentent la moitié de la population. Il est essentiel de renforcer l'information, la prévention et la formation des professionnels de santé, qui sont aussi parfois un peu dépourvus quand on leur pose des questions, et de briser le sortilège de tabous persistants – je parlais de Voldemort tout à l'heure – autour de cette étape de vie.

Parmi les dispositifs actuels, j'ai identifié sur le site infosante.be, qui regroupe 808 fiches sur des sujets divers et variés touchant à la santé, une fiche sur la ménopause, mais la dernière mise à jour date de 2019. Ce contenu est-il régulièrement évalué ? Ne faudrait-il pas le remettre à jour ? En effet, 2019, cela commence à dater. Avez-vous des chiffres concernant le taux de consultation et d'audience ainsi que les éventuels retours quantitatifs et qualitatifs sur cette fiche ? Cette fiche ne renvoie vers aucune autre ressource directement en lien avec la ménopause ou des acteurs spécialisés. Pourquoi ? N'y a-t-il pas là une piste d'amélioration ?

Le 5 mars 2025, dans le cadre d'une réponse, vous indiquiez que la conférence interministérielle Santé avait pris la décision d'élaborer une politique de la ménopause et qu'une table ronde avait été organisée avec des experts et des patientes sur le thème « (Péri)ménopause, un deuxième plafond de verre ». Après cette table ronde, il y a eu un rapport avec des recommandations pour améliorer la politique en la matière. Il y a des propositions qui touchent au niveau fédéral et d'autres aux entités fédérées. Votre administration a-t-elle entrepris des actions, telles qu'un cadastre, pour répondre à la CIM Santé ? Ne serait-il pas pertinent d'envisager une plateforme centralisée sur la santé des femmes ? Je ne parle pas uniquement en période de ménopause, mais aussi en période de pré- et postménopause.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, étant donné que vous avez posé plus de questions que par écrit, je ne suis pas certain de répondre à tout, mais nous pourrons y revenir s'il le faut.

La fiche infosanté sur la ménopause est gérée par l'Association des généralistes enseignants, un opérateur agréé par l'AViQ. Cette association assure la mise à jour régulière de l'ensemble des fiches, qui constituent une ressource scientifiquement valide. C'est très important, et on le vérifie. L'AViQ ne dispose malheureusement pas de chiffres relatifs à l'audience ou aux consultations de ce site et de cette fiche en particulier, ces données relevant directement de l'association. Je souhaite néanmoins préciser que des ressources spécialisées sont bel et bien accessibles. D'ailleurs, on peut faire une demande particulière à l'association si l'on veut avoir cette information.

Afin de donner suite à la demande de la CIM Santé, un groupe de travail dédié à la ménopause a été validé et est en cours de constitution. L'AViQ a, dans ce contexte, élaboré un questionnaire destiné à dresser un état des lieux des actions existantes en lien avec la ménopause. Ce recensement, une fois validé, permettra au groupe de travail d'élaborer un plan d'action coordonné. L'objectif sera d'améliorer la visibilité des ressources existantes pour le grand public et, si cela s'avère pertinent, de développer de nouveaux outils, en collaboration avec des acteurs spécialisés.

En matière de prévention, il n'existe pas de programme unique dédié spécifiquement aux maladies postménopause, telles que l'ostéoporose et les maladies cardiovasculaires. Toutefois, des recommandations sont diffusées afin de soulager les symptômes et de prévenir ces pathologies grâce à l'adoption d'un mode de vie sain : une activité physique régulière, une alimentation équilibrée et l'hygiène de vie globale. Les médecins jouent un rôle central et très important dans l'accompagnement et l'orientation des femmes vers un suivi personnalisé et adapté à leur situation personnelle.

En effet, la ménopause devrait constituer un moment clé pour effectuer des bilans de santé préventifs afin de détecter précocement – par exemple, à partir de 45 ans – des facteurs de risque cardiovasculaire, en tenant compte des spécificités liées à l'âge, au sexe ou aux antécédents personnels de la personne. La ménopause est un moment stratégique pour renforcer la prévention cardiométabolique chez les femmes.

Enfin, dans le cadre du Plan wallon de prévention et de promotion de la santé – le WAPPS –, la ménopause est intégrée dans une approche plus large, visant à promouvoir des comportements protecteurs pour la

santé. Il se focalise plutôt sur les modes de vie sains, tels que la nutrition, l'activité physique, la réduction du tabac et de l'alcool, ainsi que la gestion du stress, ce qui contribue à la prévention des maladies chroniques et répond aux enjeux spécifiques de la période de la ménopause et du vieillissement. Tous ces facteurs de risques sont transversaux et contribuent à la santé postménopause.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai surtout fait beaucoup de constats plutôt que posé des questions, même s'il y en avait davantage que dans ce que j'ai déposé. Vous avez répondu à des questions que je n'ai même pas eu le temps de poser, et je vous en remercie. J'aurais pu poser beaucoup plus de questions parce que je peux être intarissable sur le sujet.

Au niveau de la CIM, il faudrait plaider – je le ferai en Fédération Wallonie-Bruxelles – sur la formation des médecins et des gynécologues. Du propre aveu de ma gynécologue, on a consacré beaucoup trop peu de temps dans sa formation à ce sujet.

Pour être bien suivie, il faut réunir plein de spécialités – un médecin généraliste, un gynécologue, un endocrinologue, un dermatologue, un psychologue et un kinésithérapeute – et, avec un peu de chance, des professionnels qui se parlent entre eux.

Il faut une vision à 360 degrés. Il y a peut-être moyen de s'inspirer du modèle français, qui prévoit un moment systématique de prévention entre 45 et 50 ans, à savoir un bilan de santé à 360 degrés.

Je reviendrai avec une proposition parce qu'il faut améliorer la prévention, l'accompagnement et le suivi durant toute cette période de la vie.

Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la vaccination contre le coronavirus »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ammi à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la vaccination contre le coronavirus ».

La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, depuis trois ans, à chaque fin d'été et au début de l'automne, nous constatons une recrudescence des contaminations au coronavirus avec une hausse hebdomadaire estimée à près de 36 %. Les classes mal ventilées à l'école, la suppression des gestes barrières et le retour massif en collectivité accentuent cette propagation.

Aujourd'hui, le variant Frankenstein, même s'il ne provoque pas de forme grave chez la majorité de la population, entraîne fièvre, toux, maux de gorge et fatigue, perturbant le fonctionnement des écoles et des entreprises. Or, la campagne de vaccination n'est prévue que pour le 14 octobre, soit bien après le pic survenu, ce qui accentue la contamination du public plus fragile, particulièrement exposé : personnes âgées, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

Dès l'année prochaine, serait-il possible d'anticiper la vaccination dès le mois de septembre afin de mieux protéger nos concitoyens et réduire l'impact sanitaire et économique de cette vague prévisible ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, cette année encore, les autorités belges reçoivent les vaccins contre le coronavirus dans le cadre structuré de l'Union européenne. À ce jour, nous ne savons pas encore comment sera organisée la vaccination l'an prochain ; il nous est donc impossible d'anticiper une réponse quant au démarrage de la campagne 2026-2027. Celle-ci vise en effet à mieux protéger nos citoyennes et citoyens et à réduire l'impact sanitaire et économique d'une vague hivernale qui, bien qu'elle fasse partie des affections saisonnières, reste imprévisible, comme nous le constatons encore cette année.

En effet, l'an passé, une petite vague était apparue durant l'été, ce qui n'a pas été le cas cette année. La présente vague virale, qui est réelle, est apparue plus tôt qu'en automne 2024. Le RMG a revu le plan Hiver et va soumettre la version adaptée à la Conférence interministérielle de la santé, notamment en termes de calendrier, sachant que, sur le terrain, il y aura toujours une part d'incertitude. D'une année à l'autre, les vagues hivernales ou préhivernales ne sont, bien sûr, pas les mêmes.

À la mi-octobre, l'AViQ lancera une nouvelle campagne de sensibilisation aux gestes protecteurs. J'en ai parlé dans une réponse précédente. Il est essentiel de rappeler que, en cas de symptômes, il convient d'adapter ses gestes et de porter un masque pour protéger les autres, en particulier les personnes les plus vulnérables, dans les lieux fréquentés ou sur les lieux de travail. Veiller à une bonne ventilation des espaces et/ou, lorsque cela est possible, privilégier le télétravail afin de limiter les risques de contamination en milieu professionnel et la vaccination pour celles et ceux qui en ont besoin en termes de public cible.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses et le rappel des gestes barrières qui sont aussi importants : ventiler les classes, les lieux et le port du masque, comme le rappelle ma collègue, une infirmière.

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'identification de la source de contamination dans l'épidémie de la bactérie STEC dans les maisons de repos »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'identification de la source de contamination dans l'épidémie de la bactérie STEC dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, la Wallonie a récemment été confrontée à une épidémie de la bactérie STEC qui a touché plusieurs maisons de repos dès le mois d'août dernier. Trois établissements faisaient toujours l'objet d'une enquête en septembre.

Cette épidémie s'est révélée particulièrement virulente. L'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, en collaboration avec Sciensano et l'AViQ pour la Région wallonne, a mené une enquête approfondie. Celle-ci a pointé la viande hachée de bœuf crue comme source la plus probable de contamination. Au total, ce sont 11 établissements qui ont été touchés par le même sérotype de la bactérie. Cette situation préoccupante pour la sécurité alimentaire et sanitaire dans nos maisons de repos exige des réponses rapides, coordonnées et transparentes.

Monsieur le Ministre, où en sont aujourd'hui les investigations menées par l'AFSCA en Wallonie ? La source de contamination est-elle bien identifiée ? Les maisons de repos concernées ont-elles disposé de ressources humaines et organisationnelles suffisantes pour gérer cette crise sanitaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le communiqué de presse conjoint de l'AFSCA, de Zorg, de l'AViQ, de Vivalis et du CNR daté du 26 septembre dernier, une enquête approfondie a été menée tant sur les menus consommés que sur les prélèvements effectués.

Toutefois, malgré une grande quantité d'échantillons alimentaires analysés, la source n'a pas pu être mise en évidence. En effet, l'enquête épidémiologique a montré que la viande hachée avait été proposée à toutes les maisons de repos concernées ainsi qu'aux résidents malades. Cette dernière appartenait à un même lot, mais il n'y avait plus aucun reste de ce lot à analyser. Ces investigations sont dès lors clôturées avec la conclusion de fortes suspicions, sans preuve formelle par un laboratoire par manque de matériel alimentaire à analyser.

Pour les questions de traçabilité et de sécurité de la chaîne alimentaire, je vous invite à vous tourner vers l'autorité compétente, c'est-à-dire l'AFSCA.

En Région wallonne, que ce soit au niveau de la maison de repos impliquée dans ce cluster de STEC ou dans les autres maisons de repos qui ont été investiguées, le nombre de résidents présentant des symptômes était très limité et n'a pas mis à mal le fonctionnement de la collectivité – vous avez parlé des ressources humaines –, malgré la mise en place des isolements sanitaires et la charge de travail supplémentaire que cela requiert pour limiter la propagation.

Enfin, toutes les collectivités de ce milieu reçoivent de l'AViQ les recommandations appropriées pour identifier rapidement les situations problématiques et limiter la propagation des diarrhées infectieuses en leur sein.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. C'est bizarre que l'on n'ait pas gardé un échantillon. C'est à retenir pour les prochaines fois.

Question orale de Mme Mathilde Vandorpe à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le défi CAP48 et la recherche sur l'autisme »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le défi CAP48 et la recherche sur l'autisme ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, nous sortons de la campagne CAP48. Vous avez d'ailleurs participé à l'événement ce dimanche soir. Plusieurs de nos députés ont également participé au défi des 100 kilomètres pour essayer d'apporter des dons. Je remercie l'ensemble des personnes qui apportent leur pierre à l'édifice dans ce projet.

Au-delà de l'aspect financier et des 9 millions apportés, je voulais me concentrer sur le fond et sur l'axe donné par CAP48 cette année, à savoir l'autisme chez les enfants et les adolescents.

Un enfant sur 60 est touché par un trouble du spectre autistique. Les familles, les professionnels de santé et les enseignants font face à un système souvent surchargé et inégalitaire.

Je vous interroge – j'interrogeais déjà votre prédécesseur – sur ce dossier très régulièrement. Les délais pour obtenir un diagnostic sont longs. L'accès aux soins est restreint, ce qui complique la vie des familles et engendre stress et épuisement chez les parents. On sait pourtant qu'une détection précoce et un soutien adapté peuvent clairement changer la donne.

Accéder à un diagnostic, à une prise en charge adéquate ainsi qu'à un accompagnement familial reste un parcours du combattant. On sait que les listes d'attente s'allongent, que les ressources sont limitées et que l'épuisement se fait sentir de plus en plus.

Dès lors, Monsieur le Ministre, des mesures sont-elles en cours pour réduire ou tenter de réduire les délais de dépistage ? Quelles sont les mesures concrètes mises en œuvre pour réduire ces délais de prise en charge ? Des actions sont-elles prévues à court terme afin d'améliorer les délais de diagnostic et l'accès à l'accompagnement ?

Il y a beaucoup de structures qui existent à titre bénévole sans nécessairement être reconnues. Ainsi, j'aurais voulu avoir une information plus précise sur ce qui existe aujourd'hui en termes de délais de dépistage et de prise en charge.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question essentielle qui touche au cœur des préoccupations de nombreuses familles. Vous avez raison de souligner que l'accès au diagnostic, à la prise en charge et à l'accompagnement familial dans le cadre des troubles du spectre de l'autisme reste aujourd'hui un véritable parcours du combattant et une priorité pour les politiques publiques pour améliorer les choses.

C'est précisément pour répondre à ces enjeux que nous travaillons activement sur un nouveau plan Autisme, dans lequel la réduction des délais de dépistage et de prise en charge est une priorité absolue. Des rencontres sont en cours entre mon cabinet et les services de l'administration afin de définir des mesures concrètes et opérationnelles.

D'ailleurs, nous sommes aussi appuyés par certains députés qui se sont spécialisés sur cette thématique et nous étudions notamment le renforcement des équipes pluridisciplinaires, la simplification des parcours de diagnostic et le développement de solutions d'accompagnement de proximité.

Des actions à court terme sont également envisagées pour améliorer l'accès aux ressources, réduire les listes d'attente et soutenir des familles dès les premiers signaux d'alerte.

Soyez assurée, Madame la Députée, que nous sommes pleinement mobilisés et que nous mettons tout en œuvre pour que chaque enfant, chaque famille puisse bénéficier d'un accompagnement digne, rapide et adapté. Cependant, il m'est impossible, à ce stade-ci, de répondre à vos trois questions sur la réduction des temps de délais, de dépistage, et cetera.

On reviendra vers vous avec des stratégies très concrètes et un cadre évaluatif pour suivre ces indicateurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – L'objectif était de mettre une nouvelle fois le focus sur l'autisme et sur les difficultés auxquelles les familles sont confrontées aujourd'hui. J'entends bien que le plan Autisme est en cours de rédaction avec le cabinet et l'administration.

N'oubliez pas non plus les nombreuses associations dont on vous a déjà parlé et que l'on vous a fait visiter, que ce soit ici dans le Namurois, du côté de Liège ou encore à Mouscron. J'accorde une attention particulière

à l'association « Auti Bol d'Air », que vous avez rencontrée également, qui effectue un travail extraordinaire dans cette partie reculée de la Wallonie qu'est la Wallonie picarde, où rien n'existe actuellement. Ne les oubliez pas dans votre réflexion ou lors de votre relecture de texte, parce que je pense qu'ils peuvent réellement vous apporter une expertise.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'attractivité des infirmiers en maison de repos et de soins »

Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact de la réforme des métiers infirmiers sur le secteur de l'hébergement et des soins en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Aït Alouha, sur « l'attractivité des infirmiers en maison de repos et de soins » ;
- M. Lepine, sur « l'impact de la réforme des métiers infirmiers sur le secteur de l'hébergement et des soins en Wallonie ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, vous avez souvent insisté, à juste titre, sur la nécessité de renforcer l'attractivité du secteur des soins et d'apporter des bras supplémentaires.

Nous avons pourtant appris que le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles stoppait la formation d'infirmier breveté A2. Je ne sais pas comment on va faire pour avoir des bras supplémentaires, mais on n'aura pas d'infirmiers disposant du brevet A2.

De plus, ceci est mis en place alors que la nouvelle formation d'assistant en soins infirmiers n'est pas encore d'actualité. Ce sont des assistants en soins infirmiers, mais pas des infirmiers. Certes, ils auront une formation équivalente à un infirmier breveté, mais ils n'auront certainement pas le même salaire.

La réponse de la ministre Degryse à la question de la place des assistants en soins infirmiers dans l'organigramme d'une maison de repos est qu'il y a d'abord les soignants et après les assistants en soins infirmiers et une infirmière coordinatrice.

Ainsi, dans les maisons de repos du futur, il n'y aura pas d'infirmières brevetées, mais seulement une infirmière coordinatrice. Ce ne sont pas des bras en plus, mais ce sont des bras à la place des infirmières brevetées. Une seule infirmière pour tout un bâtiment engage sa responsabilité civile et pénale puisque la coordinatrice aura sous sa tutelle toutes les assistantes en soins infirmiers.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que cette transition ne se traduise pas, dans les faits, par une aggravation de la pénurie d'infirmiers et une détérioration des conditions de travail des soignants ? Comment garantir que le patient, souvent parmi les plus vulnérables, continuera à bénéficier des soins sûrs et de qualité dans ce contexte de réduction des effectifs qualifiés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, annoncée depuis quelques mois et déjà abordée au sein de cette Commission, la filière des assistants en soins infirmiers connaît une nouvelle évolution dans sa mise en œuvre avec le projet de réforme porté par votre collègue en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En juillet dernier, vous confirmiez que la définition au niveau de l'ensemble des Régions par rapport à la valorisation du diplôme d'assistant en soins infirmiers était en cours, et que le rôle des assistants n'avait pas encore été défini par rapport aux infirmiers en soins généraux et infirmiers de pratique.

À l'instar d'une réforme initiée en Flandre pour la création d'un diplôme d'assistant en soins infirmiers pour remplacer les infirmières brevetées, il n'y aura plus d'infirmiers et d'infirmières A2 à partir de 2029. La formation d'assistant en soins infirmiers, amenée à remplacer ces derniers, se poursuivra dans l'enseignement pour adultes et pourra se prolonger pendant deux ans en haute école pour obtenir un baccalauréat de niveau 6.

Compte tenu de cette réforme et des craintes exprimées par plusieurs acteurs de l'enseignement ou du secteur de la santé, quelle stratégie comptez-vous mettre en place pour pallier le manque d'infirmières et d'infirmiers et ne pas continuer à creuser la pénurie dans les maisons de repos, notamment ? La définition des rôles entre infirmiers et assistants en soins infirmiers est-elle finalisée ?

Comment les futurs assistants en soins infirmiers pourront-ils agir au sein des maisons de repos et des structures d'hébergement agréées par la Wallonie, sachant qu'ils ne pourraient pas poser l'ensemble des actes infirmiers aujourd'hui dévolus aux infirmiers diplômés de l'enseignement secondaire ? Comment la coordination sera-t-elle assurée entre les infirmiers et ces futurs assistants en soins infirmiers ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame et Monsieur les Députés, la création de nouvelles fonctions dans les professions infirmières et en particulier celle d'assistant en soins infirmiers relève de la compétence fédérale. La mise en place de la formation correspondante est pour, sa part, du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, je suis avec attention les travaux en la matière et je vois régulièrement mes collègues pour en discuter.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre plus large, européen, avec l'actualisation des conditions minimales de formation par la directive 2024/782 que les États membres doivent transposer d'ici mars 2026 pour garantir la reconnaissance automatique des diplômes. L'autre cadre, c'est le cadre fédéral, avec la révision de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, qui a introduit une différenciation claire des fonctions allant de l'aide-soignant niveau 4 jusqu'à l'infirmier chercheur clinicien, donc le nouveau master en niveau 8.

Dans ce contexte, la Fédération Wallonie-Bruxelles a prévu la suppression progressive du brevet infirmier hospitalier, l'infirmier breveté, le niveau 5, aujourd'hui en perte d'attractivité et peu lisible pour les étudiants comme pour les employeurs. Son remplacement se fera par une formation ASI, donc d'assistant en soins infirmiers, également de niveau 5, sous la forme d'un brevet d'enseignement supérieur – un BES – organisé dans l'enseignement pour adultes dès la rentrée 2026-2027.

Cette évolution poursuit les objectifs suivants :
- renforcer la lisibilité et la cohérence des filières infirmières ;
- offrir un diplôme de niveau supérieur valorisant cette nouvelle fonction ;
- assurer un continuum clair de formation.

Un aide-soignant pourra devenir ASI en deux ans. Un ASI pourra accéder ensuite au bachelier infirmier responsable de soins généraux en deux ans supplémentaires et ainsi offrir des perspectives de carrière, ce que ne permet pas le brevet actuel.

Il faut aussi avoir comme objectif, d'une part, d'attirer davantage d'étudiants et les rendre rapidement opérationnels sur le marché du travail grâce à un cursus de trois ans tout en maintenant un haut niveau de qualité pédagogique et, d'autre part, de répondre aux besoins du terrain en personnel qualifié pour les soins de base et l'accompagnement quotidien.

C'est essentiel pour une population vieillissante ou atteinte de maladies chroniques, surtout lorsque nous voulons balancer vers le tout ambulatoire, en tous cas beaucoup plus de soins ambulatoires à l'avenir pour les personnes en perte d'autonomie.

L'AViQ mettra rapidement en place un groupe de travail afin de définir les normes de personnel, en tenant compte du rôle respectif des praticiens de l'art infirmier, des aides-soignants et des futures ASI. Les infirmiers brevetés actuellement en poste conservent l'ensemble de leurs droits acquis. Rien n'est remis en cause.

En conclusion, je peux vous assurer, Madame et Monsieur les Députés, que cette réorganisation vise à structurer durablement les parcours de formation en soins infirmiers, à renforcer l'attractivité du secteur et à mieux répondre aux besoins de santé de la population. Il est vrai que, si nous avions des doutes encore il y a quelques mois, voire quelques années, quand l'idée est sortie, je pense que maintenant nous avons vraiment compris la continuité de ces différents métiers et la nécessité d'avancer dans ce sens.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (PTB). – Monsieur le Ministre, c'est vraiment très, très, très inquiétant. Nous allons nous retrouver avec des infirmiers en moins.

Je donne l'exemple d'un groupe commercial, ici en Belgique, mais qui exerce aussi en Autriche. Ils sont en train de former des travailleurs dans leur pays d'origine pour devenir infirmiers parce qu'ils savent que, dans trois ans, ils seront en pénurie grave.

On a des infirmiers et on stoppe l'école. Aujourd'hui, on est déjà en pénurie. Ce qui se passe ici est donc très grave. Si c'est pour avoir une reconnaissance européenne, il y avait déjà un changement de décret en 2017. S'il faut changer quelque chose au niveau de la formation, il faut le faire. Néanmoins, il faut garder cette formation. Nous en avons besoin dans les maisons de repos, dans les soins à domicile et dans les services gériatriques. Nous avons besoin de ces infirmiers. Là, on est en train de creuser le fossé.

Au niveau de l'attractivité, j'ai beaucoup de doutes. Je suis très sceptique par rapport à ce que je viens d'entendre. Je vous ai dit que, s'il n'y avait qu'une seule infirmière – l'infirmière coordinatrice – pour tout le bâtiment, elle risque d'engager sa responsabilité civile et pénale. On a déjà des exemples où l'on est en train de licencier des infirmiers pour des erreurs qu'ils n'ont pas

commises directement. C'est vraiment dangereux. Ce que vous dites n'est pas du tout rassurant.

Vous pouvez faire part de notre inquiétude à votre réunion de la *task force* du 9 octobre. Franchement, cela n'a pas de sens de stopper des infirmiers ici pour aller en chercher à l'étranger. Cela n'a pas de sens.

J'ai la forte conviction que ceci va nous mener à des problématiques très graves et dangereuses au niveau de nos institutions.

Mme la Présidente. – La parole est à M Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, mais celle-ci me laisse plein d'incertitudes quant à l'avenir des jeunes qui souhaitent entamer des études dans ce domaine, et le rôle qui sera dévolu aux assistants.

D'une part, la formation d'assistant en soins infirmiers se poursuivra dans l'enseignement pour adultes – je l'ai dit dans ma question – et pourra se prolonger pendant deux ans à la haute école pour obtenir le baccalauréat de niveau 6. Malheureusement, je crains que la pénurie d'infirmiers et d'infirmières ne s'accentue.

D'autre part, les assistants en soins infirmiers ne seront peut-être plus en mesure de réaliser les mêmes actes infirmiers que par le passé ou le feront sous la supervision des infirmiers bacheliers, ce qui pourrait les amener à ne pas entamer des études dans cette filière. Voilà ce que je crains.

Dès lors, cette réforme va plonger nos centres de soins, maisons de repos et maisons de repos et de soins dans de graves difficultés d'organisation. C'est déjà le cas aujourd'hui, car il n'y aura plus assez de soignants pour veiller sur nos aînés pour l'octroi d'actes infirmiers nécessaires à leur âge. Voilà pourquoi je reste attentif aux suites qui seront données dans ce domaine par le Gouvernement.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme De Rodder, sur « la réforme du coût-vérité en matière de déchets » ;
- Mme Lazaron, sur « les mesures pour protéger la population face aux vagues de chaleur et canicules » ;
- Mme Tillieux, sur « la nécessité de garantir une accessibilité équitable à la vaccination contre la grippe en Wallonie » ;
- Mme Roberty, sur « le dépistage génétique du cancer du sein » ;
- Mme Roberty, sur « le renforcement des moyens financiers aux acteurs de promotion de la santé et aux associations de santé intégrée » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Thoron, sur « l'utilisation des crédits dédiés aux frais de fonctionnement, d'études, de communication et de simplification administrative » ;
- Mme Özen, sur « la prise en compte des inégalités des rôles sociaux chez les hommes et les femmes » ;
- Mme Roberty, sur « la participation et la représentation égale à la décision et à la vie politique des femmes » ;
- Mme Roberty, sur « le dispositif « Pack nouveau départ » » ;
- Mme Roberty, sur « la création d'un numéro unique à trois chiffres pour les victimes de violences conjugales » ;
- Mme Roberty, sur « le futur projet de décret sur le dispositif interdisciplinaire de lutte contre les violences dans le couple (DIViCo) » ;
- Mme Bernard, sur « l'investissement du Gouvernement wallon dans la parentalité » ;
- Mme Tillieux, sur « l'utilisation des applications en matière de santé par les séniors » ;
- Mme Tillieux, sur « l'ergophobie » ;
- Mme Özen, sur « la nécessité de prendre des mesures ciblées en matière de santé mentale et de lutte contre le suicide » ;
- Mme Roberty, sur « le secteur des soins palliatifs » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention de l'alcool chez les jeunes et la mise en œuvre du dispositif « Mieux savoir pour mieux choisir » » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention contre le tabac et le vapotage » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 45 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, PTB
Mme Jamila Ammi, PTB
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
M. Jori Dupont, PTB
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Geneviève Lazaron, Les Engagés
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Sylvie Muratore, PS
Mme Diana Nikolic, MR
M. Vincent Palermo, MR
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Céline Tellier, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
ASI	association(s) de santé intégrée
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BelRAI	outil regroupant plusieurs instruments d'évaluation visant à améliorer la qualité des soins pour les personnes vulnérables nécessitant des soins complexes
BELSPO	Belgian Science Policy Office (Politique scientifique fédérale)
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CCCA	conseil(s) consultatif(s) communal(-aux) des aînés
CCRef	Centre de coordination et de référence pour le dépistage des cancers (ASBL)
CCT	convention collective de travail
CET	centre d'enfouissement technique
CIM	conférence interministérielle
CLE	comité(s) local(-aux) pour l'emploi
CNR	Centre national de référence
CODECO	Comité de concertation
COP	Conference of the parties (Conférence des parties)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CWAD	Collège wallon de l'alimentation durable
CWASS	Conseil/Code wallon de l'action sociale et de la santé
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (France)
DIViCo	dispositif interdisciplinaire pour lutter contre les violences dans le couple
DPR	Déclaration de politique régionale
ECHA	European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)
EFSA	European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GT	groupe de travail
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
IDEE	Réseau d'information en éducation à l'environnement
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LIFRAS	Ligue francophone de recherches et d'activités sous-marines
MECAP	mesures des eaux de captage
MST	maladies sexuellement transmissibles
NQE	normes de qualité environnementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONDRAF	Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies
ONE	Office de la naissance et de l'enfance

ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PAC	Politique agricole commune
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PFBS	perfluorobutanesulfonic acid (acide perfluorobutanesulfonique)
PFOA	perfluorooctanoic acid (acide perfluorooctanoïque)
PWRP	Programme wallon de réduction des pesticides
QI	quotient intellectuel
RDC	Research Development & Consulting
RIE	rapport d'incidences environnementales
RMG	Risk Management Group (Groupe de gestion des risques)
RSV	respiratory syncytial virus (virus respiratoire syncytial)
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SMART	spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel (critère)
SOREAL	Solidarité réseau alimentaire (plateforme du relais social de Mons-Borinage)
SPF	Service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	Service public de Wallonie
SRRE	Schéma régional des ressources en eau
Statbel	Office belge de statistique
STEC	Shiga Toxin-producing Escherichia Coli (Escherichia coli producteur de shiga-toxines)
SWDE	Société wallonne des eaux
TFA	trifluoroacetic acid (acide trifluoroacétique)
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TSA	trouble du spectre de l'autisme
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ULB	Université libre de Bruxelles
WaPP	Wallonie plus propre
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)